

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 1

155^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
27 janvier -- januari 2021

PRESIDENTE - VOORZITSTER

CÉCILE JODOGNEBourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGPOINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

La circulation et l'insécurité dans le quartier Azalées-Pâquerettes (Demande de Madame Najat El Khattabi) -- Het verkeer en de onveiligheid in de Azalea-Madeliefjeswijk (Vraag van Mevrouw Najat El Khattabi)12

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Démission de Madame Sophie Querton de ses fonctions de conseillère communale - Prise d'acte - Vérification des pouvoirs et installation de son remplaçant, Monsieur Mohamed ECHOUEL -- Ontslag van Mevrouw Sophie Querton uit haar functies als gemeenteraadslid - Akteneming - Onderzoek der geloofsbrieven en aanstelling van haar vervanger, de heer Mohamed ECHOUEL16

Conseil de Police - Remplacement de Madame Sihame Haddioui - Désignation de Monsieur Elyass EL YAKOUBI - Prise d'acte -- Politieraad - Vervanging van Mevrouw Sihame Haddioui - Aanduiding van de heer Elyass EL YAKOUBI - Akteneming18

Conseil de Police - Remplacement de Madame Emilie Desmedt - Désignation de Monsieur Mohamed ECHOUEL - Prise d'acte -- Politieraad - Vervanging van Mevrouw Emilie Desmedt - Aanduiding van de heer Mohamed ECHOUEL - Akteneming19

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGERBudget -- Begroting

Service Public Régional de Bruxelles - Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique local et régional - Avenant 2021 - Approbation -- Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de lokale en gewestelijke economische ontwikkeling - Aanhangsel 2021 - Goedkeuring20

Contrôle -- Control

ASBL "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" - Convention cadre pluriannuelle 2020-2024 - Approbation -- VZW "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" - Meerjarige raamovereenkomst 2020-2024 – Goedkeuring.....	21
ASBL communale "Sport 1030" - Contrat de gestion 2020-2021 - Approbation -- Gemeentelijke VZW "Sport 1030" - Beheerscontract 2020-2021 - Goedkeuring	22
ASBL "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Subvention exceptionnelle 2019 - Comptes 2017/2018 - Prise d'acte -- VZW "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Uitzonderlijke subsidie 2019 - Rekeningen 2017/2018 - Akte nemen.....	23
ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Rekeningen 2018 - Akte nemen	23
ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Rekeningen 2019 - Akte nemen	24
ASBL "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" - Comptes 2018 - Prise d'acte -- VZW "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" - Rekeningen 2018 - Akte nemen	25
ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» - Rekeningen 2019 - Akte nemen	26
ASBL "A vos côtés 1030" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW "A vos côtés 1030" - Rekeningen 2019 - Akte nemen.....	27
ASBL Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek - Rekeningen 2019 - Akte nemen.....	28
ASBL "CréACTIONS" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW "CréACTIONS" - Rekeningen 2019 - Akte nemen	29
ASBL "Maison Biloba Huis" en abrégé "Maison Biloba" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW "Maison Biloba Huis" in afkorting "Maison Biloba" - Rekeningen 2019 - Akte nemen	30
ASBL Liens de Quartier Petite Enfance en abrégé LQPE - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW Liens de Quartier Petite Enfance afgekort LQPE - Rekeningen 2019 - Akte nemen.....	31
ASBL Society Against Violent Extremism Belgium en abrégé S.A.V.E. - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW Society Against Violent Extremism Belgium in afkorting S.A.V.E. - Rekeningen 2019 - Akte nemen	31
SA "m-Brussels Village" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- NV "m-Brussels Village" - Rekeningen 2019 - Akte nemen.....	32
Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2021 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2021- Gunstig adviseren	33

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**Appui administratif et financier -- Administratieve en financiële steun**

Arrêté des Membres du Collège réuni de la Commission Communautaire commune (COCOM) accordant un subventionnement de 238.188,23€ à la Commune de Schaerbeek pour la mise en place d'un centre de testing Covid-19 -Pour information -- Besluit van de Leden van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC) tot toekenning van een subsidie van 238.188,23€. aan de Gemeente van Schaarbeek voor de oprichting van een testcentrum Covid-19 - Ter informatie.....	34
---	----

Programme de Prévention Urbaine -- Programma voor stadspreventie

Subside en matière d'accrochage scolaire 2021- Projet de convention - Approbation -- Subsidie van schoolinschakeling voor het jaar 2021- Ontwerp overeenkomst - Goedkeuring	35
---	----

Appui territorial et thématique -- Territoriale en thematische steun

Subvention de l'ASBL Espace P... - Année 2021 - Approbation -- Subsidie van VZW Espace P... - Jaar 2021 - Goedkeuring	35
--	----

Logement -- Huisvesting

Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subside régional 2020 (25.000 €) - Approbation -- Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage 2020 (25.000 €) - Goedkeuring.....	36
--	----

Eco-conseil -- Milieuraadgeving

Projet "Invendus? Pas perdus!" - Convention entre les membres du réseau régional LOCO - Approbation -- Project "Onverkocht? Niet verloren!" - Overeenkomst tussen de leden van de gewestelijk netwerk LOCO - Goedkeuring	37
--	----

Subventions et partenariats -- Subsidies & partnership

"Contrats École 2021-2024 : école 1 et Champagnat" de Perspective Brussels - Conventions - Approbation -- "Schoolcontracten 2021-2024 : école 1 en Champagnat" van Perspective Brussels - Overeenkomsten - Goedkeuring.....	38
Appel à projet 2020 à destination des communes et CPAS bruxellois "ACTION CLIMAT" (Bruxelles Environnement) - Conventions - Approbation -- Projectoproep 2020 voor de Brusselse gemeenten en OCMW's "Klimaatactie" (Leefmilieu Brussels) - Overeenkomsten - Goedkeuring	39
Convention liant la Commune de Schaerbeek à Sibelga dans le cadre du projet "D- click Brussels" - Approbation -- Overeenkomst tussen de Gemeente Schaerbeek en Sibelga in het kader van de "D-Click Brussels" project - Goedkeuring.....	40

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer**

Contrat de quartier durable "Pogge" - Immeuble sis chaussée de Haecht 300 - Situation de squat - Autorisation d'agir en justice en vue de l'expulsion - Approbation -- Duurzaam wijkcontract "Pogge" - Gebouw gelegen op Haachtsesteenweg 300 - Squat situatie - Machtiging om in rechte op te treden voor een uitzetting - Goedkeuring.....	41
Contrat de quartier durable "Pogge" - Bien sis chaussée de Haecht, 298-300 - Convention d'occupation à titre gratuit par l'ASBL Centre Culturel de Schaerbeek jusqu'au début du chantier - Avenant - Approbation -- Duurzame wijkcontract "Pogge" - Pand gelegen Haachtsesteenweg, 298-300 - Bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel met de cultureel centrum van Schaerbeek tot het begin van de werf - Aanhangel - Goedkeuring	42
Contrat de quartier durable "Pogge" - Bien sis rue de Jérusalem 45 - Convention d'occupation à titre gratuit par l'ASBL Same Same jusqu'au début du chantier - Avenant - Approbation -- Duurzaam wijkcontract "Pogge" - Pand gelegen Jeruzalemstraat 45 - Bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel met de vzw Same Same tot het begin van de werf - Aanhangel - Goedkeuring	43
Seniorie Brems - Conventions d'occupation à conclure avec les anciens et nouveaux occupants d'un emplacement de parking - Approbation -- Seniorie Brems - Bezettingsovereenkomsten met de huidige en toekomstige huurders van een parkeerplaats in de seniorie Brems - Goedkeuring	44

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR**Equipement -- Uitrusting**

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 51/20 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 51/20 - Ter informatie	45
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 52/20 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 52/20 - Ter informatie	46
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 53/20 - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 53/20 - Ter informatie	48
Dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 auxquelles le CBE du 22 décembre 2020 à pourvues conformément l' article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses -- Uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 waarin werd voorzien door het CBS van 22 december 2020 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven	50
Dépenses liées à l'acquisition de fournitures et de services visant la mise en place d'une route alternative afin de faire face aux récents problèmes du réseau informatique et auxquelles le CBE du 19 janvier 2021 à pourvues conformément l' article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses -- Uitgaven gelinkt aan de verwerving van leveringen en diensten bedoeld om middels de aanleg van een alternatieve route de recente problemen aan het informaticanetwerk op te lossen en waarin werd voorzien door het CBS van 19 januari 2021 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven	51
Cabinet Échevin Van den HOVE Quentin - Commande de 1 smartphone auprès de Orange SA, adjudicataire de la centrale de marché de Irisnet - Pour information - -- Schepenkabinet Van den HOVE Quentin - Aankoop van 1 Smartphone bij Orange NV, aannemer van de opdrachtcentrale van Irisnet - Ter informatie	53
Commande de 20 tablettes graphiques auprès de la société Econocom, adjudicataire de la centrale de marché du CIRB - Budget extraordinaire - Pour information -- Bestelling van 20 grafische tablets bij de leverancier Econocom, aannemer van de opdrachtcentrale van het CIBG - Buitengewone begroting - Ter informatie	54
Commande d'un écran et accessoires pour le nouveau bâtiment du PPU situé à la rue Verte auprès de la société Play AV adjudicataire de la centrale de marché du CIRB - Budget extraordinaire - Pour information -- Bestelling van een scherm en accessoires voor het nieuw gebouw van het SPP gelegen Groenstraat bij de leverancier Play AV aannemer van de opdrachtcentrale van het CIBG - Buitengewone begroting - Ter informatie	55

Marché public visant la fourniture de vélos à assistance électrique et d'accessoires - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor levering van elektrische fietsen en toebehoren - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	56
Marché public visant la fourniture et le placement de supports de fixation en façade et de jardinières au sol pour plantes grimpantes - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor levering en plaatsing van klimhulpen aan de gevel en plantenbakken in de bodem voor klimplanten - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	58
<u>Bâtiment -- Gebouwen</u>	
Centre Technique Rodenbach - Réaménagement des plateaux de bureaux des 5ème et 6ème étages – Mission d'études - Augmentation de la dépense - Approbation -- Technisch Centrum Rodenbach - Herinrichting van de kantoorruimtes op de 5de en 6de verdieping - Studieopdracht - Verhoging van de uitgave - Goedkeuring	59
Mission d'étude visant à l'élaboration de la modification du PPAS n°19 « QUARTIER OUEST DE LA GARE DU NORD » et de son rapport sur les incidences environnementales (RIE) - Majoration de la dépense - Pour information -- Studieopdracht voor het uitwerken van de wijziging van BBP nr.19 « WESTWIJK VAN HET NOORDSTATION » en van zijn Milieueffectenrapport (MER) - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	61
Divers bâtiments communaux - Inventaire des installations techniques HVAC dans le cadre de la centrale des marchés ESCO de Sibelga - Majoration de la dépense - Pour information -- Verscheidene gemeentegebouwen - Inventaris van de technische HVAC-installaties in het kader van de opdrachtcentrale ESCO van Sibelga - Verhoging van de uitgave - Ter informatie	63
Ecole 2/12 - Mise en place d'un système de comptage énergétique selon convention NR-Click dans le cadre du programme PLAGÉ - Pour information -- School 2/12 - Installatie van een energie-meetsysteem volgens de NR-Click-overeenkomst in het kader van het PLAGÉ-programma - Ter informatie.....	64
Optima, Grande rue au Bois 76-80 - Construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle omnisports et extension d'une école fondamentale francophone - Travaux de raccordement définitif du site au réseau d'eau de ville - Pour information -- Optima, Grote Bosstraat 76 - 80 - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en uitbreiding van een Franstalige basisschool - Werken voor de definitieve aansluiting van de site op het stadswaternet - Ter informatie	65
Site Optima (extension école 10), Grande rue au Bois 78/80 - Rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour information -- Site Optima (uitbreiding school 10), Grote Bosstraat 78/80 - Renovatie van de stookruimte in het kader van de INTERFIN -opdrachtcentrale - Ter informatie	67
Site Optima, Grande rue au Bois 78/80 - Mise en conformité de la détection gaz dans la chaufferie - Pour information -- Site Optima, Grote Bosstraat 78/80 - In conformiteit stellen van de gasdetectie in de stookkamer - Ter informatie	68
Immeuble communal sis rue de la Fraternité 7-9 - Divers travaux - Procédure de passation, conditions du marché de travaux - Pour information -- Gemeentegebouw gelegen Broederschapstraat 7-9 - Verscheidene werken - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie.....	69

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Contrat de quartier durable Stephenson - Désignation d'un porteur de projet pour l'opération 12b : vivre ensemble - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Stephenson - Aanduiding van een drager voor het project 12 b : Samen leven - Goedkeuring	70
---	----

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)**Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken**

Avenant à la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque - Année 2021 - Approbation -- Wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de "comptoir médiathèque" - Dienstjaar 2021 - Goedkeuring.....	72
--	----

Solidarité et Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

Lutte contre le Racisme - Adhésion de la Commune de Schaerbeek à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme (ECCAR) de l'UNESCO - Approbation -- Racismebestrijding - Toetreding van de gemeente Schaarbeek tot de Europese Coalitie van Steden tegen Racisme (ECCAR) van de UNESCO - Goedkeuring	72
---	----

POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)****Développement durable et urbain -- Duurzame & stedelijke ontwikkeling**

Utilisation des Bodycam par la police sur le territoire de Schaerbeek - Prolongation jusqu'au 1er avril 2021 - Approbation -- Gebruik van bodycams door de politie op het grondgebied van Schaarbeek - Verlenging tot 1 april 2021 - Goedkeuring.....	76
---	----

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Convention pour le Label: "commune respectueuse du Bien-être animal" - Approbation -- Overeenkomst over het Label "diervriendelijke gemeente" - Goedkeuring	77
---	----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

L'aménagement de l'avenue Princesse Elisabeth (Demande de Madame Naïma BELKHATIR) -- De inrichting van de Prinses Elisabethlaan (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR).....	82
Convention avec "Parking- Brussels" : Avances trimestrielles - Refus de remises (Motion de Monsieur Georges VERZIN) -- Overeenkomst met "Parking-Brussels" : Driemaandelijkse voorschotten - Weigering om deze over te maken (Motie van de heer Georges VERZIN)	87
Taxe Kilométrique - Projet d'ordonnance du gouvernement bruxellois d'instaurer une tarification kilométrique intelligente (Smart Move) (Motion de Monsieur Matthieu DEGREZ) -- De kilometerheffing - Ontwerp van ordonnantie van de Brusselse Regering on een slimme kilometerheffing in te voeren (Smart Move) (Motie van de heer Matthieu DEGREZ)	91

Des objectifs ambitieux de logements publics et d'espaces verts sur le site de l'ancienne gare Josaphat (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- Ambitieuze projecten voor openbare woningen en groene ruimten op de oude site van het Josaphat station (Verzoek van de heer Axel BERNARD)	104
L'ouverture d'un centre de vaccination à Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREG) -- De opening van een vaccinatiecentrum in Schaerbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREG)	107
La situation difficile vécue par les riverains et commerçants dans le quartier Liedts (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De moeilijke situatie ondervonden door de bewoners en handelaren in de Liedtswijk (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)	109
Le décès de Ibrahima (Demande de Monsieur Mamadou BAH) -- De dood van Ibrahima (Verzoek van de heer Mamadou BAH)	111
Le travail des services de prévention (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI) -- Het werk van de preventiediensten (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)	116
Les pannes informatiques au sein de l'administration communale (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De informatica pannes in het Gemeentebestuur (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)	116
La construction d'une école secondaire et aménagement des abords sur le site « jardins » (Demande de Monsieur Matthieu DEGREG) -- De bouw van een secundaire school en de inrichting van de "Tuinen" site (Verzoek van de heer Matthieu DEGREG)	118

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

L'aménagement de l'infrastructure du Skate-Park (Question de Monsieur Arnaud VERSTRAETE) -- De inrichting van het Skate-Park in Schaerbeek (Vraag van de heer Arnaud VERSTRAETE)	122
La qualité de service fournie par Parking.Brussels (Question de Madame Vanessa LOODTS) -- De kwaliteit van de diensten aangeboden door Parking.Brussels (Vraag van Mevrouw Vanessa LOODTS)	122
Interruption de réseau et connexion Internet à la maison communale. (Question de Madame Angelina CHAN) -- Verbreking van het netwerk en de internetverbinding in het Gemeentehuis (Vraag van Mevrouw Angelina CHAN)	123
La problématique du bruit des avions et du survol de Bruxelles. (Question de Monsieur Ibrahim DÖNMEZ) -- Het probleem van lawaaihinder en het overvliegen van vliegtuigen over Brussel (Vraag van de heer Ibrahim DÖNMEZ)	123
Le marché du vendredi de la rue Royale Sainte-Marie (Question de Monsieur Hasan KOYUNCU) -- De vrijdagmarkt van de Koninklijke Sint Mariastraat (Vraag van de heer Hasan KOYUNCU)	124
Zone "30" communale (Question de Monsieur Georges VERZIN) -- De gemeentelijke zone "30" (Vraag van de heer Georges VERZIN)	124
Le petit parc de l'avenue des Jardins (Question de Monsieur Youssef HAMMOUTI) -- Het kleine park in de Tuinenlaan (Vraag van de heer Youssef HAMMOUTI)	125

COMITÉ SECRET -- BESLOTEN VERGADERING

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Contrat de bail (commercial) entre la commune de Schaerbeek et la sprl AZOUL SERVICE relatif au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue F.-J. Navez, 1 à 1030 Schaerbeek, arrivé à son terme le 30 avril 2020 - Poursuite de l'occupation des lieux par le sieur Norddine ID BOUBRIK, ancien gérant de la sprl AZOUL SERVICE, sans titre ni droit - Action en justice en expulsion contre le sieur Norddine ID

BOUBRIK -- (Handels-)huurcontract tussen de gemeente Schaarbeek en de bvba AZOUL SERVICE mbt het gelijkvloers van het pand gelegen F.-J. Navezstraat, 1 te 1030 Schaarbeek, aan het einde gekomen op 30 april 2020 - Bezetting van de plaats voortgezet door de heer Norddine ID BOUBRIK, voormalige beheerder van de bvba AZOUL SERVICE, zonder titel noch rechten - Rechtsvordering tot uitzetting tegen de heer Norddine ID BOUBRIK126

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

Traitements – Pensions -- Wedden & pensioenen

DIRECTION INFRASTRUCTURES - Service Voirie - Démission en vue de la mise à la pension de Monsieur VERTONGHEN Constant, adjoint technique chef, à la date du 01/08/2021 - Approbation -- DIRECTIE INFRASTRUCTURE - Dienst Wegen - Ontslag met het oog op de oppensioenstelling van de heer VERTONGHEN Constant, technisch hoofdadjunct, op 01/08/2021- Goedkeuring.....126

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE - Démission en vue de la mise à la pension de Madame GERAIN Anne-Marie, adjointe technique, à la date du 01/09/2021 - Approbation -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS - Ontslag met het oog op de oppensioenstelling van mevrouw GERMAIN Anne-Marie, technisch adjunct, op 01/09/2021- Goedkeuring.....126

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Enseignement néerlandophone -- Nederlandstalig onderwijs

Ecole communale fondamentale De Kriek - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame Astrid BENTEIN en tant que professeur de GBS De Kriek. -- GBS De Kriek - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - onderwijzer, mevrouw Astrid BENTEIN, geaffecteerd aan GBS De Kriek.....126

Ecole communale fondamentale De Kriek - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame Maria Elena MARCUCCI en tant que professeur de maternelle de GBS De Kriek. -- GBS De Kriek - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - kleuteronderwijzer, mevrouw Maria Elena MARCUCCI, geaffecteerd aan GBS De Kriek.....126

Ecole communale fondamentale De Kriek - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Monsieur LAMBERT Luc en tant que professeur de GBS De Kriek. -- GBS De Kriek - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - onderwijzer, meneer LAMBERT Luc, geaffecteerd aan GBS De Kriek.....126

Ecole communale fondamentale De Kriek - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame Hajar MADI en tant que professeur de religion islamique de GBS De Kriek. -- GBS De Kriek - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - leermeester islamitische godsdienst, mevrouw Hajar MADI, geaffecteerd aan GBS De Kriek.127

Ecole communale fondamentale De Kriek - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Monsieur Tonie DE WAELE en tant que professeur de GBS De Kriek. -- GBS De Kriek - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - onderwijzer, meneer Tonie DE WAELE, geaffecteerd aan GBS De Kriek.....127

Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame AMEEL Romina en tant qu'employé administratif de GBS Paviljoen. -- GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - administratief medewerker, mevrouw AMEEL Romina, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.....127

Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame GOOVAERTS Jill en tant que professeur de maternelle de GBS Paviljoen. -- GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - kleuteronderwijzer, mevrouw GOOVAERTS Jill, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.	127
Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame Hajar MADI en tant que professeur de religion islamique de GBS Paviljoen. -- GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - leermeester islamitische godsdienst, mevrouw Hajar MADI, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.	127
Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame SERGOIGNE Sofie en tant que professeur de maternelle de GBS Paviljoen. -- GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - kleuteronderwijzer, mevrouw SERGOIGNE Sofie, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.	127
Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Monsieur GIJSEN Rens en tant que professeur de GBS Paviljoen. -- GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - onderwijzer, meneer GIJSEN Rens, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.	127
Enseignement Communal Néerlandophone - Ecole communale fondamentale Paviljoen - Nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement de Madame BAHRI Karima en tant que professeur de maternelle de GBS Paviljoen. - -- Dienst Nederlandstalig onderwijs - GBS Paviljoen - Vaste benoeming in een wervingsambt gewoon basisonderwijs - kleuteronderwijzer, mevrouw BAHRI Karima, geaffecteerd aan GBS Paviljoen.	127

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMMUNAL FRANCOPHONE - Procédure disciplinaire menée par le Conseil communal contre Madame L. S.-.-.-, institutrice définitive - Décision et choix de la sanction. -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK BASISONDERWIJS - Tuchtprocedure van de Gemeenteraad tegen Mevrouw L. S.-.-.-, benoemde lerares - Beslissing en keuze van de sanctie	127
---	-----

Personnel enseignant -- Onderwijzend personeel

ENSEIGNEMENT MATERNEL - Emploi Subventionné – Désignations et Ratification à titre temporaire de Monsieur Saliff MANIOC en qualité de maître de psychomotricité. -- KLEUTER ONDERWIJS – Betoelaagde Betrekking – Aanduiding en bekrachtiging van de tijdelijke benoeming van de Heer Saliff MANIOC, als meester in psychomotriciteit	128
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Emplois Subventionnés – Désignations et Ratification à titre temporaire en qualité d’institutrice primaire de Madame Coralie GEMINE - Régularisation -- GEWOON LAGER ONDERWIJS – Betoelaagde Betrekkingen - Aanduiding en ratificatie van de tijdelijke benoemingen als lerares basis onderwijs van Mevrouw Coralie GEMINE - Regularisatie	128

27.01.2021

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 27 JANVIER 2021
VERGADERING VAN 27 JANUARI 2021

PRÉSENTS-AANWEZIG : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente-wnd Burgemeester-Voorzitster; M.-h. Vincent Vanhalewyn, Échevin-Schepen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevine-Schepene; M.-h. Michel De Herde, Échevin-Schepen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Sadik Koksal, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Done Sonmez, Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. kevin likaj, conseiller communal-Gemeenteraadslid; M.-h. mohamed echouel, Conseiller communal-Gemeenteraadslid; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : MM.-hh. Taoufik Ben addi, Yusuf Yildiz, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : -

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : M.-de h. Echouel, Conseiller communal-Gemeenteraadslid

Mme Jodogne, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mvr. Jodogne**, Burgemeester.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **16/12/2020 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **16/12/2020 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Madame Lahssaini est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.
Mevrouw Lahssaini is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

En raison de la crise sanitaire COVID-19, ce conseil communal a lieu en visioconférence (Zoom)
Wegens de gezondheids crisis Covid-19 heeft deze vergadering plaats via visio-conferentie.(Zoom)

COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente. Evidemment, je vous remercie aussi pour le mot que vous avez fait par rapport à nos deux pertes. Je suis vraiment sensible à cela, et je crois que Marie-Anne aurait apprécié que nous poursuivions, nous, socialistes, le combat pour les valeurs qui étaient les siennes. J'avais juste une demande, effectivement, sur l'ordre du jour. J'avais introduit une interpellation concernant la construction d'une école secondaire, et les aménagements des abords sur le site « jardins ». Je pense qu'il y a une actualité récente là-dessus, qu'il y a une mobilisation citoyenne également, et donc, je sollicite effectivement l'inscription de cette interpellation qui avait été adressée la semaine dernière. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Degrez. J'ai bien lu attentivement votre demande, et je vais proposer immédiatement à l'ensemble des conseillers communaux d'effectivement ajouter ce point à l'ordre du jour dans les points, donc, inscrits à la demande des conseillers, et j'y joindrai la question de

27.01.2021

Monsieur Hammouti. Il va de soi que nous acceptons les deux interventions. Tout le monde est d'accord, il n'y a pas de protestation sur cela ? Cela nous évite de devoir faire l'appel. OK. Donc nous ajoutons ce point à l'ordre du jour. Merci.

* * * * *

* * * * *

Mme la Bourgmestre ff : Avant de reprendre l'ordre du jour du Conseil communal, j'aurais voulu prendre maintenant quelques minutes pour rendre un hommage, et c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion. Un hommage à deux conseillères communales qui nous ont quitté ces dernières semaines. Deux conseillères communales que j'ai personnellement bien connues, comme beaucoup d'entre vous ici. Tout d'abord Marie-Anne Kleykens, qui a été conseillère communale en même temps que moi, ma première élection en 2000. Elle était conseillère communale PS de 2000 à 2006. Elle était schaerbeekoise depuis le début des années 1990, membre de la section locale du PS, bien sûr. Et un autre lien nous réunissait, puisque c'était la sœur de Jean-François Kleykens, directeur de RenovaS. Ce qui fait que j'avais ce lien supplémentaire aussi avec elle, et j'ai pu ces dernières années, régulièrement, avoir de ses nouvelles. Alors, Marie-Anne, c'était une femme au franc parlé certain, une bonne vivante aussi, une personne qui a fait une grande partie de sa carrière à la RTBF. Mais ici, ce qui évidemment nous touche le plus, c'est son investissement politique. Et pour Marie-Anne, c'est le niveau local qui était vraiment l'essentiel et la motivation essentielle de son investissement. Au niveau de sa section, bien sûr, au niveau du Conseil communal, mais aussi, je dirais même, surtout au niveau de l'une ou l'autre ASBL du quartier. Je pense au Centre Vidéo de Bruxelles où elle a été administratrice, mais plus encore au Planning Josaphat où elle s'est investie pendant près d'une quinzaine d'années, avec beaucoup d'énergie et de conviction. Marie-Anne luttait depuis quelques années contre une fichue maladie. Elle s'est éteinte, et je voudrais souligner, et terminer par-là, elle s'est éteinte sereinement, après avoir revu sa famille et ses amis dans le cadre apaisant, réconfortant de la cité Sérine. Alors maintenant, voilà, Marie-Anne, tu resteras dans nos esprits, et je suis vraiment heureuse de savoir que tu es partie sereine, vers on ne sait pas trop quoi. L'autre personne qui nous a quitté la semaine dernière, c'est Berrin Saglam. Alors Berrin, c'était une femme formidable, une femme lumineuse, d'une force incroyable du haut de son mètre 45 ou 50, tout juste. Cette force, elle nous la transmettait chaque fois qu'on avait l'occasion de la croiser, avec aussi son sourire, son énergie, son rire, son optimisme. Et toutes ces caractéristiques, elles ont marqué tous ceux qui l'on croisée, non seulement vous, au Conseil communal, qui étiez là entre 2012 et 2016-2017, au moment où elle a démissionné parce que cela devenait trop lourd pour elle, et qu'elle devait garder toute son énergie pour son combat et pour les moments où elle croiserait ses amis, sa famille. Elle nous a permis au sein du groupe LB, vraiment, de pouvoir rencontrer, partager des moments forts avec elle, une campagne électorale qui est toujours un moment plein de moments difficiles et en même temps plein de beaucoup d'énergie. Alors, cette femme formidable, lumineuse, elle s'est battue, sans jamais baisser les bras. Ce fut particulièrement difficile pour elle ces dernières années, avec le Covid, bien sûr aussi. Alors Berrin, je crois que comme pour Marie-Anne, qui évidemment avait quitté le Conseil communal un peu plus tôt, donc moins de personnes ont eu la chance de la connaître, Berrin, je crois que tout le monde se souviendra de son sourire et de son rire et de cette force et de cette énergie. Et je pense qu'elle a pu donner de fameuses leçons à beaucoup d'entre nous. Voilà ce que je souhaitais vous dire et je voudrais proposer 1 minute de silence pour ces deux femmes extraordinaires qui nous ont quitté et qui se sont battues toutes les deux avec beaucoup de force. Je vous remercie.

* * * * *

* * * * *

La séance tient une minutes de silence en la mémoire de Madame Kleykens et Madame Saglam -- De vergadering houdt één minuut stilte ter nagedachtenis van mevrouw Kleykens en Mevrouw Saglam

* * * * *

27.01.2021

* * * * *

Mme la Bourgmestre ff : Alors, il y a une petite correction à faire, je vais passer la parole à Monsieur Neuprez, une petite correction à faire pour le procès-verbal et il y a aussi une demande de parole de Monsieur Degrez.

M. le Secrétaire communal : Dans le procès-verbal de la séance du 16 décembre, le point 3, c'était l'approbation du budget 2021 du CPAS et donc, il y avait une petite erreur dans la délibération d'un montant de 5.000 euros, puisque vous avez approuvé dans la délibération un montant de 163.488.924 euros, et le montant exact était de 168.054.253 euros. Et donc, on a contacté la tutelle, cela ne pose pas de problème, parce qu'en fait, c'est la délibération dans laquelle il y avait une erreur. Le budget lui-même qui a été transmis était totalement juste. Donc le document sur lequel vous vous êtes prononcé, lui-même, l'annexe budgétaire, elle était correcte.

Mme la Bourgmestre ff : Alors Matthieu m'excusera pour cela, mais on va peut-être d'abord, vous le savez, vous l'avez vu, passer à la prestation de serment de Monsieur Mohamed Echouel, qui remplace donc Madame Sophie Querton.

* * * * *

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Ordre du jour n° 1 -- Agenda nr 1

La circulation et l'insécurité dans le quartier Azalées-Pâquerettes (Demande de Madame Najat El Khattabi)

Het verkeer en de onveiligheid in de Azalea-Madeliefjeswijk (Vraag van Mevrouw Najat El Khattabi)

Mme Vanrillaer : C'est au pied levé, parce que Madame El Khattabi a été ré-hospitalisée aujourd'hui. Justement, elle a subi un grand stress après l'agression qui a eu lieu dans sa pharmacie, même si ce n'est pas elle qui était directement derrière le comptoir, cela fait 15 jours qu'elle est vraiment sous pression. Alors, elle avait proposé ce projet d'interpellation citoyenne et nous avons récolté de nombreuses signatures dans la pétition. Les habitants de la rue des Pâquerettes et alentours, de la rue Devreese, Fontaine d'amour, Impens et Azalées souhaitent interpellier le Conseil communal sur l'accroissement sans précédent de l'insécurité dans notre quartier depuis quelques mois. C'est en effet depuis la mise en place des nouveaux dispositifs réorganisant, de manière temporaire selon les dires du Collège, les sens de circulation dans l'avenue des Azalées, la rue Fontaine d'Amour et la rue des Pâquerettes, que nous sommes confrontés à la multiplication sans précédent à ce jour de cambriolages, même à main armée, dans plusieurs magasins du quartier : La ritournelle, l'épicier de la rue des Pâquerettes, la pharmacie au coin de la rue Devreese et de la rue des Pâquerettes, à deux reprises. Cette situation qui est traumatisante pour les commerçants agressés débouche aujourd'hui sur la décision par la commerçante de La Ritournelle, de cesser son activité commerciale dans notre rue, pour s'installer dans un quartier plus sécurisé et surtout plus accessible avenue Latinis. Il est indéniable, en effet, que la mise à sens unique de la rue des Pâquerettes et aussi de l'avenue des Azalées, a diminué fortement l'accessibilité des commerces et, partant, réduit le nombre de passages de véhicules qui conditionnent le succès de leur activité commerciale. Mais elle débouche de surcroît sur une insécurisation réelle des habitants de tout un quartier jusque-là préservé, tant en journée qu'à la tombée du jour, tant cette rue est devenue un désert générant un climat anxiogène portant réellement atteinte à la qualité de vie des riverains totalement solidaires des commerçants. C'est la raison pour laquelle nous interpellons aujourd'hui votre Conseil communal, Madame, pour que des mesures soient prises sans délai pour sécuriser le quartier. Alors, je sais qu'il y a eu déjà beaucoup de mesures, mais donc il faudrait placer des caméras de surveillance aux endroits stratégiques, augmenter le passage de patrouilles en civil et de voitures banalisées de la police, et surtout, surtout, rétablir le double sens de circulation dans nos rues, rue des Pâquerettes et rue des Azalées. Cette évidence saute d'autant plus aux yeux que les véhicules de police

eux-mêmes lors de leurs interventions empruntent tant la rue des Pâquerettes que la rue Fontaine d'Amour à contre sens, faisant prendre un risque d'accident frontal à des véhicules venant en sens inverse. Vous comprendrez, Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers, que cette situation est parfaitement intolérable et qu'elle ne saurait perdurer plus longtemps. Nous vous remercions pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Madame Vanrillaer pour cette intervention que vous avez faite au nom de Madame El Khattabi au pied levé, qui est claire et qui va droit au but. Je vais vous répondre, au nom du Collège, et ensuite, chaque groupe politique aura 1 minute 30 pour répondre également. Alors, être victime d'une agression, où que ce soit, c'est en effet traumatisant. Et je comprends que Madame El Khattabi puisse en être encore choquée, même si, vous nous l'avez précisé, ce n'est pas elle qui était directement au comptoir. Cela ne retire rien au stress que cela peut apporter. Nous sommes donc attentifs à ces actes, où qu'ils se passent, et bien sûr à ceux qui sont produits près de chez vous ces derniers mois. Une chose, peut-être, qui peut un peu reconforter, c'est que les auteurs de ces faits ont été appréhendés, et remis à la justice. Mais évidemment, cela ne retire rien au stress qui a été causé par ces attaques. Comme Bourgmestre, et Présidente de la zone de police, assurer et garantir la sécurité de tous les citoyens schaarbeekois est une de mes préoccupations majeures. La police m'informe des opérations et de l'évolution des chiffres de sécurité dans les quartiers. L'analyse de la carte de la criminalité dans votre quartier, réalisée par notre zone de police, montre en 2020 une stabilité, voir même une diminution de l'ordre de 5%, et cela malgré les faits dont vous nous avez fait part. Ils sont intégrés dans cette statistique. Ce sont en effet des cambriolages, 15 en 2020 et des délits contre la propriété, comme le vandalisme, 11 en 2020, qui sont les deux phénomènes les plus importants dans votre quartier. Si le niveau de la criminalité objective diminue légèrement par rapport à 2019, cela n'enlève évidemment rien au sentiment d'insécurité que vous pouvez ressentir, et cela ne diminue pas le traumatisme subi par les victimes de ces actes criminels. Rien aujourd'hui ne permet d'établir une corrélation entre l'apaisement de la rue au niveau de la circulation et l'augmentation de la criminalité. La police souligne que ce n'est pas dans les quartiers apaisés, donc ce n'est pas dans les quartiers comme le vôtre, que se passe la majorité des vols et hold-up. Il ne suffit pas de rajouter des flux de voitures pour en être débarrassé. Votre vision, de votre quartier, comme un espace désertique laissé à la convoitise des malfrats n'est pas partagée par tous les citoyens de la rue des Pâquerettes. Y compris en terme de sécurité. D'autres informations nous parviennent et remontent vers moi, et notamment une, dont je voudrais vous lire des extraits, celle d'un de vos voisins, qui est plus positif. Et donc je le cite ici : « la population de la rue a bien changé, en effet. Il ne s'agit plus de navetteurs, pressés de passer dans notre quartier pour rejoindre leur domicile, mais il s'agit des habitants du quartier, de leurs familles, et des schaarbeekois souhaitant se rendre au parc Josaphat ». Je passe quelques lignes. « Depuis le changement, il y a beaucoup plus de regard social dans notre quartier. Nous avons ce sentiment de sécurité de connaître les gens qui le fréquentent, et s'il y a des vols et agressions dans nos commerces, ce n'est pas le Plan de circulation qu'il faut blâmer ». Voilà, je souhaitais aussi reprendre ici ce témoignage qui m'est parvenu. Mais votre intervention ne me laisse aucunement indifférente et elle m'encourage à pousser ma réflexion plus loin, et à comprendre les raisons de ces agressions. Les experts et la police le disent : la criminalité qui sévit parfois dans nos rues, dans certains quartiers, et pas uniquement sur le territoire schaarbeekois, mais bien sur l'ensemble, malheureusement, de la Ville et sur l'ensemble des villes, elle montre surtout un mal-être et une pression sociale importante, liée notamment, ces derniers mois, à la situation sans précédent que nous connaissons aujourd'hui, la précarité de certaines personnes les poussant à commettre des vols. Parfois, aussi, le désœuvrement de jeunes, et certainement en ces moments particuliers. C'est pourquoi nous travaillons quotidiennement pour renforcer la sécurité sur le territoire schaarbeekois. Dans le quartier Azalées, par exemple, des patrouilles sont présentes et elles collaborent avec les gardiens de la paix pour assurer une présence dans nos rues. Par ailleurs, pour les soutenir dans leur travail préventif et répressif, nous disposons d'un large réseau de caméras sur le territoire. Vous y avez fait allusion. Ce sont plus de 170 caméras qui sont installées sur le territoire de la Commune, et nous étendons régulièrement ce réseau en fonction des informations que nous recevons et de l'évolution de la criminalité dans certains quartiers. La police prend note de tout cela et nous fait des propositions d'augmentation du parc de caméras. Nous l'avons encore fait il y a quelques semaines au Conseil communal de décembre. Enfin, vous mentionnez le choix de la gérante de la Ritournelle de déménager son activité dans le quartier Latinis où elle se sentira plus en sécurité, où la rue bénéficie de plus de passage. Je comprends parfaitement ce choix, vu le traumatisme qu'elle a vécu, et je l'assure de mon soutien dans son déménagement. Elle est libre bien évidemment de choisir l'endroit où elle désire exercer son activité, et je pense, en effet, qu'en terme de

passage de clientèle, mais aussi surtout parce que c'est déjà un tronçon qui est beaucoup plus commerçant que la rue des Pâquerettes, que cela se passera bien, et je lui souhaite tout le meilleur. Voilà ce que je voulais vous répondre aujourd'hui. Malheureusement, Madame, vous n'avez plus la possibilité d'intervenir. Je sais que c'est un petit peu frustrant, mais c'est ainsi que c'est organisé au niveau du débat. Nous allons maintenant passer la parole à d'autres personnes. Je pourrai vous transmettre, pour que vous puissiez la transmettre à Madame El Khattabi, la réponse qui a été faite, et comme cela, Madame El Khattabi pourra aussi prendre connaissance de notre réponse.

M. Verzin : Je voulais simplement d'abord remercier Madame Vanrillaer de prendre au pied levé la parole, en raison de l'hospitalisation de Madame El Khattabi à qui je souhaite, évidemment, un prompt rétablissement et je comprends parfaitement les traumatismes dont elle a été l'objet ces dernières semaines. Tout cela pour dire que, Madame la Bourgmestre ff, il n'est de pire sourd qui ne veut point entendre. C'est clairement depuis la décision du Collège de fermer l'avenue des Azalées, et puis de la rouvrir en faisant un coup de force pour, en même temps, mettre la rue des Pâquerettes à sens unique, que les problèmes ont commencé à se démultiplier. Et donc, il ne faut pas venir avec des statistiques sur 1 an. C'est évidemment dans les derniers mois que les phénomènes se sont amplifiés. Ce que je voulais dire ici, c'est que, non seulement les commerces ont été directement touchés par l'insécurité et surtout par le manque de passage de véhicules dans la rue, que les problèmes se posent aujourd'hui et que le sentiment d'insécurité éprouvé par les habitants rejoint, effectivement, la perte de revenus importante, tant de la Ritournelle, que de la pharmacie et enfin de la pompe à essence. J'ai eu à ce sujet au téléphone le directeur régional du réseau Total pour Bruxelles et la Wallonie qui m'indique que la perte de chiffre d'affaire, hors Covid, de la pompe à essence est de 27% dans les derniers mois et de 48% de chiffre d'affaire du magasin de la pompe à essence. Et donc, tout cela est évidemment directement connecté à la décision unilatérale que vous avez prise de maintenir la rue des Pâquerettes à sens unique. Je termine, en disant que j'exige évidemment, avec mes collègues de l'opposition, que l'on remette cette rue à double sens, ce que le bon sens devrait vous dicter, sans que je sois obligé de vous le rappeler.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Verzin. J'aimerais rappeler à tout le monde qu'on s'était engagé à chacun de respecter l'équité dans les débats, et donc le temps de parole pour chacun. Merci.

Mme Chan : Merci Madame la Bourgmestre. Je voudrais remercier Madame Vanrillaer pour son interpellation et de nous avoir fait part du climat anxieux qui règne dans le quartier. Mais je crois que les riverains sont réellement les témoins de la réalité du terrain. Donc, si aujourd'hui Madame Vanrillaer vient devant le Conseil communal dire que, suite aux nouveaux aménagements du quartier, il y a un problème grandissant d'insécurité, parce que finalement, le quartier est devenu un îlot très isolé, et que les commerçants de proximité ne sont plus accessibles, ne sont plus aussi accessibles, et bien, il faut la croire. Je pense qu'il est maintenant temps pour la majorité de prendre en compte les demandes faites par les riverains, de notamment rétablir la sécurité et de remettre la rue des Pâquerettes et l'avenue des Azalées à double sens. Merci.

Mme Köse : Merci Madame la Présidente. Merci Madame Vanrillaer pour cette interpellation. Je prends la parole ce soir au nom du groupe Cdh qui, depuis le début de ces aménagements, regrette le manque de participation et de concertation. Ces aménagements ont déjà fait l'objet de deux interpellations citoyennes, la première en juin, qui récoltait 400 signatures de personnes qui sont mécontentes de la fermeture de l'avenue des Azalées. Madame Byttebier y répondait que c'était temporaire, le but étant de transformer cette avenue en lieu de rencontre lors du déconfinement. Bref, quelques mois après on rouvre dans un sens, on bloque les rues voisines. Nous avons demandé une première fois de rouvrir la circulation, et de faire une participation citoyenne. Deuxième interpellation avec plus de 200 signatures au mois d'octobre, toujours de la part de gens mécontents de ces aménagements. Nous avons souligné que ces aménagements avaient été réalisés de manière dogmatique, sans diagnostic et sans plan. Au Conseil communal du 23 septembre, j'avais fait part, moi-même, de la souffrance des commerçants de la rue des Pâquerettes et de l'avenue des Azalées, mais là aussi, vous ne nous avez pas entendu. Et maintenant arrive la troisième interpellation qui récolte quand même 150 signatures. Donc, nous ne pouvons que nous aligner une troisième fois à la demande de ces riverains. Et donc, nous demandons, pour la troisième fois de rétablir la circulation tel qu'elle était avant. Nous avons entendu Madame Byttebier souligner plusieurs fois que ces aménagements étaient faits pour sécuriser les cyclistes, mais croyez-moi, bon nombre de cyclistes ne se sentent pas en sécurité quand les camions de pompier sont sur la piste cyclable, ou alors quand des véhicules qui sortent de leur garage n'ont pas d'autre choix que de rouler sur la piste cyclable pour atteindre Eisenhower, ils sont en insécurité aussi. Donc la sécurité, je suis d'accord, mais c'est pour tous les usagers, aussi bien les commerçants, les riverains, et les

automobilistes aussi sont en insécurité quand les forces de police roulent à contre sens. Les piétons sont en insécurité tellement la rue est devenue déserte. Donc la sécurité, oui, mais pour tout le monde s'il vous plait. Merci.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente de me donner la parole et je remercie évidemment Madame Vanrillaer pour son interpellation, ainsi que les habitants qui ont signé cette interpellation. Évidemment, mes pensées vont vers les victimes de ces actes graves, singulièrement envers Madame El Khattabi dont j'espère le rétablissement. Comme différents collègues avant moi l'ont souligné, ce n'est pas la première fois que notre Conseil est interpellé sur la situation de ce quartier en particulier. Et je pense, effectivement, qu'il faut éviter tout dogmatisme dans les mesures que nous devons prendre. Je crois que l'erreur de ce Collège est de considérer la mobilité, en particulier le shift-modal vers une mobilité plus douce avec moins d'automobiles, comme étant le seul enjeu, le seul enjeu, pour créer des quartiers paisibles, apaisés et avec une qualité pour ses habitants. Et je pense que c'est singulièrement une erreur, et nous avons ici à nouveau la démonstration. Il y a d'autres enjeux, des enjeux sociaux, des enjeux économiques qui ne sont visiblement pas suffisamment pris en considération. Et ce que j'aimerais faire comme appel ce soir, c'est véritablement de se poser, et de se poser les bonnes questions par rapport à ce qu'on y mène, et de vraiment proposer un état des lieux et des assises par rapport à ce quartier pour corriger ce qui a été fait et essayer d'améliorer la situation au service de tous les habitants. Je vous remercie.

M. Likaj : Merci Madame la Présidente. Au nom de la Liste du Bourgmestre je tenais à vous remercier, Madame Vanrillaer, pour cette interpellation qui démontre un réel attachement et une implication forte des riverains et des commerçants dans leur quartier. Par ailleurs, je souhaite un prompt rétablissement à Madame El Khattabi. Nous sommes particulièrement sensibles et attentifs quant à la préservation de la quiétude et de la sérénité dans le quartier. Vous évoquiez dans votre interpellation deux points : le plan de circulation et la sécurité dans le quartier. Pour ce qui est du plan de circulation, nous serons effectivement vigilants quant à la pertinence et l'équilibre des propositions formulées par le service Mobilité, qui terminera bientôt l'étude et les retours des citoyens qui ont été formulés lors des soirées de dialogue du 9 et 10 décembre dernier, où de nombreux avis tant positifs, négatifs ou qui ont été partagés. En ce qui concerne les différents incidents que vous évoquiez, vos inquiétudes sont légitimes et nous les comprenons. La sécurité est essentielle pour garantir la convivialité dans le quartier et préserver le développement économique et social. La police est informée de la situation et elle est présente sur le terrain, que ce soit en civil ou pas, et est tout à fait disponible à recevoir et entendre les riverains au besoin. Merci.

Mme Petre : Merci Madame la Bourgmestre. Moi je prends la parole au nom du groupe Ecolo-groen. Je remercie évidemment Madame Vanrillaer de son interpellation, ainsi que tous les citoyens qui sont derrière, et évidemment, je partage la souffrance de tous ces commerçants, de toutes ces familles qui ont été choquées par les agressions récentes. Et j'espère que cette situation pourra s'apaiser. J'entends deux choses dans votre interpellation : il y a une question de circulation et une question de sécurité. La question de circulation, elle est encore en cours, et pour le moment, il y a pas mal de réunions publiques, il y a pas mal d'appels aux citoyens pour essayer de réfléchir à une meilleure solution. Vous l'avez dit, la situation actuelle est temporaire, même si le double sens n'est pas remis en cause par le Collège. Mais le dispositif du quartier est en cours de réflexion. Alors, de là à savoir si aujourd'hui ce sens unique a une influence directe sur la sécurité des habitants, peut-être qu'il est trop tôt pour le voir, comme Monsieur Verzin le disait. En tout cas, il faudra rester vigilant, et en tout cas, il faudra tenir compte du sentiment d'insécurité qu'une partie, en tout cas, de la population de ce quartier peut faire valoir. Je pense que vos demandes sont réalistes par rapport à la question de la présence policière, par rapport à la question de tenir compte de ce sentiment, par rapport à la question d'avoir des personnes qui puissent faire en sorte qu'il y ait une certaine prévention, et qu'en tout cas, il y ait des poursuites face à ces agressions qui sont évidemment inacceptables. Je pense que la question de la circulation est encore en cours, et il faudra voir à l'avenir si elle va se maintenir en terme de sécurité. Mais en tout cas, pour le moment, il y a aussi toute une partie des habitants, et ça je l'ai vu lors des réunions publiques auxquelles j'ai participé, parce que je n'habite vraiment pas très loin, il y a aussi toute une partie des habitants qui sont contents des aménagements actuels et qui sont contents de l'ambiance du quartier où les enfants ont plus leur place, etc. Voilà, je pense qu'il faudra être vigilant pour la suite parce qu'on n'est pas encore à la fin de toute cette procédure et que, évidemment, il faut tenir compte de l'avis de l'ensemble des habitants. Merci.

M. Bernard : Bonsoir. Merci Madame et j'aimerais vraiment apporter mon soutien aux victimes des faits que vous nous évoquez, et effectivement, c'est tout à fait inacceptable par ce que j'ai entendu et lu dans

la presse récemment. Alors, je dois dire aussi que je suis également étonné de voir, qu'après les habitants de la rue Stobbaerts, de l'avenue Deschanel, voilà les habitants et les commerçants de l'avenue des Pâquerettes et Azalées qui nous interpellent sur les changements de mobilité du quartier. Ce n'est pas la première fois, et j'aimerais vraiment rappeler la position du PTB ici. Il faut travailler à des quartiers qui sont apaisés au niveau de la circulation, cela nous paraît évident, il faut travailler à plus de place et plus de sécurité pour les cyclistes et les piétons, mais les très nombreux messages et interpellations que nous avons reçues depuis maintenant des mois, montrent qu'il y a, à l'évidence, des problèmes de concertation, de dialogue, d'inclusion de tous les habitants, de tout le quartier et de toutes les rues concernées. Alors, vous abordez aussi tous les problèmes de sécurité. Je pense que ça montre qu'il y a aussi un problème d'aborder toutes les conséquences quand on décide de modifier en profondeur les éléments de mobilité d'un quartier, y compris les conséquences sur le vivre ensemble et, particulièrement, je pense qu'à partir du moment où on veut créer aux alentours du parc Josaphat une large zone de vie, amener beaucoup plus de gens à profiter du parc, ce qui est une bonne chose, mais il faut aussi renforcer les gardiens de la paix, il faut aussi renforcer les acteurs de prévention, il faut aussi renforcer les acteurs sociaux qui permettent de concilier la vie de celles et ceux dans le quartier, et celles et ceux qui traversent le quartier pour profiter du parc. Cela nous paraît une évidence, et je pense qu'il faudrait voir au-delà des enjeux de mobilité, au-delà des enjeux de police, si les dispositifs pour pouvoir gérer cet afflux de personnes vers le parc ont été bien réalisés. Donc, pour finir, j'espère que dans le futur, les partis de la majorité seront beaucoup plus en phase avec les habitants et les besoins de ce quartier. Merci beaucoup et bon courage.

Mme la Bourgmestre ff : Juste reprendre deux choses qui ont été dites par certains d'entre vous, à savoir, effectivement, le rappel des réunions qui ont eu lieu en décembre, avec des citoyens du quartier, des panels citoyens qui ont discuté des projets et des différents aménagements possibles dans le quartier, et rappeler une réunion prochaine aussi, toujours pour le quartier des Azalées dans le cadre des réflexions sur le Plan Good Move. Donc, bien évidemment, nous sommes heureux de pouvoir accueillir de nombreux citoyens, dans le cadre du respect avec la crise sanitaire aujourd'hui, évidemment, pour discuter de ça. Donc, on l'a dit, les discussions sont encore en cours et nous serons attentifs à prendre en compte toutes les discussions et tous les avis qui ont été transmis également lors de l'enquête, dont bientôt les résultats seront publiés aussi sur le site. Il y a encore beaucoup de choses qui seront certainement dites et écrites sur ce projet. Je voudrais terminer en remerciant Madame Vanrillaer et en lui demandant de transmettre, au nom du Collège des Bourgmestres et échevins, et de l'ensemble du Conseil communal, nos vœux de prompt rétablissement à Madame El Khattabi. Je vous remercie Madame et vous pouvez maintenant rejoindre vos occupations et je vous souhaite une bonne soirée.

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Ordre du jour n° 2 -- Agenda nr 2

Démission de Madame Sophie Querton de ses fonctions de conseillère communale - Prise d'acte - Vérification des pouvoirs et installation de son remplaçant, Monsieur Mohamed ECHOUEL

Ontslag van Mevrouw Sophie Querton uit haar functies als gemeenteraadslid - Akteneming - Onderzoek der geloofsbrieven en aanstelling van haar vervanger, de heer Mohamed ECHOUEL

M. Echouel : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Mme la Bourgmestre ff : Nous vous félicitons, et bienvenue au Conseil communal. C'est un retour pour vous, donc vous n'êtes pas tout à fait dépaycé.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu le courrier du 15 janvier 2021, par lequel Madame Sophie Querton présente la démission de ses fonctions de conseillère communale ;

Considérant qu'il résulte du procès-verbal des élections communales du 14 octobre 2018 que le siège devenu vacant revient à Monsieur Mohamed Echouel, premier suppléant sur la liste n° 4 - LISTE DU BOURGMESTRE à laquelle appartenait Madame Sophie Querton;

Considérant que, conformément à l'article 84 de la loi électorale communale, le conseil communal est appelé à vérifier les pouvoirs de Monsieur Mohamed Echouel, aux fins de l'admettre à la prestation de serment et de l'installer en qualité de conseiller communal;

Considérant qu'il résulte des éléments recueillis par le Collège des Bourgmestre et Echevins, que Monsieur Mohamed ECHOUEL, né à Boualkma Comm. Khamis de Beni Arous le 31.12.1965, de nationalité belge, domicilié à Schaerbeek, rue Général Eenens, 28, réunit toutes les conditions d'éligibilité ;

Vu la déclaration du 15 janvier 2021 par laquelle Monsieur Mohamed ECHOUEL accepte le mandat qui lui est présenté;

PREND ACTE de la démission de Madame Sophie Querton de ses fonctions de conseillère communale;

CONSTATE que Monsieur Mohamed ECHOUEL remplit toujours les conditions d'éligibilité et DECLARE que l'intéressé peut être installé.

Après que Monsieur Mohamed ECHOUEL ait été invité, Madame la Présidente l'invite à prêter entre ses mains le serment constitutionnel "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge".

Monsieur Mohamed ECHOUEL prête serment en Français.

Madame la Présidente donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans ses fonctions.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de brief van 15 januari 2021, waarbij Mevrouw Sophie Querton het ontslag uit haar functies als gemeenteraadslid aanbiedt ;

Overwegende dat volgens de notulen van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 de openstaande zetel toekomt aan de heer Mohamed ECHOUEL, eerste opvolger van de lijst nr. 4 - LISTE DU BOURGMESTRE, waarvan Mevrouw Sophie Querton deel uitmaakte ;

Overwegende dat, naar luid van artikel 84 van de gemeentekieswet, de gemeenteraad dient over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van de heer Mohamed ECHOUEL, ten einde hem toe te laten de eed af te leggen en hem als gemeenteraadslid aan te stellen ;

Overwegende dat, uit de door het College van Burgemeester en Schepenen ingewonnen inlichtingen, de heer Mohamed ECHOUEL, geboren te Boualkma Comm. Khamis de Beni Arous op 31.12.1965, van Belgische nationaliteit, wonende te Schaerbeek, Generaal Eenensstraat, 28, aan alle kiesbaarheidsvoorwaarden voldoet ; Gelet op de verklaring van 15 januari 2021 waarbij de heer Mohamed ECHOUEL het hem aangeboden mandaat aanvaardt;

NEEMT AKTE van het ontslag van Mevrouw Sophie Querton uit haar functies als gemeenteraadslid ;

STELT VAST dat de heer Mohamed ECHOUEL nog steeds aan alle kiesbaarheidsvoorwaarden voldoet en VERKLAART dat hij als raadslid mag aangesteld worden.

Na de heer Mohamed ECHOUEL te hebben uitgenodigd, verzoekt Mevrouw de Voorzitter hem, in haar handen, de grondwettelijke eed af te leggen : "Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk".

De heer Mohamed ECHOUEL legt de eed in het Frans af.

Mevrouw de Voorzitter geeft akte van zijn eedaflegging en verklaart hem in zijn mandaat aangesteld

27.01.2021

Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3

Conseil de Police - Remplacement de Madame Sihame Haddioui - Désignation de Monsieur Elyass EL YAKOUBI - Prise d'acte

Politieraad - Vervanging van Mevrouw Sihame Haddioui - Aanduiding van de heer Elyass EL YAKOUBI - Akteneming

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et les modifications apportées;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale 5 est composé de 25 membres élus;
Vu l'article 19 de la loi précitée, qui dispose que "Lorsqu'un membre effectif cesse de faire partie du conseil de police avant l'expiration de son mandat et qu'il n'a pas de suppléants, tous les conseillers communaux encore en fonction qui avaient signé la présentation du membre à remplacer, peuvent présenter ensemble un candidat membre effectif et un ou plusieurs candidats suppléants. Dans ce cas, ces candidats sont proclamés élus, les candidats suppléants l'étant dans l'ordre de leur présentation."

Vu la lettre de démission du Conseil de Police présentée par Madame Sihame Haddioui en date du 18 janvier 2021

Attendu que dans l'acte de présentation introduit par Madame Adelheid Byttebier, en date du 10 décembre 2018, Madame Haddioui a une suppléante, Madame Barbara Trachte,

Vu que le conseil communal, en sa séance du 23 octobre 2019, a pris acte de la démission de Madame Barbara Trachte en sa qualité de conseillère communale

Attendu de ce fait que Madame Sihame Haddioui n'a plus de suppléante,

Vu l'acte de présentation déposé par Madame Adelheid Byttebier en date 18 janvier 2021 qui présente Monsieur Elyass EL YAKOUBI

Considérant qu'il y a donc lieu de proclamer Monsieur Elyass EL YAKOUBI élue au sens de l'article 19 de la loi précitée,

DECIDE

de désigner Monsieur Elyass EL YAKOUBI, né le 27 juillet 1990, domiciliée rue Gustave Huberti, 40 à 1030 Bruxelles, comme conseiller de police en remplacement de Madame Sihame Haddioui.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de wet van 7 december 1998 en haar aangebrachte wijzigingen, tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus

Overwegende dat de politieraad van de meergemeentzone 5 samengesteld is uit 25 verkozen leden;

Gelet op artikel 19 van diezelfde wet, die het volgende bepaalt : " Wanneer een effectief lid voor het verstrijken van zijn mandaat ophoudt deel uit te maken van de politieraad en hij geen opvolger of opvolgers heeft, kunnen alle nog in functie zijnde gemeenteraadsleden die de voordracht van het te vervangen lid hadden ondertekend, gezamenlijk een kandidaat effectief lid en één of meer kandidaat-opvolgers voordragen. In dit geval worden deze kandidaten verkozen verklaard, de kandidaat-opvolgers in orde van hun voordracht."

Gelet op de brief van Mevrouw Sihame Haddioui waarbij zij haar ontslag als lid van de politieraad indient op datum van 18 januari 2021;

Overwegende dat in de kandidatuurakte ingediend door Mevrouw Adelheid Byttebier, op datum van 10 december 2018, Mevrouw Sihame Haddioui één opvolgster heeft, mn Mevrouw Barbara Trachte;

Gelet op het feit dat de gemeenteraad, in zijn vergadering van 23 oktober 2019, akte heeft genomen van het ontslag van Mevrouw Barbara Trachte, uit haar functies als gemeenteraadslid

27.01.2021

Overwegende dat dien te gevolge Mevrouw Sihame Haddioui geen opvolger meer heeft
Gelet op de kandidatuurakte, neergelegd door Mevrouw Adelheid Byttebier op datum van 18 januari 2021, die de heer Elyass EL YAKOUBI voorstelt;

Overwegende dat de heer Elyass EL YAKOUBI daarom moet uitgeroepen worden als verkozene, in toepassing van artikel 19 van de bovenvermelde wet,

BESLUIT

om de heer Elyass EL YAKOUBI, geboren op 27 juli 1990, wonende Gustaaf Hubertstraat, 40 te 1030 Brussel, voor te stellen als lid voor de politieraad, ter vervanging van Mevrouw Sihame Haddioui.

Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4

Conseil de Police - Remplacement de Madame Emilie Desmedt - Désignation de Monsieur Mohamed ECHOUEL - Prise d'acte

Politieraad - Vervanging van Mevrouw Emilie Desmedt - Aanduiding van de heer Mohamed ECHOUEL - Akteneming

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et les modifications apportées;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale 5 est composé de 25 membres élus;

Vu l'article 12 de la loi précitée qui dispose que le conseil de police est composé de conseillers communaux.

Vu que le conseil communal, en sa séance du 25 novembre 2020, a pris acte de la démission de Madame Emilie Desmedt en sa qualité de conseillère communale

Vu l'article 19 de la loi précitée, qui dispose que "Lorsqu'un membre effectif cesse de faire partie du conseil de police avant l'expiration de son mandat et qu'il n'a pas de suppléants, tous les conseillers communaux encore en fonction qui avaient signé la présentation du membre à remplacer, peuvent présenter ensemble un candidat membre effectif et un ou plusieurs candidats suppléants. Dans ce cas, ces candidats sont proclamés élus, les candidats suppléants l'étant dans l'ordre de leur présentation."

Attendu que dans l'acte de présentation introduit par Monsieur Bernard Clerfayt, en date du 10 décembre 2018, Madame Emilie Desmedt a deux suppléantes, Madame Lorraine de Fierlant et Madame Sophie Querton,

Vu le courrier électronique du 18 janvier 2021 par lequel Madame Lorraine de Fierlant renonce au mandat de membre du conseil de Police

Vu que le conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2021, a pris acte de la démission de Madame Sophie Querton en sa qualité de conseillère communale

Attendu de ce fait que Madame Emilie Desmedt n'a plus de suppléante,

Vu l'acte de présentation déposé par Monsieur Bernard Clerfayt qui présente Monsieur Mohamed ECHOUEL

Considérant qu'il y a donc lieu de proclamer Monsieur Mohamed ECHOUEL élu au sens de l'article 19 de la loi précitée,

DECIDE

de désigner Monsieur Mohamed ECHOUEL, né le 31 décembre 1965, domiciliée rue Général Eenens, 28 à 1030 Bruxelles, comme conseiller de police en remplacement de Madame Emilie Desmedt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de wet van 7 december 1998 en haar aangebrachte wijzigingen, tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus

27.01.2021

Overwegende dat de politieraad van de meergemeentezone 5 samengesteld is uit 25 verkozen leden;
Gelet op artikel 12 van bovenvermelde wet die vastlegt dat de politieraad samengesteld wordt door gemeenteraadsleden

Gelet op het feit dat de gemeenteraad, in zijn vergadering van 25 november 2020, akte genomen heeft van het ontslag van Mevrouw Emilie Desmedt, uit haar functies als gemeenteraadslid

Gelet op artikel 19 van diezelfde wet, die het volgende bepaalt : " Wanneer een effectief lid voor het verstrijken van zijn mandaat ophoudt deel uit te maken van de politieraad en hij geen opvolger of opvolgers heeft, kunnen alle nog in functie zijnde gemeenteraadsleden die de voordracht van het te vervangen lid hadden ondertekend, gezamenlijk een kandidaat effectief lid en één of meer kandidaat-opvolgers voordragen. In dit geval worden deze kandidaten verkozen verklaard, de kandidaat-opvolgers in orde van hun voordracht."

Overwegende dat in de kandidatuurakte ingediend door de heer Bernard Clerfayt, op datum van 10 december 2018, Mevrouw Emilie Desmedt twee opvolgsters heeft, mn Mevrouw Lorraine de Fierlant en Mevrouw Sophie Querton;

Gelet op de elektronische brief van 18 januari 2021 waarbij Mevrouw Lorraine de Fierlant afziet van haar mandaat als lid van de politieraad,

Gelet op het feit dat de gemeenteraad, in zijn vergadering van 27 januari 2021, akte heeft genomen van het ontslag van Mevrouw Sophie Querton, uit haar functies als gemeenteraadslid

Overwegende dat dien te gevolge Mevrouw Emilie Desmedt geen opvolger meer heeft

Gelet op de kandidatuurakte, neergelegd door de heer Bernard Clerfayt, die de heer Mohamed ECHOUËL voorstelt;

Overwegende dat de heer Mohamed ECHOUËL daarom moet uitgeroepen worden als verkozene, in toepassing van artikel 19 van de bovenvermelde wet,

BESLUIT

om de heer Mohamed ECHOUËL, geboren op 31 december 1965, wonende Generaal Eenensstraat, 28 te 1030 Brussel, voor te stellen als lid voor de politieraad, ter vervanging van Mevrouw Emilie Desmedt.

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Budget -- Begroting

Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5

Service Public Régional de Bruxelles - Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique local et régional - Avenant 2021 - Approbation

Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de lokale en gewestelijke economische ontwikkeling - Aanhangsel 2021 - Goedkeuring

M. Bouhjar : C'est un point global sur l'ensemble des points « Contrôle ». J'avais déjà fait la remarque le mois passé. On a eu quelques réactions de certaines para-communales qui ont réagis, mais encore d'autres qui n'ont toujours pas contacté nos représentants. Et donc, je réitère ma demande afin que les choses puissent rentrer dans l'ordre le plus rapidement possible. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Donc, vous voulez dire par rapport aux représentations de la Commune dans les différentes ASBL communales, c'est bien ça ?

M. Bouhjar : La représentation par groupe politique dans les para-communales. Si vous voulez je vous envoie un mail demain matin.

Mme la Bourgmestre ff : Ok. C'est ce que j'allais vous proposer. Parce qu'à ma connaissance, les choses étaient réglées ou en train de se régler, mais envoyez moi un mail demain matin pour qu'on puisse vérifier cela et rappeler effectivement auprès des Présidents et/ou des directeurs de faire cela au plus vite. Merci de nous signaler cela.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Considérant la décision du Gouvernement réuni le 17 novembre 2016 fixant le subside en exécution des articles 6 et 12 de l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale pour les exercices 2016-2018,

Considérant la décision du Gouvernement, en date du 13 décembre 2018, de prolonger les conventions qui les lient aux communes pour l'année 2019,

Considérant la décision du Gouvernement, en date du 4 avril 2019, de prolonger les conventions qui les lient aux communes pour l'année 2020,

Considérant la décision du Gouvernement, en date du 10 décembre 2020, de prolonger les conventions qui les lient aux communes pour l'année 2021,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;

DECIDE :

D'approuver la signature de l'avenant 2021 au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional, liant l'administration communale de Schaerbeek à la Région de Bruxelles Capitale

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de beslissing van de Regering, vergaderd op 17 november 2016, beslissend om de subsidie in uitvoering van artikel 6 en 12 van de ordonnantie van 19 juli 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de economische ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de jaren 2016-2018, Gelet op de beslissing van de Regering, op datum van 13 december 2018, om de overeenkomsten met de gemeenten voor de jaar 2019 te verlengen,

Gelet op de beslissing van de Regering, op datum van 4 april 2019, om de overeenkomsten met de gemeenten voor de jaar 2020 te verlengen,

Gelet op de beslissing van de Regering, op datum van 10 december 2020, om de overeenkomsten met de gemeenten voor de jaar 2021 te verlengen

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;

BESLUIT :

Het aanhangsel van de overeenkomst 2021 tussen de gemeente en het Brusselse Gewest in betrekking met de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak goed te keuren

Contrôle ==- Controle

Ordre du jour n° 6 ==- Agenda nr 6

ASBL "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" - Convention cadre pluriannuelle 2020-2024 - Approbation

VZW "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" - Meerjarige raamovereenkomst 2020-2024 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;

27.01.2021

DECIDE

d'approuver la convention cadre pluriannuelle 2020-2024 entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar".

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 het reglement goedkeurend betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;

BESLUIT

de meerjarige overeenkomst 2020-2024 tussen de Gemeente Schaarbeek en de VZW "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" goed te keuren.

Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7

ASBL communale "Sport 1030" - Contrat de gestion 2020-2021 - Approbation

Gemeentelijke VZW "Sport 1030" - Beheerscontract 2020-2021 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;

DECIDE :

d'approuver le contrat de gestion 2020-2021 liant la Commune à l'asbl communale "Sport 1030".

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;

BESLIST :

de beheerscontract 2020-2021 tussen de gemeente en gemeentelijke vzw "Sport 1030" goed te keuren.

27.01.2021

Ordre du jour n° 8 -- Agenda nr 8

ASBL "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Subvention exceptionnelle 2019 - Comptes 2017/2018 - Prise d'acte

VZW "Cercle de tennis de table Royal Alpa" - Uitzonderlijke subsidie 2019 - Rekeningen 2017/2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les comptes de l'ASBL "Cercle de tennis de Table Royal Alpa" affichent un résultat positif de 12.426,90€ pour la saison 2017/2018 et des fonds propres pour un montant de 19.803,35€ fin juin 2018;

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 12.426,90€ pour la saison 2017/2018 et des fonds propres pour un montant de 19.803,35€ fin juin 2018;

PREND ACTE

Des comptes de la saison 2017/2018 de l'ASBL "Cercle de tennis de Table Royal Alpa", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 12.426,90€ et des fonds propres s'élevant à 19.803,35€

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 het règlement goedkeurend betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Cercle de tennis de Table Royal Alpa" een positief saldo van 12.426,90€ voor het seizoen 2017/2018 en een eigen vermogen van 19.803,35€ op eind juni 2018 vertonen;

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College akte neemt van het positief saldo van 12.426,90€ voor het seizoen 2017/2018 en eigen vermogen van 19.803,35€ op eind juni 2018;

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen van het seizoen 2017/2018 van de VZW "Cercle de tennis de Table Royal Alpa", die een positief saldo van 12.426,90€ en eigen vermogen van 19.803,35€ vertonen.

Ordre du jour n° 9 -- Agenda nr 9

ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» affichent un résultat négatif de - 5.456,22€ et des fonds propres positifs s'élevant à 10.065,53€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 15 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -5.456,22€ et des fonds propres positifs s'élevant à 10.065,53€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes de l'ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -5.456,22€ et des fonds propres positifs s'élevant à 10.065,53€ pour l'exercice 2018.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» een négatif saldo van - 5.456,22€ en positif eigen vermogen ter waarde van 10.065,53€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Gelet op de beslissing van 15 décembre 2020 waar het Collège acte neemt van het négatif saldo van - 5.456,22€ et positif eigen vermogen ter waarde van 10.065,53€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de rekeningen van de VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek», bij het dossier gehecht, die een négatif saldo van -5.456,22€ et positif eigen vermogen ter waarde van 10.065,53€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Ordre du jour n° 10 -- Agenda nr 10

ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» affichent un résultat négatif de - 1.771,79€ et des fonds propres positifs s'élevant à 8.293,74€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 05 janvier 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -1.771,79€ et des fonds propres positifs s'élevant à 8.293,74€ pour l'exercice 2019.

27.01.2021

PREND ACTE

Des comptes de l'ASBL «Maison de la Laïcité de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -1.771,79€ et des fonds propres positifs s'élevant à 8.293,74€ pour l'exercice 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek» een negatief saldo van -1.771,79€ en positief eigen vermogen ter waarde van 8.293,74€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 05 januari 2021 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -1.771,79€ en positief eigen vermogen ter waarde van 8.293,74€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen van de VZW «Maison de la Laïcité de Schaerbeek», bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -1.771,79€ en positief eigen vermogen ter waarde van 8.293,74€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Ordre du jour n° 11 -- Agenda nr 11

ASBL "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" - Comptes 2018 - Prise d'acte

VZW "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" - Rekeningen 2018 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» affichent un résultat négatif de -4.272,64€ et des fonds propres positifs s'élevant à 7.327,82€ pour l'exercice 2018.

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -4.272,64€ et des fonds propres positifs s'élevant à 7.327,82€ pour l'exercice 2018.

PREND ACTE

Des comptes de l'ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent résultat négatif de -4.272,64€ et des fonds propres positifs s'élevant à 7.327,82€ pour l'exercice 2018.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» een negatief saldo van -4.272,64€ en positief eigen vermogen ter waarde van 7.327,82€ voor het dienstjaar 2018 vertonen. Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -4.272,64€ en positief eigen vermogen ter waarde van 7.327,82€ voor het dienstjaar 2018.

NEEMT AKTE

van de rekeningen van de VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek», bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -4.272,64€ en positief eigen vermogen ter waarde van 7.327,82€ voor het dienstjaar 2018 vertonen.

Ordre du jour n° 12 -- Agenda nr 12

ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» affichent un résultat négatif de -1.576,47€ et des fonds propres positifs s'élevant à 5.751,35€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 19 janvier 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -1.576,47€ et des fonds propres positifs s'élevant à 5.751,35€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes de l'ASBL «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent résultat négatif de -1.576,47€ et des fonds propres positifs s'élevant à 5.751,35€ pour l'exercice 2019.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek» een negatief saldo van -1.576,47€ en positief eigen vermogen ter waarde van 5.751,35€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 19 januari 2021 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -1.576,47€ en positief eigen vermogen ter waarde van 5.751,35€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de bij het dossier gehechte, rekeningen van de VZW «Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek», die een negatief saldo van -1.576,47€ en positief eigen vermogen ter waarde van 5.751,35€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Ordre du jour n° 13 -- Agenda nr 13

ASBL "A vos côtés 1030" - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW "A vos côtés 1030" - Rekeningen 2019 - Akte nemen

Mme Nyssens : Je vous remercie, Madame la Présidente. Concernant les comptes et la demande de libération de la créance pour la dernière part du subside 2019, à la lecture des documents, je dois admettre qu'on connaît la difficulté pour les services d'aides familiaux relatifs au plafond des subventions de l'ancienneté des aides. C'est pour cette raison que le subside planifié pour 2021 a été augmenté, même presque doublé. Dans le rapport de gestion 2019, je lis que, durant l'année 2019, les absences pour longue durée de plusieurs aides familiales ayant une grande ancienneté, et le non remplacement de celles-ci, ont largement contribué au bénéfice non prévu de 140.000 euros plus ou moins. Alors que le résultat budgété était de moins 80.000 pour 2019. Donc, je vous fais part de mon étonnement au vu de la crise sanitaire, et de l'impact financier que cette crise va avoir sur les finances communales, de voir que cette ASBL, que je ne veux absolument pas mettre en difficulté, et je sais qu'elle bénéficie d'un bénéfice cumulé important, qu'elle n'a pas de souci de trésorerie, mais qu'elle fasse quand même cette demande de liquidation de sa créance. Ma question, c'est, à partir de quand le plan pluriannuel de subventionnement ne doit-il pas être adapté en fonction de l'évolution des variables ? Je vous remercie pour votre réponse.

Mme Lorenzino : Merci. Donc, ce qu'on fait, c'est que, comme il est prévu au budget, on liquide à l'ASBL le subside qui a été voté au budget du Conseil communal 2020. Et donc, Madame Nyssens, si vous évoquez, je n'ai pas bien entendu votre question, je m'en excuse, si vous évoquez les potentiels soucis de trésorerie de l'ASBL, et les demandes d'augmentation du subside communal qui avaient déjà été demandés à l'époque de votre présidence, c'était bien cela l'objet de votre question, Madame Nyssens ? Effectivement, le subside communal a augmenté en 2019 de plus de 40.000 euros à la demande de l'ASBL. En effet, vous connaissez, tout comme moi, la question et la problématique des barèmes de la Ccof, qui ne prennent pas en compte l'ancienneté totale des travailleurs mais seulement une ancienneté maximale de 11 ans, et donc ce qui fait que la différence est pleinement à charge du pouvoir subsidiant qu'est la Commune. Nous avons un suivi très, très attentif, bien évidemment, au niveau du Conseil d'administration de l'ASBL, mais aussi au niveau du Collège et mes collègues du Collège peuvent en témoigner, il n'y a pas une fois, lors des discussions budgétaires, que la situation délicate de l'ASBL A vos côtés n'est pas discutée. Bien évidemment, on suit cela de près mais effectivement, la situation de l'ASBL, et on peut s'en réjouir, est moins préoccupante que les projections qui avaient été faites. Alors, les raisons sont évidemment diverses, mais donc met cela à jour, en tout cas, annuellement et même plusieurs fois par an, puisqu'on examine la question également lors des modifications budgétaires où on a des résultats plus proches de la réalité et en cours d'année. Donc, bien évidemment, nous referons l'exercice avec la même attention lors des discussions budgétaires de la modification budgétaire qui aura lieu plus ou moins à la moitié, trois quart, de l'année.

Mme Nyssens : Merci Madame Lorenzino pour vos explications. J'entends entre les lignes qu'il pourrait y avoir une révision de la convention si cela s'adapte à la situation, puisque cette question des anciennetés pourrait effectivement ne pas être aussi problématique que prévue. Je suivrai cela de près en tout cas, mais je pourrais m'attendre à une révision de la convention si nécessaire.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

27.01.2021

Considérant que les comptes 2019 de l'ASBL «A vos côtés 1030» affichent un résultat positif de 149.022,66€ et des fonds propres s'élevant à 366.855,94€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 19 janvier 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 149.022,66€ et des fonds propres s'élevant à 366.855,94€ pour l'exercice 2019.

PRENDA CTE

Des comptes 2019 de l'ASBL "A vos côtés 1030", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 149.022,66€ et des fonds propres s'élevant à 366.855,94€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "A vos côtés 1030" een positief saldo van 149.022,66€ en eigen vermogen ter waarde van 366.855,94€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 19 januari 2021 waar het College akte neemt van het positief saldo van 149.022,66€ en eigen vermogen van 366.855,94€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de bij het dossier gehechte, rekeningen 2019 van de VZW "A vos côtés 1030", die een positief saldo van 149.022,66€ en eigen vermogen van 366.855,94€ vertonen.

Ordre du jour n° 14 -- Agenda nr 14

ASBL Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek» affichent un résultat positif de 7.641,93€ et des fonds propres s'élevant à 83.871,78€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 19 janvier 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 7.641,93€ et des fonds propres s'élevant à 83.871,78€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL «Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 7.641,93€ et des fonds propres s'élevant à 83.871,78€.

27.01.2021

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek" een positief saldo van 7.641,93€ en eigen vermogen ter waarde van 83.871,78€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 19 januari 2021 waar het College akte neemt van het positief saldo van 7.641,93€ en eigen vermogen van 83.871,78€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTEN

van de bij het dossier gehechte, rekeningen 2019 van de VZW "Académie des arts de la Parole, de la danse et de la musique de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek", die een positief saldo van 7.641,93€ en eigen vermogen van 83.871,78€ vertonen.

Ordre du jour n° 15 -- Agenda nr 15

ASBL "CréACTIONS" - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW "CréACTIONS" - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «CréACTIONS» affichent un résultat positif de 4.530,38€ et des fonds propres positifs s'élevant à 36.764,46€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 4.530,38€ et des fonds propres positifs s'élevant à 36.764,46€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL «CréACTIONS», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 4.530,38€ et des fonds propres positifs s'élevant à 36.764,46€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "CréACTIONS" een positief saldo van 4.530,38€ en positief eigen vermogen ter waarde van 36.764,46€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College akte neemt van het positief saldo van 4.530,38€ en positief eigen vermogen van 36.764,46€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2019 van de VZW "CréActions", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 4.530,38€ en positief eigen vermogen van 36.764,46€ vertonen.

Ordre du jour n° 16 -- Agenda nr 16

ASBL "Maison Biloba Huis" en abrégé "Maison Biloba" - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW "Maison Biloba Huis" in afkorting "Maison Biloba" - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2019 de l'ASBL «Maison Biloba» affichent un résultat négatif de -6.374,93€ et des fonds propres s'élevant à 35.281,07€.

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -6.374,93€ et des fonds propres s'élevant à 35.281,07€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL «Maison Biloba Huis», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -6.374,93€ et des fonds propres s'élevant à 35.281,07€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Maison Biloba" een negatief saldo van -6.374,93€ en eigen vermogen ter waarde van 35.281,07€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -6.374,93€ en eigen vermogen van 35.281,07€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2019 van de VZW "Maison Biloba Huis", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -6.374,93€ en eigen vermogen van 35.281,07€ vertonen.

Ordre du jour n° 17 -- Agenda nr 17

ASBL Liens de Quartier Petite Enfance en abrégé LQPE - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW Liens de Quartier Petite Enfance afgekort LQPE - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «LQPE» affichent un résultat positif de 6.749,00€ et des fonds propres s'établissant à 136.965,00€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 6.749,00€ et des fonds propres s'établissant à 136.965,00€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL « Liens de Quartier Petite Enfance », déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 6.749,00€ et des fonds propres s'établissant à 136.965,00€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " LQPE " een positif saldo van 6.749,00€ en eigen vermogen ter waarde van 136.965,00€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College akte neemt van het positif saldo van 6.749,00€ en eigen vermogen van 136.965,00€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2019 van de VZW "Liens de Quartier Petite Enfance", bij het dossier gehecht, die een positif saldo van 6.749,00€ en eigen vermogen van 136.965,00€ vertonen.

Ordre du jour n° 18 -- Agenda nr 18

ASBL Society Against Violent Extremism Belgium en abrégé S.A.V.E. - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW Society Against Violent Extremism Belgium in afkorting S.A.V.E. - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

27.01.2021

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2019 de l'ASBL «Society Against Violent Extremism Belgium» affichent un résultat négatif de -47.761,01€ et des fonds propres positifs s'établissant à 152.703,93€.

Vu la décision du 22 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -47.761,01€ et des fonds propres positifs s'établissant à 152.703,93€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL "Society Against Violent Extremism Belgium", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -47.761,01€ et des fonds propres positifs s'établissant à 152.703,93€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Society Against Violent Extremism Belgium" een negatief saldo van -47.761,01€ en eigen positief vermogen ter waarde van 152.703,93€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 waar het College acte neemt van het negatief saldo van -47.761,01€ en eigen positief vermogen van 152.703,93€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2019 van de VZW "Society Against Violent Extremism Belgium", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -47.761,01€ en eigen positief vermogen van 152.703,93€ vertonen.

Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19

SA "m-Brussels Village" - Comptes 2019 - Prise d'acte

NV "m-Brussels Village" - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de la SA "m-Brussels Village" affichent un résultat négatif de -27.081,00€ et des fonds propres s'élevant à 152.960,00€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 15 décembre 2020 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -27.081,00€ et des fonds propres s'élevant à 152.960,00€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de la SA "m-Brussels Village", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -27.081,00€ et des fonds propres s'élevant à 152.960,00€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de NV "m-Brussels Village" een negatief saldo van -27.081,00€ en eigen vermogen ter waarde van 152.960,00€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 15 december 2020 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -27.081,00€ en eigen vermogen van 152.960,00€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2019 van de NV "m-Brussels Village", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -27.081,00€ en eigen vermogen van 152.960,00€ vertonen.

Ordre du jour n° 20 -- Agenda nr 20

Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2021 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2021- Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Budget 2021	Recettes	Dépenses
Ordinaires	23.335,56 €	7.105,00 €
Extraordinaires	0,00 €	30,56 €
Arrêtées par l'Evêque	/	16.200,00 €
TOTAL	23.335,56 €	23.335,56 €

Considérant qu'une intervention communale ordinaire de **7.735,56€** est sollicitée par cette administration fabricienne pour pouvoir couvrir ses dépenses,

DECIDE :

D'avis favorablement le budget de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint Thérèse d'Avila.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;
Gelet op de begroting van het dienstjaar 2021 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt werd vastgesteld :

Begroting 2021	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	23.335,56 €	7.105,00 €
Buitengewone	0,00 €	30,56 €
Door de bisschop vastgesteld	/	16.200,00 €
TOTAAL	23.335,56 €	23.335,56 €

Overwegende dat er een gewone gemeentelijke tussenkomst van **7.735,56€** door de kerkfabriek gevraagd wordt om de uitgaven te kunnen dekken;

BESLUIT

Een gunstig advies te verlenen voor de begroting van het dienstjaar 2021 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE == STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Appui administratif et financier == Administratieve en financiële steun

Ordre du jour n° 21 == Agenda nr 21

Arrêté des Membres du Collège réuni de la Commission Communautaire commune (COCOM) accordant un subventionnement de 238.188,23€ à la Commune de Schaerbeek pour la mise en place d'un centre de testing Covid-19 -Pour information

Besluit van de Leden van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC) tot toekenning van een subsidie van 238.188,23€. aan de Gemeente van Schaarbeek voor de oprichting van een testcentrum Covid-19 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article 249§ 1er, al 2 de la Nouvelle Loi Communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;

DECIDE :

Prendre acte de l'Arrêté de subventionnement des Membres du Collège réuni de la COCOM et versement d'une subvention des frais de fonctionnement de 238.188,23€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 249, § 1, lid 2, van de nieuwe gemeentewet

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;

27.01.2021

BESLIST :

Nota te nemen van de ordonnantie tot subsidiëring van de leden van het herenigde GGC-college en de betaling van een subsidie voor de werkingskosten ten belope van 238.188,23€.

Programme de Prévention Urbaine -- Programma voor stadspreventie

Ordre du jour n° 22 -- Agenda nr 22

Subside en matière d'accrochage scolaire 2021- Projet de convention - Approbation

Subsidie van schoolinschakeling voor het jaar 2021- Ontwerp overeenkomst - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis - à- vis des pouvoirs subsidiaires;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 3 décembre 2020 relatif au subsidie 2021 accordé en matière d'accrochage scolaire.

Vu la décision du Conseil communal du 24 juin 2020 d'accorder délégation au Collège pour signer les conventions particulières d'exécution avec les partenaires locaux

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 décembre 2020;

DECIDE

D'approuver le projet de convention relatif au subsidie en matière d'accrochage scolaire pour l'année 2021

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 3 december 2020 tot bepaling van de toekenning van een subsidie van schoolinschakeling voor het jaar 2021

Gelet op het besluit van de gemeenteraad van 24 juni 2020 om aan het College volmacht te geven om de overeenkomsten met de partners te ondertekenen

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020;

BESLUIT

Het voorstel van overeenkomst betreffende de subsidie van Schoolinschakeling, voor het jaar 2021, goed te keuren.

Appui territorial et thématique -- Territoriale en thematische steun

Ordre du jour n° 23 -- Agenda nr 23

Subvention de l'ASBL Espace P... - Année 2021 - Approbation

Subsidie van VZW Espace P... - Jaar 2021 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'appel à projets avalisé par le Collège le 18 juillet 2017;
Vu la nécessité d'un travail d'accompagnement social auprès des travailleur.se.s du sexe (TDS);
Vu la nécessité d'un relais de terrain entre les quartiers de prostitution et l'administration communale;
Vu l'importance d'un travail de cohésion sociale entre les habitants et les TDS dans le quartier Nord;
Vu la nécessité d'autonomiser les TDS face aux réseaux de traite des êtres humains et au proxénétisme;
Vu le travail entrepris par Espace P..., désigné comme opérateur pour les deux lots de l'appel à projets, et la nécessité de prolonger ce travail;

DECIDE

d'approuver la subvention de l'ASBL Espace P... à hauteur de 80.000€ pour la période courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve de l'approbation du budget 2021 et d'approuver la convention entre la commune et l'ASBL Espace P...

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gezien de projectoproep goedgekeurd door het College op 18 juli 2017;
Gezien de noodzaak van een sociale begeleiding van de sekswerkers;
Gezien de noodzaak van een contactpersoon tussen de prostitutiewijken en de gemeentelijke administratie ;
Gezien het belang van een werk rond samenleving en integratie tussen de wijkbewoners en de sekswerkers in de Noordwijk

Gezien de noodzaak van de verzelfstandiging van de sekswerkers ten opzichte van de netwerken van mensenhandel en souteneurschap;

Gezien het werk van Espace P... als operator voor de twee percelen van de projectoproep en de noodzakelijkheid het te verlengen;

BESLUIT

om de subsidie van de VZW Espace P... van 80.00€ voor de periode van 1 januari 2021 tot 31 december 2021 goed te keuren onder voorbehoud van de goedkeuring van de gemeentelijke begroting 2021 en de overeenkomst tussen de gemeente en de VZW Espace P... goed te keuren

Logement == Huisvesting

Ordre du jour n° 24 == Agenda nr 24

Lutte contre les logements inoccupés - Convention de mise à disposition du subside régional 2020 (25.000 €) - Approbation

Strijd tegen leegstaande woningen - Overeenkomst van terbeschikkingstelling van de gewestelijke toelage 2020 (25.000 €) - Goedkeuring

Mme Lahssaini : Merci beaucoup, c'est une très courte question, pour bien comprendre le rôle qui est joué par l'observatoire du logement auquel cette subvention est donnée, parce que je vois que la subvention sert à payer les charges de cet observatoire. Mais j'aurais voulu avoir un petit peu plus d'explications. Il ne me semble pas qu'on trouve exactement les activités de cet observatoire dans les documents qui nous sont remis.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente. Un peu similaire évidemment comme question. C'est un subside qui répond à un appel à projet annuel, donc, on bénéficie de 25.000 euros depuis 2016, si j'ai bien compris les pièces qui ont été transmises aux conseillers. Et je vois aussi que pour répondre à l'appel à projet, on a détaillé les ambitions schaarbeekoises. Donc, j'aimerais un petit peu savoir quelles sont ces ambitions schaarbeekoises, et si celles-ci ont varié depuis 2018 ?

M. Eraly : Merci Madame la Présidente. Donc le projet vise à développer l'usage de nouveaux outils de repérage informatique en investiguant notamment le potentiel d'informations exploitables constitué par des bases de données en accès libre, telles que les adresses postales, les points fixes Wifi, et de nouveaux modes de présomption. Concrètement, les services communaux assurent la réalisation d'un

27.01.2021

listing des logements vides, et quand il y a une présomption d'inoccupation, mes services mènent leur enquête, et lorsque les dossiers sont complets, ils sont alors transmis à la Région pour amende. Actuellement les moyens d'identification des logements vides sont donc des outils classiques : repérage visuel depuis la rue, ou via des données de consommation énergétique, des outils informatiques de vérification, Il y a les bases de données du Registre National de Population, matrice cadastrale, Nova pour la situation urbanistique de nos droits, etc., etc., et un traitement manuel des infos. Et le projet sur lequel la Commune veut travailler vise deux objectifs principaux : c'est donc renverser notre méthode de présomption du vide, c'est-à-dire passer d'une présomption visuelle, ensuite confirmée par les indices informatiques, à une présomption issue du repérage informatique et puis, que le constat visuel viendrait ensuite confirmer, et puis développer de nouveaux outils informatiques de détection des logements inoccupés, investigué le potentiel d'informations exploitables de manière à utiliser des outils informatiques complémentaires de repérage. Donc en gros, on poursuit le travail de traque des logements vides à transmettre à la Région, mais parallèlement, on va démarrer la recherche d'outils permettant d'améliorer le repérage informatique des situations d'inoccupation.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 accordant une subvention destinée à soutenir la Commune dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés; Considérant que cet arrêté dispose en son article 5 qu'une convention précise les modalités de mise à disposition et le contrôle de la subvention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 janvier 2021;

DECIDE

d'approuver la convention de mise à disposition du subside 2020 de 25.000 € pour « l'Observatoire communal du logement » entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van 10 december 2020 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarbij een toelage tot strijd tegen leegstaande woningen toegekend wordt;

Overwegende dat het artikel 5 van dit besluit bepaalt dat een overeenkomst de modaliteiten van de terbeschikkingstelling en controle van subsidie regelt;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 januari 2021;

BESLUIT

de overeenkomst van terbeschikkingstelling van het subsidie 2020 van 25.000 € voor het "gemeentelijke huisvesting Observatorium" tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed te keuren.

Eco-conseil -- Milieuraadgeving

Ordre du jour n° 25 -- Agenda nr 25

Projet "Invendus? Pas perdus!" - Convention entre les membres du réseau régional LOCO - Approbation

Project "Onverkocht? Niet verloren!" - Overeenkomst tussen de leden van de gewestelijk netwerk LOCO - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;
Considérant que le projet communal 'Invendus pas perdus' est un projet de valorisation d'invendus alimentaires rencontrant un plein succès ;
Considérant que ce projet s'épanouit, depuis 2018, au sein d'un réseau régional de logistique collaborative 'LOCO' ;
Considérant que les membres du réseau 'LOCO' veulent formaliser celui-ci en passant entre eux une convention ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;
DECIDE
d'approuver la convention 'réseau LOCO' passée entre les membres du réseau régional LOCO.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;
Overwegende dat het gemeentelijk project « Onverkocht maar niet verloren » een project van herverdeling van onverkocht voedsel is en dat het zeer succesvol is;
Overwegende dat dit project sinds 2018 floreert binnen een regionaal logistiek samenwerkingsnetwerk, 'LOCO' ;
Overwegende dat de leden van het 'LOCO' netwerk dit netwerk willen formaliseren door een overeenkomst te sluiten ;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;
BESLUIT
De overeenkomst tussen de leden van het regionaal samenwerkingsnetwerk LOCO goed te keuren.

Subventions et partenariats -- Subsidies & partnership
Ordre du jour n° 26 -- Agenda nr 26

"Contrats École 2021-2024 : école 1 et Champagnat" de Perspective Brussels - Conventions - Approbation

"Schoolcontracten 2021-2024 : école 1 en Champagnat" van Perspective Brussels - Overeenkomsten - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu les contrats écoles "école 1" et "Champagnat" approuvés par le gouvernement régional en date du 10 décembre 2020;
Vu l'octroi d'une subvention de 1.451.000 € pour le contrat école 1;
Vu l'octroi d'une subvention de 540.000 € pour le contrat école Champagnat;
Vu la remarque du Collège transmise à Perspective par courrier du 27 novembre 2020 et stipulant que "L'accord de la Commune sur le projet n'emporte pas un accord ferme sur les futurs aménagements des rues Vandevelde et Josaphat, lesquels dépendront des résultats de l'étude de mobilité et du processus participatif. Le Collège sera amené à prendre une décision définitive sur base de ces deux derniers éléments, pendant la programmation" ;
Vu la décision du collège des Bourgmestre et échevins du 19 janvier 2021;

27.01.2021

DECIDE

1. D'approuver la convention "Contrat école 1" entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale
2. D'approuver la convention "Contrat école Champagnat" entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de schoolcontracten " école 1" en "Champagnat" goedgekeurd door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering op 10 december 2020;

Gelet op de subsidie van 1.451.000 € voor het Schoolcontract école 1;

Gelet op de subsidie van 540.000 € voor het Schoolcontract Champagnat ;

Gelet op de opmerking van het College verzonden in de brief van 27 november 2020 en die stelt dat "Het akkoord van de gemeente over het project geen definitieve overeenkomst impliceert over de toekomstige ontwikkeling van de straten Vandevelde en Josaphat, welke afhangen van de resultaten van de mobiliteitsstudie en het participatieproces. Op basis van deze twee elementen zal het College tijdens de programmering een definitief besluit nemen" ;

Gelet op het Collegebesluit van 19 januari 2021;

BESLUIT

1. Om de Overeenkomst "Schoolcontract école 1" tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed te keuren
2. Om de Overeenkomst "Schoolcontract Champagnat" tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed te keuren

Ordre du jour n° 27 -- Agenda nr 27

Appel à projet 2020 à destination des communes et CPAS bruxellois "ACTION CLIMAT" (Bruxelles Environnement) - Conventions - Approbation

Projectoproep 2020 voor de Brusselse gemeenten en OCMW's "Klimaatactie" (Leefmilieu Brussels) - Overeenkomsten - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'appel à projets 2020 « ACTION CLIMAT » de la Région de Bruxelles-Capitale à destination des communes et CPAS bruxellois;

Vu les projets approuvés par le Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 01 septembre 2020, pour lesquels une demande de subvention a été transmise à Bruxelles Environnement;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 d'accorder une subvention pour deux des projets proposés par la Commune de Schaerbeek:

- "Mieux valoriser et composter les déchets dans les parcs", subvention de 60.500 €;
- "Réaménagement de la rue Jacques Rayé et du Square Maurane", subvention de 73.976 €;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021;

27.01.2021

DECIDE :

D'approuver les conventions entre Bruxelles Environnement et la Commune de Schaerbeek dans le cadre de l'appel à projet 2020 Action Climat:

- Convention relative à la subvention pour le projet "Mieux valoriser et composter les déchets dans les parcs", portant la référence SUB/2020/AC_Schaerbeek/APCom/ZD/CompostParcs
- Convention relative à la subvention pour le projet "Réaménagement de la rue Jacques Rayé et du Square Maurane" portant la référence SUB/2020/AC_Schaerbeek/APCom/Nature/SquareMaurane

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de Projectoproep 2020 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering voor de Brusselse gemeenten en OCMW's "Klimaatactie";

Gelet op de projecten die het College van Burgemeester en Schepenen tijdens de zitting van 1 september 2020 heeft goedgekeurd, waarvoor een subsidieaanvraag werd ingediend bij Leefmilieu Brussel;

Gelet op de beslissing van 10 december 2020 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering om een subsidie toe te kennen voor twee van de projecten voorgesteld door de gemeente Schaerbeek:

- Afval beter sorteren en composteren in de parken, subsidie 60.500€;
- Inrichting van de Jacques Rayé straat en Mauraneplein, subsidie 73.976 €;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021;

BESLUIT

De overeenkomsten tussen de Gemeente Schaerbeek en Leefmilieu Brussel goed te keuren, in het kader van de projectoproep 2020 "Klimaatactie"

- Overeenkomst betreffende de subsidie voor het project "Afval beter sorteren en composteren in de parken" met referentie SUB/2020/AC_Schaerbeek/APCom/ZD/CompostParcs
- Overeenkomst betreffende de subsidie voor het project "Inrichting van de Jacques Rayé straat en Mauraneplein" met referentie SUB/2020/AC_Schaerbeek/APCom/Nature/SquareMaurane

Ordre du jour n° 28 -- Agenda nr 28

**Convention liant la Commune de Schaerbeek à Sibelga dans le cadre du projet "D-click Brussels" -
Approbation**

**Overeenkomst tussen de Gemeente Schaerbeek en Sibelga in het kader van de "D-Click Brussels" project -
Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu le projet D-Click Brussels approuvé par EUCF en date du 17/12/2020 ;

Vu l'octroi d'une subvention de 60.000 € pour ce projet ;

Vu le rôle de Sibelga dans le projet, en tant que facilitateur pour le développement d'un concept d'investissement pour l'ensemble des communes bruxelloises;

Considérant que la mise en œuvre de la présente convention est conditionnée à la signature par la Commune de Schaerbeek du « Grant Agreement » avec le Secrétariat EUCF ;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et échevins du 19 janvier 2021;

27.01.2021

DECIDE

D'approuver la convention entre la Commune et Sibelga, relative au projet D-Click Brussels

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op D-Click Brussels project goedgekeurde door EUCF op 17/12/ 2020;

Gelet op de subsidie van 60.000 € voor dit project ;

Gelet op de implicatie van Sibelga in het project, als de facilitator voor de ontwikkeling van een investeringsconcept voor alle Brusselse gemeenten;

Overwegend dat de uitvoering van deze overeenkomst afhankelijk is van de ondertekening door de gemeente Schaarbeek van de "Grant Agreement" met het EUCF-secretariaat;

Gelet op het Collegebesluit van 19 januari 2021;

BESLUIT

Om de Overeenkomst D-Click Brussels tussen de Gemeente en Sibelga goed te keuren

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 29 -- Agenda nr 29

Contrat de quartier durable "Pogge" - Immeuble sis chaussée de Haecht 300 - Situation de squat - Autorisation d'agir en justice en vue de l'expulsion - Approbation

Duurzaam wijkcontract "Pogge" - Gebouw gelegen op Haachtsesteenweg 300 - Squat situatie - Machtiging om in rechte op te treden voor een uitzetting - Goedkeuring

M. Nimal : Il s'agit du bien 300 chaussée de Haecht qui a été acquit dans le cadre du contrat de quartier. Les travaux sont prévus pour fin 2021, et donc, actuellement, cet immeuble est occupé régulièrement dans des conditions manifestement très, très difficiles d'habitabilité. Ce que le Collège a décidé, en point 1, c'est d'abord et avant tout, de charger le CPAS et l'ensemble des intervenant sociaux de prendre les mesures adéquates pour assurer un suivi de ces personnes qui sont dans les lieux. C'est vraiment le premier point et la première décision. Parallèlement, mais de manière conservatoire, nous avons décidé déjà, ici, également, de désigner un avocat, mais je le répète, c'est de manière tout à fait conservatoire, pour pouvoir agir le cas échéant. On a de toute façon un moratoire sur les expulsions pour le moment. Mais pour pouvoir agir, et c'est ce que dit en tout cas la délibération, au plus tard au début des travaux. Le but n'est pas du tout d'avoir des personnes à la rue, le but est d'abord qu'il y ait un suivi social qui soit fait le plus rapidement possible, et le but est de pouvoir agir, s'il échet, le cas échéant, si la situation le nécessite, ou au plus tard au début des travaux. Mais on espère bien qu'une solution humaine et raisonnable sera trouvée, et qu'on ne devra pas aller jusqu'au bout de cette procédure. Voilà ce que je voulais dire.

M. El Karaoui : Merci Madame la Bourgmestre. Juste pour savoir, est ce qu'il y a un plan de relogement par après ? Est-ce qu'il y a des enfants, une famille ? Est-ce qu'il y a un contact avec les familles ?

Mme Belkhatir : Bonsoir tout le monde. En fait, j'allais poser la question, mais je pense que Monsieur Nimal, quelque part, y a déjà répondu. Et donc, j'avais levé la main pour m'assurer, effectivement, comme le mois passé, qu'il y aurait, parce que cette question était déjà revenue pour un autre cas, qu'il y aurait vraiment un suivi social auprès de ces personnes-là, et de justement, éviter qu'ils ne se retrouvent à la rue. Donc je vous remercie, Monsieur Nimal.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur El Karaoui, est ce que vous avez reçu une réponse à vos questions ?

M. El Karaoui : Oui, merci.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 6 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 6 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 6 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 270 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 19.01.2021

Considérant que la responsabilité de la Commune est engagée et qu'il importe d'être prêt à agir si la situation le nécessite et au plus tard au début des travaux

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

1. Autoriser le Collège des Bourgmestres et Echevins à agir en justice contre les occupants du bâtiment communal sis chaussée de Haecht 300, 1030 Schaerbeek
2. Désigner Maître Véronique Melis, rue Georges Leclercq 55, 1190 Bruxelles, pour déposer une action en justice pour l'expulsion des occupants de l'immeuble sis chaussée de Haecht 300 - 1030 Schaerbeek
3. Inviter le CPAS à assurer un suivi social des personnes occupant le logement, en concertation avec les services d'aides régionaux

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 6 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

Gelet de artikelen 117 en 270 van de nieuwe gemeentewet

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 19.01.2021

Overwegende dat de verantwoordelijkheid van de gemeente is betrokken en dat het belangrijk is om in te grijpen als de situatie zich voordoet

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

1. Het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen om in rechte op te treden tegen de bezetters van het gemeentelijk gebouw gelegen Haachtsesteenweg 300, 1030 Schaarbeek
2. Meester Melis Veronique, Georges Leclercqstraat 55, 1190 Brussel, aan te wijzen om een justitie actie voor de uitzetting van de bezetters van het gemeentelijk gebouw gelegen Haachtsesteenweg 300, 1030 Schaarbeek in te dienen
3. het OCMW uit te nodigen om in overleg met de regionale hulpdiensten te zorgen voor sociaal toezicht op de bewoners van de accommodatie

Ordre du jour n° 30 == Agenda nr 30

Contrat de quartier durable "Pogge" - Bien sis chaussée de Haecht, 298-300 - Convention d'occupation à titre gratuit par l'ASBL Centre Culturel de Schaerbeek jusqu'au début du chantier - Avenant - Approbation

Duurzame wijkcontract "Pogge" - Pand gelegen Haachtsesteenweg, 298-300 - Bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel met de cultureel centrum van Schaerbeek tot het begin van de werf - Aanhangel - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu l'acquisition du bien sis chaussée de Haecht, 298-300 par la Commune de Schaerbeek dans le cadre du contrat de quartier durable "Pogge" le 17.07.2018

27.01.2021

Vu l'autorisation du Collège du 21.08.2018 de mettre à disposition le bien au centre culturel de Schaerbeek jusqu'au 31.12.2020

Vu sa délibération du 12.09.2018

Vu la demande de prolongation d'occupation

Vu l'accord de l'asbl RenovaS pour cette dernière prolongation jusqu'au début du chantier

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22.12.2020

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

D'adopter l'avenant à la convention d'occupation à titre gracieux, déposée au dossier, par le centre culturel de Schaerbeek jusqu'au début du chantier (fin 2021)

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de overname van het pand gelegen Haachtsesteenweg, 298-300 door de Gemeente Schaerbeek in het kader van duurzame wijkcontract "Pogge" op 17.07.2018

Gelet op de machtiging van het College van 21.08.2018 om het pand tot 31.12.2020 ter beschikking te stellen van het cultureel centrum van Schaerbeek

Gelet op haar beraadslaging dd. 12.09.2018

Gelet op de aanvraag van uitbreiding voor de bezetting

Gelet op het akkoord van de vzw RenovaS voor deze uitbreiding tot het begin van de werf

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22.12.2020

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

het aanhangsel aan de bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel, neergelegd in het dossier, met het cultureel centrum van Schaerbeek, van het pand gelegen Haachtsesteenweg 298-300 tot het begin van de werf (einde van 2021)

Ordre du jour n° 31 -- Agenda nr 31

Contrat de quartier durable "Pogge" - Bien sis rue de Jérusalem 45 - Convention d'occupation à titre gratuit par l'ASBL Same Same jusqu'au début du chantier - Avenant - Approbation

Duurzaam wijkcontract "Pogge" - Pand gelegen Jeruzalemstraat 45 - Bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel met de vzw Same Same tot het begin van de werf - Aangangsel - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu l'acquisition du bien sis rue de Jerusalem 45 par la Commune de Schaerbeek dans le cadre du contrat de quartier durable "Pogge" le 21.02.2017

Vu l'autorisation du Collège du 26.03.2019 de mettre à disposition le bien au centre culturel de Schaerbeek jusqu'au 31.12.2020

Vu sa délibération du 27.03.2019

Vu la demande de prolongation d'occupation

Vu l'accord de l'asbl RenovaS pour cette dernière prolongation jusqu'au début du chantier

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22.12.2020

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

27.01.2021

DECIDE :

D'adopter l'avenant à la convention d'occupation à titre gracieux, déposé au dossier, par l'ASBL Same Same, du bien sis rue de Jérusalem 45, jusqu'au début du chantier (août/septembre 2021)

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de overname van het pand gelegen Jeruzalemstraat 45 door de Gemeente Schaerbeek in het kader van duurzame wijkcontract "Pogge" op 21.02.2017

Gelet op de machtiging van het College van 26.03.2019 om het pand tot 31.12.2020 ter beschikking te stellen van het vzw Same Same

Gelet op haar beraadslaging dd. 27.03.2019

Gelet op de aanvraag van uitbreiding voor de bezetting

Gelet op het akkoord van de vzw RenovaS voor deze uitbreiding tot het begin van de werf

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22.12.2020

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

het aanhangsel aan de bezettingsovereenkomst ten kosteloze titel, neergelegd in het dossier, met de vzw Same Same, van het pand gelegen Jeruzalemstraat 45 tot het begin van de werf (augustus/september 2021)

Ordre du jour n° 32 -- Agenda nr 32

Seniorie Brems - Conventions d'occupation à conclure avec les anciens et nouveaux occupants d'un emplacement de parking - Approbation

Seniorie Brems - Bezettingsovereenkomsten met de huidige en toekomstige huurders van een parkeerplaats in de seniorie Brems - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 232 de la Nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 10.11.2020

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19.01.2021

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de ces décisions

DECIDE

D'approuver la convention, déposée au dossier, pour la location d'un emplacement de parking à la séniorie Brems pour les anciens et nouveaux locataires.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 232 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 10.11.2020

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 19.01.2021

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT

De bezettingsovereenkomst, neergelegd in het dossier, betreffende het huren van een parkeerplaats in de seniorie Brems (Bremstraat, 2) voor de huidige en toekomstige huurders goed te keuren.

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR
Equipement -- Uitrusting
Ordre du jour n° 33 -- Agenda nr 33

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 51/20 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 51/20 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
 Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1er à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
 Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 Vu la décision du 15/12/2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;
 Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;
 Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;
 PREND POUR INFORMATION :
 La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 décembre 2020 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
3446	104/744-51/614	Emprunt	TSE	Téléphonie fixe	4346,32	Unify
3447	104/744-51/614	Emprunt	Equip	GSM	1638,07	Orange
3452	766/744-51/642	Emprunt	EEP	Tronçonneuse	1869,45	AMR Greentech
3479	104/744-51/614	Emprunt	TSE	Téléphonie fixe	5073,53	Unify
3438	700/744-51/920	Emprunt	Mag-Ens-Com	Petit matériel	420,01	Vandamme

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
 Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;
 Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikelen 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;
 Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
 Gelet op de beslissing van 15/12/2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;
 Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;
 Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020;
 Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :
 De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 15 december 2020 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtne mer
3446	104/744-51/614	Leningen	TSE	Vaste Telefonie	4346,32	Unify
3447	104/744-51/614	Leningen	Equip	GSM	1638,07	Orange
3452	766/744-51/642	Leningen	EEP	Kettingzaag	1869,45	AMR Greentech
3479	104/744-51/614	Leningen	TSE	Vaste Telefonie	5073,53	Unify
3438	700/744-51/920	Leningen	Mag-Ens-Com	Klein materiaal	420,01	Vandamme

Ordre du jour n° 34 -- Agenda nr 34

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 52/20 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 52/20 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
 Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1er à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22/12/2020 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 décembre 2020 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
3527	722/744-51/823	Emprunt/Subside	Ned Onderwijs	Tableau	10893,62	Fix
3587	871/744-51/614	Emprunt	Ens-Com	matériel médical PSE	2840,55	Medline
3588	871/744-51/614	Emprunt	Ens-Com	matériel médical PSE	3934,93	Nmmedical
3595	104/741-51/431	Emprunt	Accueil	Mange debout + Chariot	1944,29	John van Zuylen

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikelen 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 22/12/2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
3527	722/744-51/823	Emprunt/Subsidie	Ned Onderwijs	Board	10893,62	Fix
3587	871/744-51/614	Emprunt	Ens-Com	Medische materiaal	2840,55	Medline

3588	871/744-51/614	Emprunt	Ens-Com	Medische materiaal	3934,93	Nmmedical
3595	104/741-51/431	Emprunt	Accueil	Tafel	1944,29	John van Zuylen

Ordre du jour n° 35 -- Agenda nr 35

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 53/20 - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 53/20 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
 Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1er à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
 Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 Vu la décision du 30/12/2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;
 Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;
 Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;
 PREND POUR INFORMATION :
 La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 30 décembre 2020 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
3712	767/741-51/812	Emprunt	BIB FR	Bac à album	750,2	Biblidesign
3714	767/741-51/812	Emprunt	BIB FR	Chauffeuse	435,6	Biblidesign
3715	767/741-51/812	Emprunt	BIB FR	présentoir	242	Biblidesign
3713	767/741-51/812	Emprunt	BIB FR	casier de retour	2401,85	Schulz
3717	767/723-60/822	Emprunt	BIB NL	Meubles	12995,4	Dear Pigs
3718	767/741-51/822	Emprunt	BIB NL	Meubles	1559,53	Schulz
3801	136/744-51/643	Emprunt	Garage	Outils	247,97	Lecot
3802	878/724-60/620	Emprunt	CIM	Porte industriel	5940,01	FERYN
3783	735/744-51/614	Subsides	IFF	Matériel scientifique	3683,45	IMLAB

3784	735/744-51/614	Subsides	IFF	Matériel scientifique	8173,55	BUCHI
3824	700/744-51/614	Emprunt	IFF	Matériel scientifique	946,01	IMLAB
3544	104/744-51/614	Emprunt	Mag-Etat-Civil	Canapé 2 places	2033,34	HOCS
3590	137/744-51/620	Emprunt	Magasin central	Matériel de manutention	9989	Vandamme Marcel
3596	871/744-51/614	Emprunt	Mag-Ens-Com	armoire pour classeur	1264,45	Vandamme Marcel

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikels 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 30/12/2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT KENNIS VAN :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 30 december 2020 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtne mer
3712	767/741-51/812	Leningen	BIB FR	Albumblad	750,2	Biblidesign
3714	767/741-51/812	Leningen	BIB FR	Openhaardstoel	435,6	Biblidesign
3715	767/741-51/812	Leningen	BIB FR	beeldscherm	242	Biblidesign
3713	767/741-51/812	Leningen	BIB FR	retourdoos	2401,85	Schulz
3717	767/723-60/822	Leningen	BIB NL	Meubels	12995,4	Dear Pigs
3718	767/741-51/822	Leningen	BIB NL	Meubels	1559,53	Schulz
3801	136/744-51/643	Leningen	Garage	Gereedschappen	247,97	Lecot
3802	878/724-60/620	Leningen	CIM	Industrieport	5940,01	FERYN

3783	735/744-51/614	Subsides	IFF	Wetenschappelijke uitrusting	3683,45	IMLAB
3784	735/744-51/614	Subsides	IFF	Wetenschappelijke uitrusting	8173,55	BUCHI
3824	700/744-51/614	Leningen	IFF	Wetenschappelijke uitrusting	946,01	IMLAB
3544	104/744-51/614	Leningen	Mag-Etat-Civil	2-zitsbank	2033,34	HOCS
3590	137/744-51/620	Leningen	Magasin central	Behandelingsapparaatuu r	9989	Vandamme Marcel
3596	871/744-51/614	Leningen	Mag-Ens-Com	dossierkast	1264,45	Vandamme Marcel

Ordre du jour n° 36 -- Agenda nr 36

Dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 auxquelles le CBE du 22 décembre 2020 à pourvues conformément l' article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses

Uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 waarin werd voorzien door het CBS van 22 december 2020 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 249 §1er al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la circulaire relative aux dépenses urgentes à pourvoir dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19;

Considérant les divers besoins en fournitures et/ou services qui se sont avérés nécessaires et indispensables dans le chef de nombreux services communaux dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19; Considérant le fait que ces dépenses n'étaient pas prévues lors de l'élaboration des budgets communaux ni de ses modifications budgétaires pour l'exercice 2020 et qu'elles sont engendrées et réclamées par les circonstances impérieuses et imprévues causées par la pandémie de Covid 19 étant entendu que le moindre retard dans la mise à disposition aux services communaux demandeurs de ces fournitures et services occasionnerait un préjudice irréparable évident pour la santé publique, les citoyens et les agents;

Vu la décision du 22/12/2020 du Collège des Bourgmestres et Echevins de pourvoir dans le cadre de l'article 249 §1 al 2 NLC aux dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 ;

BC	Article budgétaire	Procédure 249 § 1 er al 2 NLC	Service concerné	Montant TVAC	Adjudicataire Marché Stock	Adjudicataire MPFMFA	Nature
3563	140/124-02/ - /921	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	2.577,30	Boma		Savon pour les mains

27.01.2021

3575	140/124-02/ - /92 1	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	23477,39	Eco multi		Nettoyant sanitaire
3576	140/124-02/ - /92 1	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	2974,79		Vandamme	Distributeur de gel sur pied

DECIDE :

d'admettre ces dépenses à financer par emprunts et/ou par subsides et à imputer sur le(s) article(s) budgétaire(s) à inscrire à la prochaine modification budgétaire 2020.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 249 §1er al 2 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de omzendbrief met betrekking tot dringende uitgaven waarin moet worden voorzien in het kader van het beheer van de pandemie Covid-19;

Overwegende de diverse behoeften aan leveringen en /of diensten die noodzakelijk en essentieel zijn gebleken in hoofde van veel gemeentelijke diensten in het kader van het beheer van de sanitaire crisis Covid-19;

Overwegende dat deze uitgaven niet waren voorzien bij de opstelling van de gemeentelijke begrotingen noch de begrotingswijzigingen voor het begrotingsjaar 2020 en dat ze werden gegenereerd en vereist door de dwingende en onvoorziene omstandigheden veroorzaakt door de pandemie Covid 19 met dien verstande dat de minste vertraging bij het ter beschikking stellen van deze leveringen en diensten aan de gemeentelijke diensten die daarom verzoeken, onbetwistbaar onherstelbare schade zou veroorzaken aan de volksgezondheid, de burgers en de ambtenaren;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22/12/2020 te voorzien in het kader van artikel 249 §1er al 2 NGW in de uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 ;

BC	Article budgétaire	Procédure 249 § 1 er al 2 NLC	Service concerné	Montant TVAC	Adjudicataire Marché Stock	Adjudicataire MPFMFA	Nature
3563	140/124-02/ - /92 1	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	2.577,30	Boma		Savon pour les mains
3575	140/124-02/ - /92 1	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	23477,39	Eco multi		Nettoyant sanitaire
3576	140/124-02/ - /92 1	OUI	Enseignement Communal (R.S.)	2974,79		Vandamme	Distributeur de gel sur pied

BESLUIT :

in te stemmen met deze uitgaven, te financieren met leningen en/of toelagen en aan te rekenen op het of de begrotingsartikels in te schrijven bij de volgende begrotingswijziging 2020.

Ordre du jour n° 37 -- Agenda nr 37

Dépenses liées à l'acquisition de fournitures et de services visant la mise en place d'une route alternative afin de faire face aux récents problèmes du réseau informatique et auxquelles le CBE du 19 janvier 2021 à pourvues conformément l'article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses

27.01.2021

Uitgaven gelinkt aan de verwerving van leveringen en diensten bedoeld om middels de aanleg van een alternatieve route de recente problemen aan het informaticanetwerk op te lossen en waarin werd voorzien door het CBS van 19 januari 2021 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 249 §1er al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant la mise en place d'une route alternative qui se s'est avérée nécessaire, indispensable et urgente pour faire face aux récents problèmes du réseau informatique causée par la récente coupure par Vivaqua de la fibre constituant le cœur du réseau;

Considérant l'actuel indisponible budgétaire sur le service extraordinaire 2021 et la nécessité d'émettre des dépenses devant permettre de remédier rapidement aux circonstances impérieuses et imprévues causées par la récente coupure par Vivaqua de la fibre constituant le cœur du réseau informatique communal causant une panne générale et 4 jours d'arrêts de travail pour une grande partie des agents communaux étant entendu que le moindre retard dans la mise en place d'une route alternative dans le délai imposé par Vivaqua d'un mois occasionnerait un préjudice évident dans la mesure où sans mise en place immédiate de cette route le risque d'une nouvelle panne généralisée est avéré;

Vu la décision du 19/1/2021 du Collège des Bourgmestre et Echevins de pourvoir dans le cadre de l'article 249 §1 al 2 NLC aux dépenses liées à l'acquisition de fournitures et de services visant la mise en place d'une route alternative afin de faire face aux récents problèmes du réseau informatique et se ventilant , suivant l'offre de prix de la SA ANS Benelux du 11 janvier 2021 comme suite:

matériel + installation: **6.060 € HTVA soit 7.332,6 € TVAC**

maintenance annuelle sur site : **516 € HTVA soit 624,36 € TVAC**

DECIDE :

D'admettre ces dépenses à financer par emprunts et/ou par subsides et à imputer sur le(s) article(s) budgétaire(s) inscrites ou à inscrire sur le service ordinaire ou extraordinaire de 2021

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 249 §1er al 2 van de Nieuwe Gemeentewet;

Overwegende de aanleg van een alternatieve route die noodzakelijk, essentieel en dringend is gebleken om de recente problemen aan het informaticanetwerk veroorzaakt ingevolge de beschadiging door Vivaqua van de centrale kabel van het netwerk op te lossen;

Overwegende dat momenteel op de buitengewone dienst van de begroting van 2021 de budgetten onbeschikbaar zijn en dat het noodzakelijk is uitgaven te maken teneinde te verhelpen aan de dwingende en onvoorziene omstandigheden veroorzaakt door de beschadiging door Vivaqua van de centrale kabel van het netwerk met als gevolg een algemene panne en gehele werkonderbreking van 4 dagen voor het merendeel van de ambtenaren met dien verstande dat de minste vertraging bij het aanleggen van de alternatieve route binnen de door Vivaqua opgelegde termijn van 1 maand , onbetwistbaar onherstelbare schade zou veroorzaken aangezien zonder deze alternatieve route een nieuwe panne niet uit te sluiten is ;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 19/1/2021 te voorzien in het kader van artikel 249 §1er al 2 NGW in de uitgaven gelinkt aan de verwerving van leveringen en diensten bedoeld om middels de aanleg van een alternatieve route de recente problemen aan het informaticanetwerk op te lossen zijnde , volgens de prijsofferte van de NV ANS Benelux van 11 januari 2021 :

materiaal + installatie: **6.060 € ZBTW of 7.332,6 € BTWI**

jaarlijks onderhoud op site : **516 € ZBTW soit 624,36 € BTWI**

BESLUIT :

In te stemmen met deze uitgaven, te financieren met leningen en/of toelagen en aan te rekenen op het of de begrotingsartikels ingeschreven of in te schrijven op de gewone of buitengewone dienst van 2021

Ordre du jour n° 38 -- Agenda nr 38

Cabinet Échevin Van den HOVE Quentin - Commande de 1 smartphone auprès de Orange SA, adjudicataire de la centrale de marché de Irisnet - Pour information

Schepenkabinet Van den HOVE Quentin - Aankoop van 1 Smartphone bij Orange NV, aannemer van de opdrachtcentrale van Irisnet - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu, le cas échéant :

- soit la loi du 15 juin 2006 - notamment son article 15 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services complétée par l'AR du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et l'AR du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et par la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- soit la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 47 - relative aux marchés publics complétée par l'AR du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'AR du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 et par la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services modifiée par la loi du 16 février 2017 ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22 décembre 2020 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la commande de 6 smartphones auprès de Orange SA, adjudicataire de la centrale de marché de Irisnet à laquelle la commune a adhéré ;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 décembre 2020 d'approuver la commande de 1 smartphone auprès de Orange SA, adjudicataire de la centrale de marché de Irisnet à laquelle la commune a adhéré ;
2. La dépense de 1 230,34€ TVAC sera imputée à l'article 104/744-51/614 du budget extraordinaire 2020 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet, al naargelang, op:

- ofwel de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 15 aangevuld met de uitvoeringsbesluiten zijnde het KB plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011, het KB tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 en met de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten
- ofwel de wet van 17 juni 2016 – in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten aangevuld met de uitvoeringsbesluiten zijnde het KB van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten, het KB tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 zoals gewijzigd bij het KB van 22 juni 2017 en met de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten zoals gewijzigd bij wet van 16 februari 2017 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;

Gelet op de beslissing van 22 december 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen om de bestelling van 1 Smartphone bij Orange NV, aannemer van de opdrachtcentrale van Irisnet waarbij de gemeente is aangesloten;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020 om de bestelling van 1 Smartphone bij Orange NV, aannemer van de opdrachtcentrale van Irisnet waarbij de gemeente is aangesloten;
2. De uitgave van 1 230,34€ BTWI zal geboekt worden op artikel 104/744-51/614 van de buitengewone begroting 2020 en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n° 39 -- Agenda nr 39

Commande de 20 tablettes graphiques auprès de la société Econocom, adjudicataire de la centrale de marché du CIRB - Budget extraordinaire - Pour information

Bestelling van 20 grafische tablets bij de leverancier Econocom, aannemer van de opdrachtcentrale van het CIBG - Buitengewone begroting - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concession ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

27.01.2021

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 30 décembre 2020 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la commande de 20 tablettes graphiques, auprès d'un adjudicataire (Econocom) de la centrale de marché du CIRB à laquelle la commune a adhéré ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 30 décembre 2020 d'approuver la commande de 20 tablettes graphiques, auprès d'un adjudicataire de la centrale de marché du CIRB (Econocom) à laquelle la commune a adhéré.
2. La dépense de 1 784.80€ TVAC sera imputée à l'article 871/744-51/ - /614 du budget extraordinaire 2020 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis et 236 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 17 juin 2016 inzake overheidsopdrachten ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 30 december 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen om de bestelling van 20 grafische tablets te plaatsen bij een aannemer (Econocom) van de door de CIBG afgesloten opdrachtcentrale waarbij de gemeente is aangesloten ;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020 ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen ;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 30 december 2020 om de bestelling van 20 grafische tablets te plaatsen bij een aannemer (Econocom) van de door de CIBG afgesloten opdrachtcentrale waarbij de gemeente is aangesloten goed te keuren.
2. De uitgave van 1 784.80€ BTWI zal geboekt worden op artikel 871/744-51/ - /614 van de buitengewone begroting 2020 en worden gefinancierd door leningen.

Ordre du jour n° 40 -- Agenda nr 40

Commande d'un écran et accessoires pour le nouveau bâtiment du PPU situé à la rue Verte auprès de la société Play AV adjudicataire de la centrale de marché du CIRB - Budget extraordinaire - Pour information

Bestelling van een scherm en accessoires voor het nieuw gebouw van het SPP gelegen Groenstraat bij de leverancier Play AV aannemer van de opdrachtcentrale van het CIBG - Buitengewone begroting - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale ;

27.01.2021

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concession ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 22 décembre 2020 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la Commande d'un écran et accessoires pour le nouveau bâtiment du PPU situé à la rue verte, auprès d'un adjudicataire de la centrale de marché du CIRB à laquelle la commune a adhéré ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2020 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 décembre 2020 d'approuver la commande la Commande d'un écran et accessoires pour le nouveau bâtiment du PPU situé à la rue verte, auprès d'un adjudicataire de la centrale de marché du CIRB (Play AV) à laquelle la commune a adhéré.
2. La dépense de 2332.03€ TVAC sera imputée à l'article 300/742-54/-/310 du budget extraordinaire 2020 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis et 236 van de nieuwe gemeentewet ;
Gelet op de wet van 17 juin 2016 inzake overheidsopdrachten ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 december 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen om de bestelling van een scherm en accessoires voor het nieuw gebouw van het SPP gelegen Groenstraat te plaatsen bij een aannemer van de door de CIBG afgesloten opdrachtcentrale waarbij de gemeente is aangesloten;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2020;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020 om de bestelling van een scherm en accessoires voor het nieuw gebouw van het SPP gelegen Groenstraat te plaatsen bij een aannemer (Play AV) van de door de CIBG afgesloten opdrachtcentrale waarbij de gemeente is aangesloten goed te keuren.
2. De uitgave van 2332.03€ BTWI zal geboekt worden op artikel 300/742-54/-/310 van de buitengewone begroting 2020 en worden gefinancierd door leningen.

Ordre du jour n° 41 -- Agenda nr 41

Marché public visant la fourniture de vélos à assistance électrique et d'accessoires - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor levering van elektrische fietsen en toebehoren - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 17 décembre 2018 du Conseil communal déléguant au collège des Bourgmestre et Echevins le pouvoir de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions, pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord-cadre conclu;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 30 décembre 2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de 6 vélos à assistance électrique et d'accessoires tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2020/044; Considérant que la dépense sera financée par emprunts et subsides;

Sur proposition du Collège du 30 décembre 2020 des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 30 décembre 2020 de passer un marché de faible montant ayant pour objet la fourniture de vélos à assistance électrique et d'accessoires tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2020/044.
2. La dépense, estimée à 11.408,60 € TVA comprise, sera imputée aux articles 875/743-51/ - /642 et 722/743-51/-/823 du budget extraordinaire 2020 et financée par emprunt et subsides.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 17 december 2018 waarbij aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid wordt overgedragen om de plaatsingsprocedure van de overheidsopdrachten en van de concessieovereenkomsten te kiezen en de voorwaarden ervan vast te stellen, voor de uitgaven die vallen onder de gewone begroting en voor de opdrachten op grond van een gesloten raamovereenkomst;

Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 30 december 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de aankoop van 6 elektrische fietsen en toebehoren zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2020/044;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en subsidies;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 30 december 2020;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 30 december 2020 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de levering van elektrische fietsen en toebehoren zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2020/044.
2. De uitgave, geschat op 11.408,60 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikelen 875/743-51/-/642 en 722/743-51/-/823 van de buitengewone begroting 2020 gefinancierd door leningen en subsidies.

Ordre du jour n° 42 -- Agenda nr 42

Marché public visant la fourniture et le placement de supports de fixation en façade et de jardinières au sol pour plantes grimpantes - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor levering en plaatsing van klimhulpen aan de gevel en plantenbakken in de bodem voor klimplanten - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 17 décembre 2018 du Conseil communal déléguant au collège des Bourgmestre et Echevins le pouvoir de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions, pour les dépenses relevant du budget ordinaire et pour les marchés fondés sur un accord-cadre conclu;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22 décembre 2020 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de services ayant pour objet la fourniture et le placement de supports de fixation en façade et de jardinières au sol pour plantes grimpantes tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2020/071;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts;

Sur proposition du Collège du 22 décembre 2020 des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 décembre 2020 de passer un marché de faible montant ayant pour objet la fourniture et le placement de supports de fixation en façade et de jardinières au sol pour plantes grimpantes tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2020/071.
2. La dépense, estimée à 32.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 421/735-60/-/650 du budget extraordinaire 2020 et financée par emprunt et à l'article prévu à cet effet aux budgets extraordinaires aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu et seront financée par emprunts.

27.01.2021

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op het raadsbesluit van 17 december 2018 waarbij aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid wordt overgedragen om de plaatsingsprocedure van de overheidsopdrachten en van de concessieovereenkomsten te kiezen en de voorwaarden ervan vast te stellen, voor de uitgaven die vallen onder de gewone begroting en voor de opdrachten op grond van een gesloten raamovereenkomst;
Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 december 2020 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor diensten met als voorwerp de aankoop van turnmateriaal voor de gemeentelijke scholen zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2020/071;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2020 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de levering en plaatsing van klimhulpen aan de gevel en plantenbakken in de bodem voor klimplanten zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2020/071.
2. De uitgave, geschat op 32.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 421/735-60/ - /650 van de buitengewone begroting 2020 gefinancierd door leningen en artikel van de buitengewone begrotingen met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract en gefinancierd zullen worden door leningen.

Bâtiment -- Gebouwen

Ordre du jour n° 43 -- Agenda nr 43

Centre Technique Rodenbach - Réaménagement des plateaux de bureaux des 5ème et 6ème étages – Mission d'études - Augmentation de la dépense - Approbation

Technisch Centrum Rodenbach - Herinrichting van de kantoorruimtes op de 5de en 6de verdieping - Studieopdracht - Verhoging van de uitgave - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

27.01.2021

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 2 octobre 2018 de lancer un marché public de services par procédure négociée sans publication préalable afin de désigner un auteur de projet d'architecture et d'ingénierie (le cas échéant) en vue du réaménagement de bureaux des 5ème et 6ème étages du Centre Technique Rodenbach (CTR) avenue G. Rodenbach 29 à 1030 Schaerbeek, depuis l'étude du projet jusqu'à la réalisation des travaux, y compris jusqu'à la réception définitive;
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 décembre 2018 de désigner un bureau d'études comme adjudicataire de ce marché, pour une somme de 89.773,53 € TVAC;
Considérant que le montant estimé des travaux était dans l'étude initiale de 820.000€ TVAC;
Considérant que les exigences de l'administration ont considérablement évolués durant la conception des travaux;
Considérant que l'estimation du montant des travaux a dès lors été réévalué à 1.186.247,81€ TVAC;
Considérant que des majorations d'honoraires sont permises par le CSC si elles sont consécutives à des demandes de la commune;
Vu le taux d'honoraires de l'offre de base du bureau d'études;
Vu les négociations entre les services communaux et le bureau d'études;
Considérant que cette majoration d'honoraires prendrait la forme d'un montant de 26.226,99€ TVAC;
Considérant que cette somme a été prévue en MB par la fonctionnaire dirigeante de ce marché;
Vu la décision du collège du 15 décembre 2020:

1. D'accorder des honoraires complémentaires d'un montant de 26.226,99€ TVAC au bureau d'architectes en charge de ce dossier, compte tenu des clauses prévues à cet effet dans le CSC Scha/Infra/2018/040.
2. De financer la dépense par l'emprunt.

DECIDE

d'approuver l'augmentation de la dépense pour cette mission.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - in het bijzonder het artikel 42, §1, 1° a -, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op het collegebesluit van 2 oktober 2018 om een overheidsopdracht van diensten uit te schrijven bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking voor de aanduiding van een projectauteur architectuur en engineering (in voorkomend geval) met het oog op de herinrichting van de kantoorruimtes op de 5de en 6de verdieping van het Technisch Centrum Rodenbach (TCR), G. Rodenbachlaan 29 te 1030 Schaerbeek, gaande van de studie van het project tot en met de uitvoering van de werken, met inbegrip van de definitieve oplevering;
Gelet op het collegebesluit van 18 december 2018 om een studiebureau aan te duiden als opdrachthouder van deze opdracht, voor de som van 89.773,53 €, BTW inbegrepen;
Overwegende dat de kostenraming van de werken in de initiële studie 820.000 € BTW inbegrepen bedroeg;
Overwegende dat tijdens het opmaken van het ontwerp van de werken de eisen van het bestuur sterk zijn geëvolueerd;
Overwegende dat er bijgevolg een nieuwe kostenraming voor de werken werd opgemaakt en deze 1.186.247,81 € BTW inbegrepen bedroeg;
Overwegende dat verhogingen van de erelonen door het bestek zijn toegestaan, wanneer zij het gevolg zijn van een aanvraag van de gemeente;

Gelet op het ereloonpercentage van de basisofferte van het studiebureau;
Gelet op de onderhandelingen tussen de gemeentediensten en het studiebureau;
Overwegende dat deze verhoging van de erelonen een bedrag zou zijn ten belope van 26.226,99€, BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze som door de leidende ambtenaar van deze opdracht bij BW werd voorzien;

Gelet op het collegebesluit van 15 december 2020, houdende :

1. het toestaan van bijkomende erelonen voor een bedrag van 26.226,99 €, BTW inbegrepen ten voordele van het architectenbureau dat met dit dossier werd belast, rekening houdend met de clausules die hiertoe in het bestek Scha/Infra/2018/040 zijn voorzien;
2. financiering van deze uitgave met een lening.

BESLUIT

de verhoging van de uitgave voor deze opdracht goed te keuren

Ordre du jour n° 44 -- Agenda nr 44

Mission d'étude visant à l'élaboration de la modification du PPAS n°19 « QUARTIER OUEST DE LA GARE DU NORD » et de son rapport sur les incidences environnementales (RIE) - Majoration de la dépense - Pour information

Studieopdracht voor het uitwerken van de wijziging van BBP nr.19 « WESTWIJK VAN HET NOORDSTATION » en van zijn Milieueffectenrapport (MER) - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu le Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n°19 "Quartier Ouest de la gare du Nord" couvrant les îlots 67, 68, 71 et 72;

Vu la délibération au conseil communal du 27 mai 2020 initiant la procédure de modification du PPAS n°19;

Vu le dossier établi, reprenant la motivation formelle, les lignes directrices du projet de modification et les éléments de la situation existante que le projet entend modifier;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en séance du 6 octobre 2020, d'arrêter la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable après consultation de huit bureaux spécialisés) et de fixer les conditions du marché public visant à l'élaboration de la modification du PPAS n°19 « QUARTIER OUEST DE LA GARE DU NORD » et de son rapport sur les incidences environnementales selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2020/027;

Vu la délibération au conseil communal du 28 octobre 2020 prenant pour information la décision précitée du collège;

Considérant qu'un crédit de 130.000 € avait été inscrit en MB3 à l'article 930/747-60/-/630 du budget extraordinaire 2020 pour ce projet;

Vu les deux offres reçues au terme de la procédure, aux montants de 158.510 et 165.528 €;

Considérant que le crédit initialement inscrit s'est avéré insuffisant;

Vu le crédit adapté de 170.000 € inscrit au budget extraordinaire 2021;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 19 janvier 2021 par lequel celui-ci décide:

1. Prendre acte du fait qu'au terme de la procédure, les offres négociées reçues, aux montants respectifs de 158.510 et 165.528 €, se sont avérées inacceptables au regard du crédit de 130.000 € inscrit au budget extraordinaire 2020
2. Prendre acte du fait qu'un crédit adapté de 170.000 € a été inscrit au budget extraordinaire 2021 pour ce projet
3. Attribuer le marché au bureau ayant remis la meilleure offre en regard des critères d'attributions déterminés, aux conditions du cahier spécial des charges Scha/Infra/2020/027 et selon son offre négociée du 11 décembre 2020, pour le prix de 165.528,00 €
4. Octroyer un défraiement forfaitaire d'un montant de 1.500 € au soumissionnaire non-désigné pour sa participation à la procédure
5. Engager la dépense de 167.028 € TVAC, à l'article 930/747-60/-630 du budget extraordinaire 2021 **dès mise à disposition du crédit de 170.000 €** voté pour ce projet
6. Financer la dépense à concurrence de 58.000 € par un subside régional et le solde restant par un emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins du 19 janvier 2021.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, § 1, 1° a -, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het Bijzonder Bestemmingsplan (BBP) nr. 19 "Westwijk van het Noordstation" over de huizenblokken 67, 68, 71 en 72;

Gelet op het raadsbesluit van 27 mei 2020, waarbij de wijzigingsprocedure van BBP nr. 19 werd geopend;

Gelet op het opgemaakte dossier, omvattende de formele motivatie, de richtlijnen van het wijzigingsproject en de elementen van de bestaande situatie die door het project zouden worden gewijzigd;

Gelet op het collegebesluit van 6 oktober 2020 tot vaststelling van de plaatsingsprocedure van de opdracht (onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van acht gespecialiseerde studiebureaus), alsook de vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht betreffende het uitwerken van de wijziging van BBP nr. 19 "WESTWIJK VAN HET NOORDSTATION" en van zijn milieueffectenrapport, volgens het bestek Scha/Infra/2020/027;

Gelet op het raadsbesluit van 28 oktober 2020, nemende ter informatie voormeld collegebesluit;

Overwegende dat een krediet van 130.000 € bij BW3 voor dit project werd ingeschreven op artikel 930/747-60/-630 van de buitengewone begroting over 2020;

Gelet op de twee offertes, die op het einde van de procedure werden ontvangen, voor respectievelijk 158.510 en 165.528 €;

Overwegende dat het oorspronkelijk ingeschreven budget ontoereikend blijkt te zijn;

Gelet op het aangepaste krediet van 170.000 €, ingeschreven op de buitengewone begroting over 2021;

Gelet op het collegebesluit van 19 januari 2021, waarbij :

1. akte werd genomen van het feit dat op het einde van de procedure, de ontvangen, onderhandelde offertes voor een bedrag van respectievelijk 158.510 en 165.528 € onaanvaardbaar bleken te zijn rekening houdend met het op de buitengewone begroting over 2020 voor dit project ingeschreven krediet van 130.000 €;
2. akte werd genomen van het feit dat voor dit project een aangepast krediet van 170.000 € werd ingeschreven op de buitengewone begroting over 2021;

27.01.2021

3. de opdracht werd toegewezen aan het bureau dat - rekening houdend met de vooropgestelde gunningcriteria - de beste offerte indiende, aan de voorwaarden van het bestek Scha/infra/2020/027 en volgens zijn onderhandelde offerte van 11 december 2020, voor de prijs van 165.528,00 €
4. een forfaitaire vergoeding werd toegekend van 1.500 € aan de niet-aangeduide inschrijver voor zijn deelname aan de procedure;
5. de uitgave van 167.028 €, BTW inbegrepen zal worden vastgelegd op artikel 930/747-60/-630 van de buitengewone begroting over 2021 **van zodra het** voor dit project bij stemming aanvaarde **krediet van 170.000 € ter beschikking zal worden gesteld.**
6. de uitgave voor een bedrag van 58.000 € zal worden gefinancierd met een gewestsubsidie en het saldo met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

Bovenvermeld collegebesluit van 19 januari 2021.

Ordre du jour n° 45 -- Agenda nr 45

Divers bâtiments communaux - Inventaire des installations techniques HVAC dans le cadre de la centrale des marchés ESCO de Sibelga - Majoration de la dépense - Pour information

Verschillende gemeentegebouwen - Inventaris van de technische HVAC-installaties in het kader van de opdrachtcentrale ESCO van Sibelga - Verhoging van de uitgave - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la délibération au conseil communal du 21 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune à la centrale des marchés UPREG ESCO de l'intercommunale INTERFIN / SIBELGA pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services visant à une utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu la possibilité de faire réaliser les maintenances préventive et curative des installations techniques HVAC équipant nos bâtiments communaux dans le cadre de la centrale des marchés ESCO de Sibelga;

Vu la délibération au conseil communal du 23 septembre 2020 de confier l'inventaire des installations techniques de 36 bâtiments à l'adjudicataire désigné par SIBELGA dans le cadre de la centrale des marchés Sibelga/Esco UPREG et d'imputer la dépense estimée à 20.000 € à l'article 137/747-60/-/620 du budget extraordinaire 2020;

Vu le devis actualisé de l'adjudicataire désigné par SIBELGA;

Considérant que ledit devis indique un montant de 17.628,04 € hors TVA, soit 21.329,93 € TVA incluse;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 30 décembre 2020:

- Approuver la majoration du coût d'inventaire des installations techniques HVAC de 36 bâtiments communaux au prix de 21.329,93 €, soit 1.329,93 € de plus que le prix estimé

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 houdende goedkeuring van de toetreding van de gemeente tot de opdrachtcentrale UPREG ESCO van de Intercommunale INTERFIN /SIBELGA voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten met het oog op een performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de mogelijkheid om het preventieve en curatieve onderhoud van de technische HVAC-installaties waarmee onze gemeentegebouwen zijn uitgerust te laten uitvoeren in het kader van de opdrachtcentrale ESCO van Sibelga;

Gelet op het raadsbesluit van 23 september 2020 om de inventaris van de technische installaties van de 36 gebouwen toe te vertrouwen aan de geselecteerde inschrijver aangesteld door SIBELGA in het kader van het aankoopcentrum Sibelga / Esco UPREG en om de geraamde uitgaven op 20.000 aan te rekenen € in artikel 137 / 747-60 / - / 620 van de buitengewone begroting 2020;

Gelet op de bijgewerkte schatting van de geselecteerde inschrijver die door SIBELGA is aangesteld;

Aangezien genoemde schatting een bedrag aangeeft van € 17.628,04 exclusief btw, of € 21.329,93 inclusief BTW;

Gelet op het collegebesluit van 30 december 2020, houdende :

- Goedgeuren van de verhoging van de inventariskosten van technische HVAC-installaties van 36 gemeentelijke gebouwen tegen een prijs van € 21.329,93, ofwel € 1.329,93 meer dan de geschatte prijs

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

Ordre du jour n° 46 --- Agenda nr 46

Ecole 2/12 - Mise en place d'un système de comptage énergétique selon convention NR-Click dans le cadre du programme PLAGE - Pour information

School 2/12 - Installatie van een energie-meetsysteem volgens de NR-Click-overeenkomst in het kader van het PLAGE-programma - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, notamment l'article 24bis ;

Considérant que l'article 2, 6° de la loi du 17 juin 2016 permet à une centrale d'achat, adjudicateur, de passer des marchés de travaux, de fournitures et de services destinés à des adjudicateurs ;

Considérant que l'article 47, §2, de la loi du 17 juin 2016 prévoit qu'un adjudicateur recourant à une centrale d'achat est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Considérant qu'en vertu de l'article 47, §4, de la loi du 17 juin 2016, un adjudicateur bénéficiaire peut, sans appliquer les procédures prévues par la loi du 17 juin 2016, attribuer à une centrale d'achat un marché public de services pour la fourniture d'activités d'achat centralisées, que ces marchés publics de services peuvent également comprendre la fourniture d'activités d'achat auxiliaires ;

Considérant qu'une telle centrale d'achat a été mise en place par l'intercommunale Sibelga en ce qui concerne l'accompagnement des pouvoirs publics locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de promouvoir les mesures d'efficacité énergétique ;

Vu la délibération du conseil communal du 29 novembre 2017 approuvant la convention NRClick Scan de mise à disposition d'un service de comptabilité énergétique;

Vu les sites retenus pour le placement de dataloggers en vue d'une comptabilité énergétique: l'école 2/12;

PREND POUR INFORMATION

la décision du collège, en séance du 22 décembre 2020

1. Approuver l'offre SIBELGA n°2000161534 du 23 octobre 2020 relative au placement d'un système de comptage énergétique sur le site de l'école 2/12 pour un coût de 2.352,56 € TVA 6% incluse
2. Financer la dépense par l'emprunt

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 19 juli 2001 betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, met name het artikel 24bis;

Overwegende dat het artikel 2, 6° van de wet van 17 juni 2016 een aanbestedende aankoopcentrale toelaat opdrachten te plaatsen met betrekking tot werken, leveringen en diensten die bestemd zijn voor aanbestedende overheden;

Gelet op artikel 47, §2, van de wet van 17 juni 2016 waarin wordt bepaald dat een aanbestedende overheid die een beroep doet op een aankoopcentrale vrijgesteld is van de verplichting om zelf een gunningsprocedure te organiseren;

Overwegende dat krachtens artikel 47, §4, van de wet van 17 juni 2016, een begunstigde aanbestedende overheid, zonder de toepassing van de in de wet van 17 juni 2016 vervatte procedures, aan een aankoopcentrale een overheidsopdracht voor diensten mag gunnen betreffende gecentraliseerde aankoopactiviteiten; dat dergelijke overheidsopdrachten voor diensten eveneens het verrichten van aanvullende aankoopactiviteiten mogen omvatten;

Overwegende dat een dergelijke aankoopcentrale werd opgericht door de intercommunale Sibelga ter begeleiding van de plaatselijke en regionale openbare besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om energie-efficiëntie maatregelen te promoten;

Gelet op het raadsbesluit van 29 november 2017, dat in deze zitting de gemeenteraad de NR Click Scan-overeenkomst goedkeurde betreffende de terbeschikkingstelling van een dienst voor energieboekhouding;

Gelet op de sites die werden weerhouden voor de plaatsing van dataloggers met het oog op de energieboekhouding: School 2/12;

NEEMT TER INFORMATIE

het collegebesluit van 22 december 2020, namelijk :

1. goedkeuring van de offerte van SIBELGA nr. 2000161534 van 23 oktober 2020 betreffende de plaatsing van een energie-meetsysteem op de site "School 2/12" voor een bedrag van 2.352,56 € BTW inbegrepen
2. financiering van de kosten een lening.

Ordre du jour n° 47 -- Agenda nr 47

Optima, Grande rue au Bois 76-80 - Construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle omnisports et extension d'une école fondamentale francophone - Travaux de raccordement définitif du site au réseau d'eau de ville - Pour information

Optima, Grote Bosstraat 76 - 80 - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en uitbreiding van een Franstalige basisschool - Werken voor de definitieve aansluiting van de site op het stadswaternet - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

27.01.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale;

Vu sa décision du 7 novembre 2001 de confier la gestion complète du réseau d'égouttage à l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBrA), devenue VIVAQUA ;

Vu l'Ordonnance du 20 octobre 2006, établissant un cadre pour la politique de l'eau ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestres et Echevins du 26 décembre 2018 par laquelle il désigne l'entrepreneur en charge des travaux pour la construction d'une école fondamentale néerlandophone et d'une salle de omnisports et l'extension pour une école fondamentale francophone;

Considérant que ces travaux sont en cours;

Considérant que dans le cadre de ces travaux il convient de procéder au raccordement définitif du site Optima;

Vu le devis de l'intercommunale de distribution d'eau de ville n° 1000258162 du 30 novembre 2020, pour un montant de 11.328,93€ TVAC;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 15 décembre 2020, par laquelle il décide :

1. d'approuver le devis VIVAQUA 1000258162 du 30 novembre 2020 relatif aux travaux de raccordement définitif du site Optima au réseau d'eau de ville ;
2. de confier ces travaux à l'intercommunale bruxelloise sur base de son offre en annexe;
3. d'engager la dépense de 11.328,93€ à l'article 722/724-60/-/622 du budget extraordinaire 2020;
4. de financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION :

la décision précitée du Collège des Bourgmestres et Echevins du 15 décembre 2020

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op zijn besluit van 7 november 2001 om het beheer van het volledige rioleringsnet toe te vertrouwen aan de Brusselse Intercommunale voor de Sanering (BrIS), het huidige VIVAQUA;

Gelet op de ordonnantie van 20 oktober 2006, tot opstelling van een kader voor het waterbeleid;

Gelet op het collegebesluit van 26 december 2018, waarbij de aannemer werd aangeduid voor de werken betreffende de bouw van een Nederlandstalige basisschool en een sporthal en de uitbreiding van een Franstalige basisschool;

Overwegende dat deze werken aan de gang zijn;

Overwegende dat, in het kader van deze werken, het aangewezen is de definitieve aansluiting te voorzien van de site Optima;

Gelet op de offerte van de Intercommunale voor de stadswaterdistributie nr. 1000258162 van 30 november 2020, voor de prijs van 11.328,93€, BTW incl.;

Gelet op het collegebesluit van 15 december 2020, houdende :

1. goedkeuring van de offerte van VIVAQUA nr. 1000258162 van 30 november 2020 voor de definitieve aansluiting van de site Optima op het stadswaternet;
2. toevertrouwen van deze werken aan de Brusselse intercommunale op basis van haar offerte, in bijlage;
3. vastlegging van de uitgave van 11.328,93 €, op artikel 722/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2020;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE :

bovenvermeld collegebesluit van 15 december 2020

Ordre du jour n° 48 -- Agenda nr 48

Site Optima (extension école 10), Grande rue au Bois 78/80 - Rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN - Pour information

Site Optima (uitbreiding school 10), Grote Bosstraat 78/80 - Renovatie van de stookruimte in het kader van de INTERFIN -opdrachtcentrale - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu le crédit de 110.000 € inscrit au budget extraordinaire pour les travaux de rénovation de la chaufferie de l'école 10 (Optima);

Vu la délibération au conseil communal du 21 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune à la centrale des marchés UPREG de l'intercommunale INTERFIN pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services visant à une utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que les procédures administratives de passation du marché public ont été entièrement menées par Sibelga.

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2020:

1. d'acter l'attribution du marché de travaux: "*Site Optima, Grande rue au Bois 78/80 - Rénovation de la chaufferie*" dans le cadre de la centrale des marchés INTERFIN, aux conditions du cahier spécial des charges réf: SIB17TW1303 L1 A07 - Ecole Optima, établi par SIBELGA / INTERFIN, et de son offre, pour le prix de 92.301,70 € TVA 6% incluse.
2. d'engager la dépense de 100.000 € (compte tenu d'une éventuelle majoration de coût de 10% due aux révisions de prix et dépassement de quantités présumées) à l'article 722/724-60/-622 du budget extraordinaire 2020 pour la partie "travaux"
3. de solliciter l'accord ferme de subside à concurrence de 70% des travaux auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du PPT et de financer le solde des travaux par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het krediet van 110.000 € ingeschreven op de buitengewone begroting voor de renovatie van de stookruimte van school 10 (Optima);

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 houdende goedkeuring van de toetreding van de gemeente tot de opdrachtcentrale UPREG van de Intercommunale INTERFIN voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten met het oog op een performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat de administratieve procedures voor de plaatsing van de overheidsopdracht volledig door Sibelga werden uitgevoerd;

Gelet op het collegebesluit van 22 december 2020, namelijk:

1. akte te nemen van de toewijzing van de opdracht voor werken : "*Site Optima, Grote Bosstraat 78/80 - Renovatie van de stookruimte*" in het kader van de opdrachtcentrale INTERFIN, aan de voorwaarden van het bestek met ref. SIB17TW1303 L1 A07 - School Optima, opgemaakt door SIBELGA/INTERFIN, en van haar offerte, voor de prijs van 92.301,70 €, BTW 6 % inbegrepen;

2. aanrekening van de uitgave ten belope van 100.000 € (rekening houdend met een eventuele verhoging van de kosten met 10% voor prijsherzieningen en overschrijding van de vermoedelijke hoeveelheden) op artikel 722/724-60/-/622 van de buitengewone begroting over 2020, voor het gedeelte "werken";
3. de vaste belofte van subsidies ten belope van 70 % van de werken aan te vragen bij de Federatie Wallonië-Brussel in het kader van het PPW en het saldo van de werken te financieren met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE
voormeld collegebesluit

Ordre du jour n° 49 -- Agenda nr 49

Site Optima, Grande rue au Bois 78/80 - Mise en conformité de la détection gaz dans la chaufferie - Pour information

Site Optima, Grote Bosstraat 78/80 - In conformiteit stellen van de gasdetectie in de stookkamer - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en conformité la centrale de détection gaz de la chaufferie du bâtiment Optima;

Vu le devis réf. DS20-01441, d'un montant de 2.638,45 €, de la société en charge de la maintenance annuelle de la centrale de détection gaz de l'école;

Considérant que cette intervention n'est pas couverte par le contrat de maintenance;

Vu la difficulté de mise en concurrence sous peine de perdre le bénéfice de la garantie de l'entretien périodique;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2020 qui décide:

1. D'approuver le devis DS20-01441 de la société chargée de la maintenance périodique de la centrale de détection incendie équipant le site de l'école Optima;
2. D'engager la dépense d'un montant de 2.638,45 € à l'article 722/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2020
3. De financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegend dat het noodzakelijk is om de gasdetectie in de stookruimte van het Optima-gebouw in conformiteit te stellen;

Gelet op het bestek met ref. DS20-01441, voor een bedrag van 2.638,45 €, van de firma die belast is met het jaarlijkse onderhoud van de gasdetectiecentrale van de school;

Overwegende dat deze interventie niet gedekt is door het onderhoudscontract;

Gelet op de moeilijkheid om een beroep te doen op de mededinging op het gevaar af de garantie van het periodieke onderhoud te verliezen;

Gelet op het collegebesluit van 22 december 2020, houdende:

1. goedkeuring van het bestek DS20-01044 van de firma die belast is met het periodieke onderhoud van de branddetectiecentrale van het Optima gebouw;
2. vastlegging van de uitgave van 2.638,45 € op artikel 722/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2020;
3. financiering van de uitgave met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

Ordre du jour n° 50 -- Agenda nr 50

Immeuble communal sis rue de la Fraternité 7-9 - Divers travaux - Procédure de passation, conditions du marché de travaux - Pour information

Gemeentegebouw gelegen Broederschapstraat 7-9 - Verschillende werken - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la nécessité de procéder à de petits travaux s'apparentant à de la maintenance extraordinaire au sein de l'immeuble communal sis rue de La Fraternité 7-9 ;

Considérant qu'il s'agit principalement de poser un parquet flottant et des plinthes dans le local vestiaire de l'asbl et de remplacer le vinyle dans le sas d'entrée de la crèche;

Vu le crédit de 72.000 € inscrit à cet effet à l'article 124/724-60/-620;

Considérant qu'il convenait dès lors de répondre à cette demande en recourant à un marché public de faible montant;

Considérant que trois sociétés ont été consultées à cette fin;

27.01.2021

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 30 décembre 2020;

1. Arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: procédure de marché à faible montant avec consultation de trois firmes spécialisées.
2. Imputer la dépense, estimée à 5.000 € TVA incluse, à l'article 124/724-60/-620 du budget extraordinaire 2020.
3. Financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de noodzaak om kleine werken uit te voeren die vergelijkbaar zijn met buitengewoon onderhoud in het gebouw gelegen Broederschapstraat 7-9;

Overwegend dat het vooral een kwestie is van het leggen van een zwevende parketvloer en plinten in de vestiaire kamer van de vzw en van het vervangen van het vinyl in de inkomhal van de kinderdagverblijfkamer;

Gelet op het krediet van 72.000 € dat voor dit doel is opgenomen in artikel 124/724-60 / -620;

Overwegende dat, om aan deze vraag te voldoen, het aangewezen was een overheidsopdracht met beperkte waarde uit te schrijven ;

Overwegende dat drie ondernemingen hiertoe werden geraadpleegd;

Gelet op het collegebesluit van 30 december 2020, houdende :

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht met beperkte waarde, mits raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen.
2. aanrekening van de uitgave, geraamd op 5.000 € BTW inbegrepen, op artikel 124/724-60/-620 van de buitengewone begroting over 2020.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Ordre du jour n° 51 -- Agenda nr 51

Contrat de quartier durable Stephenson - Désignation d'un porteur de projet pour l'opération 12b : vivre ensemble - Approbation

Duurzaam wijkcontract Stephenson - Aanduiding van een drager voor het project 12 b : Samen leven - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution de cette ordonnance ;

Vu l'approbation du 21 novembre 2018 par l'Exécutif du programme du contrat de quartier durable Stephenson ;

Vu l'approbation du 24 février 2019 par le Gouvernement de Bruxelles capitale du programme du contrat de quartier durable Stephenson

Considérant que le programme prévoit la désignation d'opérateurs chargés de divers projets environnementaux et socioéconomiques contenus dans ledit programme.

Considérant que parmi ces opérateurs figure

- asbl Bashibouzouk (Vivre Ensemble)

Considérant que cette opération est subsidiée par la Région à concurrence de 100% ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention tripartite (opérateur, Commune, Région)

Considérant que cette convention définit les droits et obligations de chacune des parties ;

Vu le projet de convention dressé à cette fin ;

Vu l'avis de la commission de quartier en date du 8 décembre 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 05 janvier 2021;

DECIDE

1. D'approuver la convention par laquelle la réalisation de certaines opérations prévues au programme du contrat de quartier durable Stephenson est confiée à :
 - asbl Bashibouzouk (Vivre ensemble)
2. D'approuver la subsidiation de cette opération par la Région à concurrence de 100%

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 houdende de organisatie van de stadsvernieuwing;

Gelet op het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 24 november 2016 betreffende de uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op de goedkeuring op 21 november 2018 voor de executieve van het programma van het duurzaam wijkcontract Stephenson;

Gelet op de goedkeuring van 14 februari 2019 door de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van het programma van het duurzaam wijkcontract Stephenson;

Overwegend dat het programma de aanwijzing voorziet van dragers die verantwoordelijk zijn voor verschillende milieu- en socio-economische projecten in het genoemd programma;

Overwegend dat onder deze drager de volgende is:

- vzw Bashibouzouk (Samenleven)

Overwegende dat het programma voorziet om de acties van het socio-economisch luik en het bestuur en de wijkantenne aan de operatoren door middel van een tripartiete overeenkomst;

Overwegende dat deze acties worden gesubsidieerd door het Gewest ten belope van 100%;

Overwegende dat het nodig is om een tripartiete overeenkomst op te stellen ((operator, gemeente, Gewest);

Overwegende dat deze overeenkomst de rechten en verplichtingen van elk van de partijen bepalen;

Gelet op de tripartiete overeenkomst die hiervoor werd opgesteld;

Gelet het advies van de Wijk Commissie in datums van 8 december 2020;

Op voorstel van college van burgemeester en schepenen op 05 januari 2021;

BESLUIT

1. De overeenkomst goed te keuren volgens dewelke bepaalde opdrachten voorzien in het programma aangaande het duurzaam wijkcontract Stephenson, toegewezen worden aan onderstaande operator mn :
 - vzw Bashibouzouk (Samenleven)
2. De subsidiëring van deze acties door het Gewest ten belope van 100%, goed te keuren.

27.01.2021

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Ordre du jour n° 52 -- Agenda nr 52

Avenant à la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque - Année 2021 - Approbation

Wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de “comptoir médiathèque” - Dienstjaar 2021 - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la décision d'approbation de la convention 2018-2022 de la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque par le Collège en date du 14 novembre 2017;

Vu la décision d'approbation de la convention 2018-2022 de la Convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque par le Conseil en date du 29 novembre 2017;

Vu la demande de Point Culture de proposer un avenant à ladite convention, article 10 concernant la durée : passage de 4 ans à 1 an.

DECIDE

D'approuver l'avenant à la convention de collaboration technique entre Point Culture asbl et la Commune pour la gestion du Comptoir Médiathèque pour l'année 2021

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op het besluit van het College van 14 november 2017, de overeenkomst 2018-2022 van de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de “Comptoir Médiathèque” goed te keuren;

Gelet op het besluit van de Gemeenteraad van 29 november 2017, de overeenkomst 2018-2022 van de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de “Comptoir Médiathèque” goed te keuren;

Gelet op het verzoek van Point Culture, het artikel 10 van deze overeenkomst te wijzigen, artikel betreffende de duur: van 4 tot 1 jaar.

BESLUIT

De wijzigingsclausule aan de overeenkomst van technische samenwerking tussen Point Culture v.z.w. en de Gemeente voor het beheer van de “comptoir Médiathèque” goed te keuren voor 2021

Solidarité et Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

Ordre du jour n° 53 -- Agenda nr 53

Lutte contre le Racisme - Adhésion de la Commune de Schaerbeek à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme (ECCAR) de l'UNESCO - Approbation

Racismebestrijding - Toetreding van de gemeente Schaarbeek tot de Europese Coalitie van Steden tegen Racisme (ECCAR) van de UNESCO - Goedkeuring

Mme Haddioui : Merci Madame la Présidente. Alors, brièvement, non pas que le point n'est pas important, mais pour avancer dans l'ordre du jour qui est encore long, malheureusement. Concernant cet acte d'adhésion qui vous est proposé ici, il s'agit en fait d'une proposition visant à adhérer, en tant que Commune de Schaerbeek, au réseau des Villes contre le racisme. Ce réseau des Villes contre le racisme prévoit un plan d'action qui n'est pas contraignant, qu'il faut voir plus comme une direction .., d'ailleurs, c'est dit dans l'adhésion qui n'est pas attendu forcément des membres, et qu'on fasse tous les engagements. Chaque membre qui veut devenir membre du réseau peut faire les engagements en fonction de ses moyens et des actes stratégiques et des opportunités, et des priorités. Ici il s'agit de 10 engagements qui sont 10 secteurs différents, l'enseignement, je pense à l'emploi, il y a des engagements qui concernent du monitoring. C'est les engagements, en fait, qui montrent une vision assez transversale de la lutte contre le racisme et qui s'inscrit dans la volonté du Collège de prendre à bras le corps cette thématique : le racisme et toutes les formes de discriminations, avec une vue transversale. Donc voilà, moi je vous invite vraiment à soutenir d'une seule voix cette adhésion pour le symbole, parce que c'est important, mais aussi parce que cet outil est vraiment un outil intéressant que je vous invite à lire attentivement toutes et tous. Merci.

M. Bouhjar : Merci Madame la Présidente. Madame l'échevine, d'entrée de jeu, je vous dirais que c'est un grand oui pour le groupe socialiste. J'ai lu attentivement les 10 points d'engagement et comme vous l'avez bien expliqué, c'est véritablement un très bon cap et une bonne page de travail pour structurer un peu plus notre administration et nos administrés dans la lutte contre le racisme et les discriminations. A l'heure où nous-mêmes, et grâce à vous, Madame de Fierlant, dans vos commissions, nous évoquons ce qui est, ou ce qui n'est pas la discrimination et la neutralité, il y a un énorme travail qui se fait, c'est à saluer. Je vous remercie, au nom du groupe socialiste et bien évidemment nous vous encourageons à poursuivre de la sorte. Merci.

Mme Belkhatir : Je tenais également à prendre la parole d'abord pour féliciter la Commune de Schaerbeek d'avoir adhéré à ce programme, pour la simple et bonne raison déjà que Schaerbeek compte 130.000 habitants et que c'est une Commune très cosmopolite. Donc adhéré à ce programme est très important. D'autre part j'avais une question : je voulais savoir est ce que ce programme inclus la sensibilisation auprès des forces de l'ordre, parce que nous pouvons voir dans l'actualité du moment qu'il y a un fameux problème de racisme au sein des forces de l'ordre. Donc, est ce qu'ils font partie de ce programme ? Merci.

Mme Loodts : Au nom de la LB je me réjouis de cette initiative qui s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Commune depuis plus de 25 ans. A travers sa politique d'investissement, Schaerbeek a fait en sorte que tous ses habitants puissent s'y sentir à leur place et avoir des chances égales de s'épanouir : investissements dans tous les quartiers, politique scolaire, police de contact, etc. Notons aussi que c'est la première commune à ne plus avoir de guichets séparés pour les personnes de nationalité non belge. Bref, c'est un pas important, mais un pas plutôt symbolique. Merci pour votre attention et un grand merci au Collège pour cette initiative.

Mme Nyssens : Merci. Effectivement, le groupe Cdh se joindra avec une voix unanime aussi pour soutenir cette adhésion au vu effectivement de la connaissance de l'histoire tumultueuse de notre Commune, avec le racisme, et pour que celle-ci, non seulement ne se répète pas, mais en plus qu'aujourd'hui, on développe de nouveaux moyens et de nouvelles actions dans un plan pour lutter, et pour que chaque citoyen puisse vivre, apprendre, et se développer dans un climat de respect mutuel et de rencontre des diversités. Et donc, nous serons attentifs à ce que cette adhésion se traduise en actions concrètes, comme vous nous avez invité à le faire, et nous espérons que les actions qui sont déjà mises en place au sein de la Commune seront renforcées par la structuration de l'approche, telle que décrite dans cette démarche. Nous nous réjouissons donc de cette proposition portée par l'échevine de l'Egalité des chances de faire adhérer Schaerbeek à cette coalition Européenne des Villes contre le racisme. Un tout grand merci Madame pour cette proposition.

Mme Petre : Merci Madame la Bourgmestre et merci Madame l'échevine de nous proposer cette coalition. Sans surprise, au nom de mon groupe, c'est un grand oui également. On en a discuté longuement mardi lors de la commission, et je pense que comme Sihame le disait, ce n'est pas un outil vain, c'est un outil dans lequel on peut aller puiser beaucoup d'idées, on peut aller aussi se renseigner sur ce que d'autres villes ont fait. Je pense que c'est nécessaire pour tout le monde, et notre belle Commune le mérite bien. Donc, oui, évidemment.

M. Hammouti : Merci Madame la Bourgmestre. Merci Mesdames et Messieurs les échevins. Tout d'abord, au nom du groupe PTB, j'aimerais féliciter le Collège pour avoir entrepris la démarche pour

adhérer à cette coalition des Villes contre le racisme. Clairement, il s'agit là d'une véritable bonne nouvelle, et une bulle d'espoir pour bon nombre de citoyens schaarbeekoïses victimes de racisme dans leur vie de tous les jours. J'aimerais aussi rappeler que c'est à l'initiative du PTB, il y a environ 3 ans, en mars 2018, que ce projet est mis en place aujourd'hui. A l'époque, la proposition avait été en commissionnée et on n'en avait plus vraiment entendu parler depuis lors. Je vois donc que cette proposition a fait son petit bonhomme de chemin entretemps, et qu'on se rend compte aujourd'hui qu'il serait inadmissible que la Commune se rende complice de quelque discrimination que ce soit. Et pourtant, pourtant, loin de moi l'idée de vouloir traiter le Collège d'hypocrite, mais quand on voit que la Commune persiste inlassablement dans sa position de refus d'engager des citoyennes voilées, ou qu'elle n'accepte pas que des filles voilées fréquentent des écoles secondaires publiques, on peut se poser la question. En effet, comment est-il possible de se positionner.....

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Hammouti, je voudrais que vous restiez dans le cadre du point qui est inscrit et vous savez qu'on s'est engagé, tous, à parler de ce projet dans une commission qui se déroule, de tous les échos que j'ai, de manière très, très positive, donc il faudrait qu'on reste dans ce cadre.

M. Hammouti : Je reste dans le cadre, tout à fait dans le cadre. On parle de racisme, je vous parle de racisme. Donc, à partir du moment où la Commune s'inscrit et s'engage, adhère à une coalition contre le racisme, je vous parle de racisme qu'il y a par rapport à la Commune. Et donc, comment est-il possible de se positionner au niveau international contre le racisme et des discriminations qui en découlent d'une part, et d'autre part pratiquer soi-même de l'ostracisations à l'intérieur de sa propre enceinte. Le Collège se lance dans une gymnastique dangereuse en pratiquant un grand écart.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Hammouti, à nouveau je suis désolée, tous les partis se sont engagés.

M. Hammouti : J'ai l'impression que vous avez peur de ce que je vais dire

Mme la Bourgmestre ff : Non, simplement, et je vous redonne la parole juste après, je voudrais simplement que l'on reste dans le cadre des débats qui sont inscrits à notre ordre du jour, et aussi des engagements qui ont été pris par l'ensemble des partis ici présents d'amener cette discussion importante sur le port du voile dans le cadre de la commission qui se déroule de manière très, très régulière, et m'a-t-on dit, de manière très constructive et très sereine. Et donc, je voudrais qu'on reste dans ce cadre-là, ne fusse que parce que ici, vous prenez la parole hors cadre, et je devrais peut-être, à ce moment-là, me dire que toutes les autres personnes doivent le faire aussi. Donc, on s'est engagé à travailler dans le cadre des points de l'ordre du jour. Je vais vous redonner la parole, mais je voudrais vraiment, Monsieur Hammouti, sinon je vais devoir vous interrompre à nouveau, qu'on puisse rester dans ce cadre-là, et que chacun respecte ce qui a été dit et l'engagement qui a été pris par l'ensemble des partis politiques pour travailler dans cette commission.

M. Hammouti : Alors, premièrement, je trouve inadmissible que vous coupiez la parole de la sorte. A partir du moment où je parle exactement de cette charte, en tout cas de cet acte d'adhésion à cette charte, clairement, c'est de l'abus de pouvoir, vous avez clairement peur de ce que je vais dire et vous ne voulez pas que ce soit public. Vous voulez que ce soit en commissionner la chose pour que le public ne soit pas au courant de vos pratiques...

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Hammouti, excusez-moi, mais la discipline du Conseil communal est de ma prérogative, et c'est par respect pour l'ensemble des conseillers communaux aussi que je pense que je dois avoir une attitude équilibrée. Mais voilà, c'est compliqué visiblement de ne pas respecter ces aspects-là. On va vous laissez terminer mais je ne voudrais pas que ce soit un précédent qui soit utilisé régulièrement.

M. Hammouti : Alors je vais reprendre encore une fois là où j'en était puisqu'apparemment vous ne voulez pas laisser parler, vous ne voulez pas laisser une partie des citoyens de s'exprimer, des citoyens que je représente. Et justement, à la lumière de l'adhésion de la Commune à cette coalition, clairement, on parle de la coalition, est-il encore cohérent de continuer à tenir la commission sur la neutralité ? Puisque le point 5 de l'acte d'adhésion à cette coalition stipule que la ville doit faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail. Le point 6 dit que la ville s'engage.....

Mme la Bourgmestre ff : Excusez-moi, mais c'est un sentiment qui est partagé par d'autres personnes que moi, qui trouvent qu'il n'est pas loyal par rapport aux travaux qui sont en cours au sein de la commission, ce que vous faites maintenant. Donc effectivement, ici j'utilise ce que la loi prévoit dans ma présidence du Conseil communal et donc, malheureusement, je ne vais pas vous laisser poursuivre,

parce qu'il s'agit d'une question de loyauté et d'équité par rapport à l'ensemble des groupes. Et ce n'est pas moi qui le pense, toute seule.

Mme Chan : Merci Madame la Bourgmestre. Effectivement, nous avons discuté longuement en commission de ce projet hier, et je m'inquiétais de savoir si nous disposions du budget et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, mais j'ai été rassurée par la réponse de Madame Haddioui, et en tout cas, je n'hésiterai pas à revenir vers Madame Haddioui et le Conseil communal pour évaluer la mise en œuvre des engagements, tels que décrits dans la charte. Évidemment, je soutiendrai ce point.

Mme la Bourgmestre ff : Madame Haddioui, en conclusion sur ce point qui a suscité les félicitations et l'approbation de l'ensemble des intervenants, ce dont je me réjouis.

Mme Haddioui : Presque l'ensemble du Conseil communal et je le déplore un petit peu, mais pour répondre à la question de Naima, évidemment, la zone de police sera certainement impliquée dans ce questionnement. On collabore déjà énormément ensemble, le Collège et la zone de police, sur d'autres projets. Donc, ça c'est la première question. La deuxième question, ce n'est pas vraiment une question, je ne connais pas l'historique du Collège avant, je suis arrivée avec ce projet il n'y a pas très longtemps. Après, si vous voulez prendre la paternité, voilà, tant pis, tant mieux, je ne sais pas. C'est un projet, en tout cas, qui est collectif, et s'il passe, nous avons commissionné la question de la neutralité. Je ne vois rien dans l'attitude du Collège qui montre une certaine réticence. Peut-être c'était le cas avant, je ne sais pas. Je sais une chose, c'est que c'est dommage, enfin voilà, vraiment je regrette cette attitude. Peut-on reprocher au PTB de faire du PTB ? Je ne sais pas, mais je suis vraiment un peu déçue de cette réaction. J'espère néanmoins susciter l'adhésion complète du Conseil communal, et je regrette aussi de ne pas vous voir aussi plus souvent dans cette commission Neutralité, le groupe PTB. Mais voilà, je ne vais pas rentrer dans le débat. Le travail, il est en cours depuis octobre. Alors je ne sais pas, peut-être que je me trompe, mais ok, je vois des non, ok peut être que je me trompe, ça va. Mais je dis juste une chose, je dis que le travail est en cours depuis le mois d'octobre, chaque mois nous nous réunissons de manière très sérieuse. Donc, je trouve que ce que vous dites est un peu affreux mais bon, je ne vais pas plus m'épancher. Ok, vous êtes là à chaque fois, ok, c'est moi qui me trompe, je retire ma remarque. Merci en tout cas, j'espère vraiment une adhésion complète pour ce point.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;

Considérant le point 3 de l'accord de Majorité 2018-2024 en matière de lutte contre toutes formes de discrimination "*La commune de Schaerbeek continue à s'engager pour lutter contre toute forme de discrimination, fondée sur le genre, la race, la religion, la langue, la couleur de peau, l'origine ou l'orientation sexuelle*";

Considérant le point 2 de la page 26 de la note politique générale 2021;

Considérant que le Conseil communal a approuvé la note de politique générale 2021 en sa séance du 16 décembre 2021 ;

Considérant l'initiative entreprise par l'UNESCO d'établir une Coalition internationale des villes contre le racisme (ECCAR) ;

Considérant que l'objectif de cette coalition internationale est d'établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie;

Considérant l'importance de marquer publiquement l'engagement de la Commune de Schaerbeek à combattre le racisme et les discriminations;

Considérant la volonté de la Commune de Schaerbeek d'élargir et compléter les actions locales sur base du "Plan d'action en dix points" du ECCAR;

Sur décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2021,

27.01.2021

DECIDE :

d'approuver l'adhésion de la Commune de Schaerbeek au réseau de la Coalition des Villes contre le Racisme

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het punt 3 van het meerderheidsakkoord 2018-2024 over de strijd tegen alle vormen van discriminatie: "De gemeente Schaerbeek blijft zich inzetten voor de strijd tegen alle vormen van discriminatie, op basis van geslacht, ras, godsdienst, taal, huidskleur, afkomst of seksuele geaardheid";

Gelet op punt 2 op pagina 26 van de algemene beleidsnota 2021;

Overwegende dat de gemeenteraad de algemene beleidsnota 2021 heeft goedgekeurd tijdens zijn vergadering van 16 december 2021;

Gezien het initiatief van de UNESCO om een Internationale Coalitie van Steden tegen Racisme (ECCAR) op te richten;

Overwegende dat deze internationale coalitie tot doel heeft een netwerk op te richten van steden die geïnteresseerd zijn in de uitwisseling van ervaringen om hun beleid ter bestrijding van racisme, discriminatie en vreemdelingenhaat te verbeteren

Gelet op het belang van het publiekelijk markeren van de inzet van de gemeente Schaerbeek voor de bestrijding van racisme en discriminatie;

Gezien de bereidheid van de gemeente Schaerbeek om de lokale acties uit te breiden en aan te vullen op basis van het "Tienpuntenplan" van ECCAR;

Bij besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2021,

BESLUIT :

het lidmaatschap van de gemeente Schaerbeek in het netwerk van de Coalitie van Steden tegen Racisme goed te keuren.

POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Développement durable et urbain -- Duurzame & stedelijke ontwikkeling

Ordre du jour n° 77 -- Agenda nr 77

Utilisation des Bodycam par la police sur le territoire de Schaerbeek - Prolongation jusqu'au 1er avril 2021 - Approbation

Gebruik van bodycams door de politie op het grondgebied van Schaerbeek - Verlenging tot 1 april 2021 - Goedkeuring

Mme la Bourgmestre ff : Nous avons un point en urgence qui fait référence à un point qui a été adopté au Conseil communal du 16 décembre. Souvenez-vous, fin novembre, nous avons fait une commission spéciale pour les caméras police, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, et principalement une discussion sur le projet en test des Bodycam. Ce test était prévu pour 3 mois et devait démarrer début décembre pour 3 mois, et donc se terminer fin février. Il y a eu du retard dans le démarrage, indépendamment de la volonté de la zone de police. Et donc, le point qui est ici soumis, parce que la zone de police souhaite évidemment être tout à fait correcte par rapport à cela, c'est de décaler d'un mois, puisque le test n'a pas pu commencer début décembre. Et donc, les 3 mois, c'est jusqu'au 1^{er} avril 2021. Voilà l'objet de ce point ici, qui est vraiment, purement temporel, puisque c'est un glissement de la phase de test.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Je réitère ma demande de ...bien voir les modalités de ce test ...de notre zone de police....qu'il y aura une évaluation pour ce test. Désolé pour le son.

Mme la Bourgmestre ff : Je pense avoir compris vos remarques, donc je vais pouvoir vous répondre, mais Madame Petre d'abord souhaitait prendre la parole sur ce point.

Mme Petre : Merci. Ce n'était pas très long, c'était juste pour souligner qu'on en avait parlé pas mal lors d'un précédent Conseil de cette question des Bodycam, et déjà à l'époque, on avait souligné, le groupe

27.01.2021

Ecolo-groen, que si la phase test n'était pas suffisante pour avoir des résultats concluants, on pouvait prolonger. Alors, ici, on n'est pas encore dans le cas de la prolongation, mais voilà, évidemment que la suite doit être poursuivie, et donc aucune opposition à ce que le test prévu au départ soit maintenu. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Merci. Donc effectivement, il s'agit donc bien, pas encore maintenant d'une prolongation, mais bien d'un décalage. Et oui, Monsieur Verzin, comme on s'y était engagé, comme le commissaire Dauphin s'est engagé, il y aura une évaluation, bien sûr, de ce test. Merci à vous.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Décidé, par 37 voix contre 0 et 7 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 37 voix contre 0 et 7 abstention(s). Un membre n'a pas voté

Vu l'article 135 de la nouvelle Loi Communale,

Vu la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance, et ses modifications ultérieures.

Vu l'arrêté royal du 10 février 2008 définissant la manière de signaler l'existence d'une surveillance par caméra et ses modifications ultérieures.

Vu l'arrêté royal du 8 mai 2018 relatif aux déclarations d'installations et d'utilisation de caméras de surveillance et au registre d'activités de traitement d'image de caméras de surveillance.

Vu la loi sur la fonction de police et plus précisément les articles 14 et suivants, l'article 25 et l'article 44 et 46.

Considérant que l'autorisation du Conseil communal du 25.11.2020 pour l'utilisation des caméras du type bodycam portait pour une période entre novembre 2020 et fin février 2021.

Considérant que les tests réels n'ont démarré que le 15 janvier 2020.

Vu la demande du chef de corps

DECIDE

De prolonger la période de test d'un mois jusqu'au 1er avril 2021.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikel 135 van de nieuwe gemeentewet,

Gelet op de wet van 21 maart 2007 die de installatie en het gebruik van bewakingscamera's regelt, en de daaropvolgende wijzigingen.

Gelet op het koninklijk besluit van 10 februari 2008 dat bepaalt hoe het bestaan van cameratoezicht en de daaropvolgende wijzigingen moet worden gemeld.

Gelet op het Koninklijk Besluit van 8 mei 2018 met betrekking tot de opgaven van installaties en het gebruik van bewakingscamera's en het register van beeldverwerkingsactiviteiten van bewakingscamera's.

Gelet op de wet op de politiefunctie en meer bepaald de artikelen 14 en volgende, de artikelen 25 en 44 en 46.

Gezien het feit dat de toestemming van de gemeenteraad van 25.11.2020 voor het gebruik van camera's van het type bodycam was voor een periode tussen november 2020 en eind februari 2021.

Gezien het feit dat de eigenlijke testen pas op 15 januari 2020 beginnen.

Gezien het verzoek van de Korpschef

BESLUIT

de testperiode met een maand te verlengen tot 1 april 2021

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Ordre du jour n° 78 -- Agenda nr 78

Convention pour le Label: "commune respectueuse du Bien-être animal" - Approbation

Overeenkomst over het Label “diervriendelijke gemeente” - Goedkeuring

Mme Lorenzino : Là, il s’agit simplement de la convention passée avec Bruxelles-Environnement dans le cadre du subside qui nous a été octroyé, en effet, pour le label Bien-être animal que la Commune de Schaerbeek reçoit avec fierté depuis la création de ce label. En 2020, le Ministre Bernard Clerfayt a introduit un nouvel enjeu dans le cadre de ce label, qui est l’attribution à la commune qui sera la plus avancée en matière de Bien-être animal. Celle-ci pourra se voir octroyer le Label d’Or, et bien évidemment, nous pensons que Schaerbeek a toutes ses chances, en tout cas, de concourir dans le peloton de tête. Donc, pour les projets qui ont été soumis au subventionnement de Bruxelles-Environnement, nous poursuivons bien entendu nos efforts et notre politique en matière de stérilisation des chats, mais nous avons également introduit un projet pour un Agility parcours dans l’espace de liberté du parc de la Jeunesse. Les demandes étaient nombreuses pour introduire ce parcours et beaucoup de maitres et de chiens qui fréquentent cet espace de liberté s’en réjouissent déjà. Et donc, ce parcours Agility sera installé fin février, début mars. Voilà pour ce que je voulais vous dire.

M. Guillaume : Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas répéter ce qu’a dit Madame Lorenzino, mais donc je constate que, normalement, les communes doivent remplir au minimum 5 critères sur les 10 critères qui sont établis par le Pouvoir régional, en l’occurrence, par Monsieur Clerfayt, en sa qualité de Ministre du Bien-être animal. Donc, je vois que, d’après mes informations, la Commune a rempli, en fait, 9 critères, je crois, sur 10, ce qui est remarquable. Parmi les nouveautés, on peut citer deux policiers de référence pour le Bien-être animal, et les jeux dans l’espace de liberté pour chiens. Tout cela fait que la Commune sera toujours une commune pilote en matière de Bien-être animal. Je félicite donc l’échevine Lorenzino et je l’engage à continuer comme cela. Ce n’est pas un sujet secondaire, mais bien essentiel, car, sans les rapports affectifs entre les humains et les animaux de compagnie, la vie sociale même serait en péril, et tout particulièrement en cette période de Covid. Je vous remercie.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Je me réjouis d’entendre que les chiens sont contents, comme dit Madame Lorenzino. Je ne savais pas qu’ils avaient la parole, mais en tout cas, je n’ai aucun souci à approuver cette convention qui va dans le bon sens. Par contre, je suis un peu inquiet parce qu’il ne me semble pas que nous ayons appréhendé ce débat et cette question au sein de la commission de Madame Lorenzino. Et donc, je le regrette et je voudrais que ce soit différent la prochaine fois. Merci beaucoup.

Mme Belkhatir : Je voulais d’abord féliciter la Commune pour toutes ces initiatives pour le Bien-être animal. Et Monsieur Guillaume a tout à fait raison, par rapport au bien-être des animaux, que ce n’est pas un sujet secondaire, c’est très important, d’une part. D’autre part, je voulais poser une question à Madame Lorenzino : est-il correct que certains vétérinaires ont reçu un mail de votre part au mois de décembre par rapport à la stérilisation, pour signaler qu’en fait, il n’y avait plus de budget pour rembourser les 50 euros ? Et donc, que font alors ces propriétaires d’animaux qui ont stérilisé leurs animaux pendant cette période ? Peuvent-ils quand même rentrer ces attestations et se faire rembourser éventuellement en 2021 ? Donc, voilà, je pose la question à Madame Lorenzino. Merci.

Mme Lorenzino : Donc je vais répondre aux interventions des conseillers communaux dans l’ordre. Pour ce qui concerne l’intervention de Monsieur Guillaume, je voulais juste préciser qu’en fait, le nouveau Ministre et son administration ont un petit peu corsé les choses, et donc ce sont désormais 11 critères précisément que comprend le label, et donc je me réjouis que nous puissions remplir les 11 critères. Donc, vraiment de gros efforts sont intervenus cette dernière année en matière de Bien-être animal, et on va même au-delà, puisqu’on peut même insérer dans notre petit formulaire pour concourir à ce Label d’Or d’autres projets. Donc, on a été même plus loin que les critères à rencontrer dans l’appel à projet. En ce qui concerne la question de Monsieur Verzin sur la commission, en effet, ma commission ne s’est pas tenue en préparation de ce Conseil-ci, mais c’était le seul point à l’ordre du jour qui concernait mes attributions. Et donc je n’avais aucun doute sur ce que la question soit abordée ce soir en Conseil communal puisque, comme vous pouvez tous le remarquer, la question du Bien-être animal prend beaucoup d’ampleur, à très juste titre, et j’ai envie de dire, finalement, c’est pas trop tôt que les consciences s’éveillent à ce niveau-là. Et puis, pour répondre à Madame Belkhatir, en effet, mon cabinet avait pris la précaution d’avertir les vétérinaires, je pense, à la mi-décembre, pour les avertir que le budget 2021 arrivait à expiration. Et donc, en effet, les propriétaires de chats qui souhaitaient les

27.01.2021

stériliser, s'ils souhaitent obtenir le chèque-prime de 50 euros, devaient reporter leurs stérilisations au début de cette année. Je pense qu'il n'est pas inadmissible qu'on épuise un budget à la mi-décembre d'une année. Mais donc, en principe, aucun propriétaire de chat qui suit la procédure n'a dû être pénalisé, puisqu'il faut qu'avant d'opérer la stérilisation, il faut l'accord préalable du vétérinaire et donc normalement, celui-ci était au courant que la prime ne pouvait plus être obtenue. Mais bien évidemment, comme on est en 2021, et qu'on travaille avec le budget 2021, la situation est tout à fait revenue à la normale et les personnes qui le souhaitent peuvent bien évidemment demander la prime.

Mme Belkhatir : Même s'ils ont stérilisé leurs animaux au mois de décembre ?

Mme Lorenzino : Non, non.

Mme Belkhatir : Et donc si je peux juste rebondir, Madame Lorenzino, par rapport à ce que vous avez dit, c'est peut-être la façon officielle, mais ce n'est pas du tout la façon officieuse qui a été présentée comme ça. Et donc, effectivement, j'ai moi-même stérilisé mes deux chats au mois de décembre et donc, je n'ai pas pu bénéficier de ce chèque. Donc voilà un exemple très concret. Merci.

Mme Lorenzino : Je comprends tout à fait, et donc nous n'avons pas d'autres moyens de le faire savoir, que le budget était épuisé, qu'en contactant et en prévenant les vétérinaires.

Mme Belkhatir : Ce que je regrette, c'est que vous auriez pu le mettre sur le site de la Commune.

Mme la Bourgmestre ff : Madame Belkhatir, cela devient un petit peu un cas personnel.

Mme Belkhatir : Mais non, ce n'est pas un cas personnel, c'est concret, et je ne suis pas la seule.

Mme la Bourgmestre ff : Vous avez eu les réponses et l'explication assez claire, je pense, de Madame Lorenzino, et donc, je pense qu'on va passer au vote.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la nouvelle loi communale, article 117;

Vu l'appel à projets 2020 Label "commune respectueuse du bien-être animal" de la Région de Bruxelles-Capitale à destination des communes;

Vu le dossier approuvé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 10 mars 2020, pour lequel une demande de subvention a été transmise à Bruxelles Environnement;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'accorder une subvention pour le dossier proposé par la Commune de Schaerbeek:

- Label "commune respectueuse du bien-être animal"-subvention de 7000€

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26 janvier 2021;

DECIDE :

D'approuver la convention entre Bruxelles Environnement et la Commune de Schaerbeek dans le cadre de l'appel à projet 2020 Label "respectueuse du bien-être animal.

- Convention relative à la subvention pour le projet Label "commune respectueuse du bien-être animal, portant la référence SUB/2020/Schaerbeek/BEA/Label

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet, artikel 117;

Gelet op de Projectoproep 2020 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering voor de Brusselse gemeenten over het Label: "diervriendelijke gemeente" ;

Gelet op het dossier die het College van Burgemeester en Schepenen tijdens de zitting van 10 maart 2020 heeft goedgekeurd, waarvoor een subsidieaanvraag werd ingediend bij Leefmilieu Brussel;

Gelet op de beslissing van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering om een subsidie toe te kennen voor het dossier voorgesteld door de gemeente Schaarbeek:

- Label "diervriendelijke gemeente"-subsidie van 7000 euro.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 26 januari 2021;

BESLUIT

De overeenkomsten tussen de Gemeente Schaarbeek en Leefmilieu Brussel goed te keuren, in het kader van de projectoproep 2020 Label "diervriendelijke gemeente".

- Overeenkomst betreffende de subsidie voor het project Label "diervriendelijke gemeente", met referentie SUB/2020/Schaarbeek/BEA/Label

goed te keuren

* * * * *

Madame El Khattabi quitte la séance -- Mevrouw El Khattabi verlaat de vergadering

* * * * *

* * * * *

Après le point 78 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 78 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : Mme-mevr. Cécile Jodogne; M.-h. Vincent Vanhalewyn; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Sadik Koksal, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Done Sonmez, Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M.-h. Youssef Hammouti, Mmes-mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah; M.-h. kevin likaj; M.-h. mohamed echouel.

* * * * *

27.01.2021

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	2-28, 30-53, 78	29	55	56	77
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0	-	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	0	-	0
OZKARA EMIN	0	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0	0	0
DÖNMEZ IBRAHIM	0	0	0	0	0
BOUJAR ABOBAKRE	0	0	—	0	0
CHAN ANGELINA	0	0	0	N	0
BERNARD AXEL	0	N	-	N	-
KOYUNCU HASAN	0	0	0	0	0
SONMEZ DONE	0	0	0	0	0
EL KHATTABI FATIHA	—	—	0	0	—
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	—	—	—	—	—
DEGREZ MATTHIEU	0	0	0	0	0
GERAETS CLAIRE	0	N	-	N	-
LAHSSAINI LEILA	0	N	-	N	-
BOXUS MYRIAM	0	0	0	0	0
HAMMOUTI YOUSSEF	0	N	-	N	-
BEN ABBOU FATIMA	0	N	-	N	-
SERE LETICIA	0	0	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	N	-	N	-
DOGANCAN EMEL	0	0	0	0	0
YILDIZ YUSUF	—	—	—	—	—
ABKOU MOHAMMED	0	0	0	0	0
BELKHATIR NAIMA	0	0	0	0	0
KOSE EMEL	0	0	0	-	0
LOODTS VANESSA	0	0	0	0	0
NYSSENS MARIE	0	0	0	-	0
BOUKHARI HAMZA	0	0	0	-	-
MAHIEU CEDRIC	0	0	0	-	0
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	0	0	0
BAH MAMADOU	0	0	0	0	0
LIKAJ KEVIN	0	0	0	0	0
ECHOUEL MOHAMED	0	0	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0	0
OUI-JA	44	38	38	32	37
NON-NEEN	0	6	0	7	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	0	6	6	7

* * * * *

M. Bernard : Madame la Présidente, c'est très, très court. Je voudrais préciser au nom du PTB, pour revenir à l'incident qu'il y a eu récemment, je pense que chacun a effectivement son ton, sa manière de parler, sa voix, et aussi son propre vécu par rapport aux discriminations, et son propre vécu qui influence parfois le ton et sa manière d'appréhender les choses. Et je pense que le ton est un élément important, mais je pense aussi que, en aucun cas, on ne peut couper une personne pour des éléments de fond qui sont dans le sujet. Et je trouvais qu'il y avait une forme de censure par rapport à des propos qui montrent, en fait, l'éloignement qu'il y avait entre les engagements internationaux qu'on prend à l'instant, par rapport à une réalité qui existe au sein de notre Commune. Et donc, là, il y a vraiment eu, vous avez coupé le micro pour, en fait, quelque chose qui s'apparentait à du débat de fond. Et je trouve qu'à ce niveau-là, ce n'est pas très acceptable. Mais j'arrête là, j'ai dit mon point et je propose qu'on le ré aborde plus calmement un autre jour, mais je tenais à faire acter mon désaccord par rapport à quelque chose qui s'apparente à une censure de fond, pour moi.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Bernard, je comprends parfaitement que chacun a son propre vécu et ce vécu est certainement plus difficile pour certains que d'autres. Donc ça, c'est quelque chose que je comprends parfaitement, et que je respecte. Mais je pense ici qu'il n'était pas question de censure mais d'une gestion sereine et équitable des débats, par rapport à des engagements qui ont été pris par l'ensemble des groupes politiques y compris le vôtre. Il n'y avait ni plus ni moins dans mon intervention pour interrompre effectivement un point qui n'était pas à l'ordre du jour, et qui mettait à mal la sérénité. Je propose d'en rester là.

M. Bernard : C'est effectivement que ce point est extrêmement sensible. J'arrête là.

* * * * *

* * * * *

Madame El Khattabi entre en séance -- Mevrouw El Khattabi treedt ter vergadering

* * * * *

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN

GEMEENTERAADSLEDEN

Ordre du jour n° 54 -- Agenda nr 54

L'aménagement de l'avenue Princesse Elisabeth (Demande de Madame Naïma BELKHATIR)

De inrichting van de Prinses Elisabethlaan (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR)

Mme Belkhatir : Je tenais à faire, ce soir, une interpellation concernant l'aménagement de l'avenue Princesse Elisabeth qui suscite évidemment beaucoup d'émotion et beaucoup d'incompréhension auprès des riverains. Il y a un gros projet de réaménagement et de rénovation de cette avenue Princesse Elisabeth, et ce serait un projet de la STIB à la base, qui demanderait de mettre à sens unique entre Lambermont et la Cage, et entre Lambermont et la Gare. Dans ce projet, il y aurait 70 emplacements qui seraient supprimés sur les 150 dans la rue. Il y a des pistes qui sont actuellement à l'examen, à l'initiative de Parking Brussels, avec la collaboration des autorités communales, mais il est impératif que ce projet soit accompagné de solutions envisagées, afin de compenser toutes les suppressions de places de stationnement. Ces solutions devraient être identifiées rapidement étant donné que les travaux sont normalement planifiés pour 2022 et doivent faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Mais, même si c'est une demande de la STIB, la Commune a néanmoins participé à l'élaboration de ce projet. C'est la responsabilité de la Commune de réfléchir à un plan B pour compenser les 70 places de stationnement qui vont être sacrifiées et aux conséquences de la modification de la circulation sur cette artère importante. N'oubliez pas que les habitants de Vilvoorde et d'Evere empruntent régulièrement cette artère pour faire leur shopping et courses sur notre Commune. Ce sens interdit va créer

énormément d'inconvénients de mobilité et les encourager à porter leur choix sur d'autres communes. Un coup de massue pour les commerçants déjà fort éprouvés. J'aimerais rappeler que la mobilité est une mobilité pour tous, qu'elle passe par un juste équilibre entre les transports en commun, les cyclistes, les piétons, mais également les automobilistes. J'en viens aux questions : nous aimerions nous assurer qu'il y aura bien une consultation citoyenne avant la fin de 2021. Quand commencera la consultation citoyenne et sous quelle forme ? Quel est le plan d'aménagement ? Le sens interdit de cette artère importante de la Commune était-elle la seule solution envisageable ? Les riverains ont le sentiment que la Commune, au lieu d'apporter des solutions, s'active à créer des problèmes. Ce sens interdit est une demande de qui ? Est-ce que c'est une demande de la STIB ou est-ce que c'est une demande de la Commune ? Ce sens interdit est une solution facile à prendre, mais très peu réfléchi à mon sens, vu les problèmes d'immobilité que cela va engendrer auprès des riverains. De plus, au niveau écologique et tranquillité des riverains, cela n'a absolument aucun sens, puisque plus de temps dans la circulation pour rejoindre son domicile et plus de nuisances sonores dans les petites rues où serait redirigée la circulation. Cette mobilité est-elle pour tous ou seulement pour une certaine catégorie de citoyens ? Je pensais que l'objectif était de trouver un juste milieu entre tous les usagers de la route, que ce soit voitures, cyclistes, cyclomoteurs, transports en commun et les piétons. Autre question : pourquoi supprimer les places de stationnement ? N'y avait-il pas d'autre moyen de rénover sans supprimer ces places de stationnement ? Les riverains seront obligés de trouver des places dans des rues avoisinantes où c'est déjà le parcours du combattant. Avant de supprimer des places de stationnement, l'alternative des places de parking hors voiries doivent être garanties, accessibles et gratuites puisque la plupart ont déjà payé une carte de riverain. De plus, ces parkings doivent être équipés de caméras de surveillance pour protéger les véhicules du vandalisme et accidents. L'exemple du parking situé à l'avenue Monplaisir, isolé des regards, nous montre qu'il n'y a aucune sécurité contre le vandalisme et que les conducteurs ont la mauvaise surprise le matin de retrouver leur voiture abîmée. Dernière question : y a-t-il un dossier qui a été déposé auprès de la Région pour le Plan d'aménagement ? Je vous remercie pour votre attention.

M. Hammouti : Je vous remercie Madame la Présidente pour le ton condescendant que vous utilisez avec moi. Donc effectivement, ce ne sera pas sur le point précédent, ce sera bien sur le point de l'avenue Princesse Elisabeth. Je voulais dire que je soutenais entièrement la démarche et le questionnement de ma collègue, Naima Belkhatir. Je rejoins vraiment toutes ses questions. En effet, qu'elle ne fut pas ma surprise, comme j'en avais parlé à Monsieur Vanhalewyn via Facebook, en recevant un futur projet visuel de la STIB et de la Commune pour cette avenue que je ne connais que trop bien. J'ai quand même vécu plus de 30 ans dans le quartier. Et je me demande franchement, clairement, encore, quelle mouche a piqué l'homme à l'initiative de ce projet. Pour quelle raison veut-on encore retirer des places de parking dans la Commune, comme s'il y en avait trop ? Ici, il ne s'agit pas de quelques places ici et là, mais clairement de quasi 50% des places de parking dans le quartier. Est-ce qu'on veut supprimer la voiture de la circulation ? Si c'est le cas, qu'on le dise clairement, que le Collège le dise, qu'on voudrait pourrir la vie des automobilistes qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Quant à la mise en sens unique de l'avenue, vous pensez sérieusement que cela va diminuer le trafic dans le quartier ? Je pense que c'est être naïf de croire cela. Le trafic sera juste dévié et il passera par des voiries secondaires et des petites rues résidentielles. Le parti, le PTB n'est clairement pas contre un apaisement du quartier et une végétalisation de l'espace public, mais cela ne doit en aucun cas se faire sans concertation avec les habitants du quartier. N'oubliez pas qu'on doit leur rendre des comptes. Nous ne sommes pas là pour les infantiliser et décider à leur place de ce qui est bon ou pas pour eux. Si à l'issue de la concertation avec les citoyens, si les citoyens se déclarent en majorité contre le projet, quelle va être la décision de la Commune ? Va-t-elle avoir le courage de reconnaître ses torts et abandonner, ou va-t-elle persister et continuer à travailler contre l'avis de la population ? Merci.

M. Guillaume : Madame la Présidente, chers collègues, je suis un peu surpris par l'interpellation de Madame Belkhatir qui devrait, en fait, plus d'adresser à la STIB qu'à la Commune. En effet, il s'agit d'un projet de rénovation des voies de tram entre Verboekhaven et la Gare de Schaerbeek, où la STIB voulait profiter de cela pour réaliser un réaménagement complet de cette artère, dans le cadre d'un projet dénommé « Avanti ». Sans entrer dans les détails, disons que le projet visait à créer, effectivement, deux sens uniques opposés, sur lesquels je ne me prononcerai pas à ce stade, en tout cas, d'autant plus que cela ne figurait pas dans le texte de la question de Madame Belkhatir, mais ce projet prévoyait aussi d'élargir les trottoirs, de mettre les arrêts de tram aux normes de sécurité actuelles, de créer des pistes cyclables séparées et sécurisées, et enfin, d'installer un certain nombre de zones verdurisées et de fosses d'arbres. Cette verdurisation, à laquelle d'ailleurs participe activement le cabinet Lorenzino sera,

je crois, bienvenue par tout le monde. Par contre, le réaménagement de la voirie devait conduire, malheureusement, à la perte de 70 places de stationnement sur 159. Et c'est la STIB, elle-même, qui estimait que ces aménagements étaient nécessaires pour augmenter la vitesse commerciale des trams et des bus, et qu'ils entraîneraient nécessairement la perte de 70 emplacements de parking. Ce que j'ai lu dans l'analyse du 6 octobre sur ce sujet, montre que la Commune, au contraire, a été très sensible à cette perte d'emplacements de stationnement, que Madame Belkhatir regrette, et que je regrette aussi, puisque le Collège prend acte d'une étude de Parking Brussels sur les possibilités de stationnement hors voirie. Bien plus même, le Collège n'a accepté que la STIB commence sa communication aux citoyens qu'à la condition que cette dernière s'engage à trouver des compensations de stationnement hors voirie, avant, donc, toute communication publique. J'ai presque fini. Depuis lors, la Commune s'est concertée avec la STIB, Parking Brussels et la SNCB, afin de trouver des compensations aux places supprimées. 47 places seront accessibles jour et nuit via des parkings mutualisés, places auxquelles s'ajouteront 57 autres places la nuit. Donc, j'ajoute que si je partage totalement la philosophie de Madame Belkhatir sur le souhait d'un juste équilibre entre les différents moyens de transport, dont les automobiles, je crois que, la STIB, au départ, ne partageait pas cette philosophie, mais la concertation menée par la Commune a permis d'aboutir à une solution satisfaisante pour tous.

Mme Boxus : Merci Madame la Présidente. J'ai habité dans l'avenue Princesse Elisabeth pendant 4 ans, et c'est un enfer de prendre le tram dans cette avenue puisqu'il n'avance pas. Il est en effet bloqué systématiquement par des voitures en doubles files, voire en triples files. Je pense donc que la proposition que fait la STIB a tout à fait son sens dans un quartier qui est extrêmement bien couvert par des transports en commun, mais qui n'avancent pas comme il faut. Que ce soit le tram ou le bus 59, dans cette avenue là on est bloqué en permanence, et donc, je pense que ce projet sera une bonne chose. Il sera une bonne chose aussi pour les piétons qui, pour l'instant, ne savent à peine se croiser sur les trottoirs, en particulier quand on a des poussettes ou des grosses courses, ce qui est le cas de nombreuses familles dans ce quartier-là. Et donc, je pense vraiment que c'est un projet qui va pouvoir permettre aux riverains de pouvoir enfin vivre dans une rue plus calme, où ils ne risqueront pas leur vie en traversant à cause des chauffards, qui, en général, roulent comme des fous sur le terre-plein central en pavés. Et par ailleurs, j'ai été très contente aussi d'apprendre qu'on avait effectivement eu une attention pour le parking, parce que pour ceux qui habitent ce quartier-là, et j'en ai fait partie, effectivement, trouver une place est difficile. Nous avons choisi ce quartier-là en pensant que les transports en commun nous permettraient de ne pas avoir de voiture. Mais comme tout le monde, de temps en temps, nous louons des voitures, nous utilisons des voitures, nous avons des gens qui viennent en visite. Et donc, effectivement, le parking est quelque chose auquel il faut faire attention dans ce quartier-là. Après avoir déménagé, je m'aperçois que ce n'est pas mieux ailleurs, bien sûr. Mais donc, je pense que le projet que la STIB présente, et auquel le Collège a répondu, en cherchant effectivement des alternatives à la voiture, est un projet relativement équilibré. Et on rajoute, par ailleurs, des possibilités de rouler à vélo, ce qui était très difficile jusqu'à présent puisque les voies réservées aux voitures aujourd'hui, étaient tellement étroites qu'on ne savait pas rouler à vélo à côté des voitures. Donc, j'ai vraiment l'impression que c'est un projet équilibré et j'espère que l'enquête publique, qui permettra aux habitants de se prononcer, permettra de donner la voix aussi à tous ceux qui sont contents de ce projet.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. En l'occurrence, il ne s'agit pas uniquement d'un problème de parking. Ce qui est en question ici, c'est qu'en fait, une nouvelle fois, on est en train de créer des quartiers totalement isolés les uns des autres, alors que l'avenue Princesse Elisabeth, principalement, constitue un axe de liaison inter quartier, qui relie tout le quartier Huart Hamoir avec le quartier de la Cage aux Ours. Donc,il faut bien prendre la mesure de l'impact sur la zone Gare de Schaerbeek, Huart Hamoir, Sleencks, Demolder. Je pense que Monsieur Hammouti a mis le doigt sur la question, parce qu'effectivement, si nous réduisons la circulation à une bande de circulation dans un sens et une bande de circulation dans l'autre sens, nous allons aboutir, effectivement, à ce que la circulation va se déporter sur l'avenue Demolder et sur l'avenue Sleenckx, d'un côté venant d'Huart Hamoir, et surtout de l'autre côté, venant de la Cage aux Ours vers le quartier de la Gare de Schaerbeek et Huart Hamoir. Et donc, je pense, ceci est vraiment une hérésie dans la mesure où de toute façon, la STIB étant en voie propre, sa vitesse commerciale ne sera en rien impactée par des véhicules auxquels il est interdit de se trouver sur les voies de la STIB. Et donc, je vais simplement rappeler deux choses, on aura l'occasion plus tard de développer ces points, nous allons modifier profondément une voirie de liaison inter quartier, au moment même où nous attendons dans quelques années, dans moins de 5 ans après le début.....l'arrivée du métro Nord dans cette zone. Je voudrais qu'on mette en réflexion le gain catégoriel

que nous aurions, alors que deux modes de déplacements alternatifs seront mis en place. Et je termine en disant que c'est très bien d'essayer de prévoir des espaces verts, encore faut-il être capable de les entretenir. Quand je vois l'exemple, aujourd'hui, de ce qui se passe autour de la caserne Dailly, on se rend bien compte que, et ce n'est pas la faute du service des Espaces Verts, ils n'ont aujourd'hui ni les hommes, ni les moyens de les entretenir. Alors, mettre des espaces verts là sans pouvoir les Alors encore une fois, c'est un miroir aux alouettes. J'ai dit.

Mme Nyssens : Merci Madame la Présidente. Moi je ne vais pas ajouter des éléments, que ce soit au niveau du parking ou de l'entretien des espaces verts, parce que je pense et j'espère qu'il y aura un lieu et un temps pour parler de ces différents aspects. Je voudrais par contre vous dire à quel point je suis sidérée que ce soit par voie de presse qu'on apprend qu'un tel projet est en cours. J'aimerais bien connaître le déroulement et les dates de la concertation publique, parce que je peux vous le dire, je suis une voisine proche de l'avenue Princesse Elisabeth, le quartier Demolder. Très vite j'ai été contactée par différents riverains. Et qu'enfin, je voudrais dire que je me réjouis que la STIB, elle, ait la capacité de faire des rénovations de rues, de façades à façades. Et de faire des rénovations en profondeur. Et ça m'impressionne, parce que l'avenue Eugène Demolder qui a été rénovée il n'y a pas longtemps n'a pas eu cette ambition manifestement de revoir tout le fond dans sa globalité permettant vraiment des espaces à chacun. C'est ce qui semble apparaître dans le projet qu'on voit. Et enfin, pour terminer, on posera des questions sur les études préalables qui ont été faites quant aux flux et quant à l'impact sur le quartier. Et de nouveau, nous sommes impressionnés de voir qu'on prend un petit point d'un quartier pour faire une rénovation, et on voit très peu la vision globale, avec effectivement la question de l'arrivée du métro et des modifications à faire dans tout un réseau, dans tout un maillage et pas juste une action ponctuelle. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Merci Madame la Bourgmestre. Amélioration du transport public. Ce sont ces quatre mots avec lesquels la STIB, Madame la Conseillère communale du groupe socialiste, Madame l'Administratrice de la STIB, ces quatre mots avec lesquels la STIB est venue nous voir avec son projet initial. Son projet initial, j'y reviendrai, qui n'est pas exactement le même que le projet qui est soumis, ou qui va être soumis dans les prochains mois à l'enquête publique. La Commune, très rapidement, évidemment, s'est montrée intéressée, parce que, depuis longtemps, nous nous inscrivons, et l'ensemble des groupes politiques ici le savent, nous nous inscrivons dans une collaboration constructive avec la STIB, parce que nous sommes certains que le transport public a une place importante dans la ville de demain. Mais surtout, aussi, parce que la situation actuelle de l'avenue Princesse Elisabeth est insatisfaisante pour tout le monde, pour tous les usagers. Insatisfaisant pour les piétons, qui ont un petit trottoir d'1,50 mètres, toutes les associations, entre autre, féministes, vous diront que plus les trottoirs sont étroits, plus ce sont les femmes qui souffrent de cette étroitesse, parce que ce sont elles, souvent, qui poussent les poussettes, qui portent les sacs de courses et autres. Insatisfaisant pour les piétons, insatisfaisant pour les vélos, qui n'ont aucune place sur cette avenue, insatisfaisant pour les trams, les bus, empêtrés dans les remontées de files, qui sont systématiques lors des deux feux rouges, tant sur le tronçon Cage aux Ours que sur le tronçon Gare de Schaerbeek. Mais aussi, deux arrêts, plusieurs d'entre vous l'ont dit, deux arrêts totalement insatisfaisants ! Et totalement insécurisant, alors que ces deux arrêts sont complètement stratégiques par rapport aux transports publics sur ce quartier et sur l'ensemble de la Commune. Ils font la liaison entre la grande ceinture, le tram 7, et la liaison entre ce sacré 92, moi c'est un tram que j'aime beaucoup, il passe devant chez moi, puisque chacun parle de son expérience personnelle, le tram 92 qui est un tram énormément utilisé par l'ensemble des schaarbeekois pour rejoindre le centre-ville. Et donc, entre la grande ceinture, le tram 7 et le 92, ces arrêts Princesse Elisabeth, totalement insécurisant, insatisfaisants et insécurisant, sont hyper stratégiques, tant pour la STIB que pour les schaarbeekois. Insatisfaisants pour tout le monde, donc, je l'ai dit, mais aussi les voitures ! Les voitures, comme les bus, comme les trams, sont pris dans des files interminables. Et donc, cette situation qui pour tous les usagers est insatisfaisante, nous avons essayé, avec la STIB, en acceptant de travailler sur leur projet, nous sommes rentrés en discussion avec eux pour l'améliorer. Et arrivés à une solution qui va être soumise dans les prochains mois par la STIB, c'est la STIB qui est l'auteur du projet, c'est la STIB qui sera maître d'ouvrage, par la STIB, à concertation, la Commune a d'ailleurs demandé plusieurs questions sur la concertation. La Commune a d'ailleurs demandé à la STIB de ne pas se satisfaire, et ils en ont l'habitude aussi, ce n'est pas simplement la Commune qui l'a demandé, de ne pas se satisfaire de l'enquête publique avec petite affichette rose, mais de pouvoir organiser, Commune, STIB, Pouvoirs publics, des concertations et des réunions publiques avec les riverains qui auront lieu, moi je ne sais pas vous dire exactement les dates, courant 2021, plutôt dans la seconde moitié de 2021. Cela dépendra de la capacité d'Urban et de la Commune à

organiser rapidement cette enquête publique. Le résultat, c'est quoi ? C'est donc plus de place pour les piétons, une piste cyclable pour les vélos, dans les deux sens, de la végétalisation. Tout cela a en effet été permis grâce à un sens unique. Nous n'avons pas la capacité, ni la STIB, ni la Commune à inventer des espaces, à repousser les façades. Quand on veut faire plus de place à l'ensemble des usagers, il faut, à un moment, essayer de trouver de la place, et donc, à qui on va donner un peu moins de place ? Il nous a semblé que le plus simple, en terme de mobilité, pour l'ensemble des usagers, y compris les voitures, était de la mettre à sens unique. Et dans le sens, les études de mobilité vous le montreront dans le cadre de l'enquête publique, que ce sens-là était jugé par l'ensemble des études, le plus approprié. L'autre conséquence, enfin, la condition nécessaire, c'était donc la mise à sens unique pour trouver de l'espace, trouver de l'espace pour chacun, mais l'autre conséquence, et ce n'était pas un but en soi, ni de la Commune, ni de la STIB, de supprimer du stationnement, mais l'autre conséquence, c'est qu'il a fallu supprimer une rangée de stationnement. Pourquoi ? Les questions techniques m'ont été posées par plusieurs d'entre vous, parce qu'évidemment, quand la voiture est dans le sens de circulation avec le tram, il n'est pas possible de traverser le site propre du tram qui vient dans l'autre sens, pour lequel il n'y a pas de circulation de voiture, pour trouver une place de stationnement. Mais nous avons voulu être innovants, Monsieur Guillaume a rappelé la décision du Collège, nous avons voulu être innovants et nous avons mis en place un groupe de travail composé de la STIB, composé de Parking Brussels, qui est beaucoup décrié ces temps-ci, je voudrais en tout cas souligner l'extrême qualité de son service d'étude qui nous a accompagné avec beaucoup d'expertise pour trouver des solutions de remplacement, des solutions alternatives pour les parkings hors voirie, les cabinets de la Mobilité régionale et fédérale, la SNCB, eux aussi, parce que dans les solutions, on a dû mettre tout le monde autour de la table pour être inventifs. Objectif : compenser le plus possible les places de parking perdues, et dans les deux tronçons, parce qu'il ne s'agissait pas seulement de trouver dans un tronçon, on se rend compte que le boulevard urbain est une sorte de frontière urbaine, et que, forcément, ceux qui habitent dans le tronçon Princesse Elisabeth, Cage aux Ours, n'iront pas chercher une place de parking dans un parking alternatif de l'autre côté du tronçon de la Gare de Schaerbeek. Donc, une alternative est trouvée dans le parking de la SNCB, le parking de Train World. 20 places nominatives, 24 h sur 24, jour et nuit, accompagnée d'un potentiel de 35 places la nuit, et de l'autre, dans un projet de logement, sur l'école 14, de plus ou moins 40 places. Oui, ces places seront payantes. Il est vrai, ces places seront payantes. En contrepartie, les personnes qui paieront pour avoir ces places-là, auront une place personnelle et attribuée, certaines à 100%. Je me rends bien compte, même si les prix seront démocratiques, entre 30 et 50 euros le mois pour les places, entre 80 et 90 euros pour le trimestre. Même si ces places seront démocratiques, nous sommes certains qu'on les remplira, qu'on trouvera assez de citoyens qui seront intéressés par ces places, mais certains n'auront pas la possibilité de le faire. Ou la volonté de mettre leur budget dans des places de parking, certaines sécurisées, Madame Belkhatir, les places seront, à ce moment-là, certaines, sécurisées, assurées, et avec caméras et autres, comme toutes les places de parking le sont actuellement. Donc, tout le monde n'aura pas l'occasion, mais ceux qui ne voudront pas, ceux qui ne pourront pas, bénéficieront de l'emplacement dégagé par ceux qui auront fait le choix financier et économique de le faire. Il n'y aura donc pas, à notre sens, d'augmentation de la pression de parking dans le quartier. Voilà, je voulais terminer mon intervention, Madame la Bourgmestre, sur la Région. La Région est-elle associée ? Eh bien oui, Madame Belkhatir, c'est la STIB qui est maître d'ouvrage. Nous avons concerté cela avec la STIB dans l'élaboration du plan. Maintenant le plan est déposé auprès de la Région, et c'est à la Région, Urban Brussel, d'organiser l'enquête publique, avec, évidemment, le soutien de la Commune de Schaerbeek. Mais ce sera donc bien la Région et le fonctionnaire délégué qui va délivrer le permis et non pas la Commune. J'ai répondu à Monsieur Verzin. Sur la STIB et les voies propres, Monsieur Verzin, vous avez dit que cela ne changera rien à la situation. Ce n'est pas vrai. En fait, la bande de circulation automobile est à peine de 2 mètres, enfin je ne vais pas vous dire les chiffres, parce que je ne les ai plus en tête, mais beaucoup trop étroite et juste suffisante pour une voiture. Mais une grande camionnette déborde systématiquement sur le terreplein central. Je ne vous parle pas des bus ou des camions. Ce qui explique la remontée de file auquel tout le monde est soumis dès qu'il y a un feu, parce qu'en fait, les trams, les bus, et plus personne ne passe dès qu'il y a un véhicule d'un gabarit un peu plus grand qu'une voiture familiale classique, qui empiète donc sur le transport en commun. Donc, les bandes ne sont absolument pas aux normes, et on ne peut pas dire, actuellement qu'ils sont, malheureusement sur le site propre. Alors voilà, j'en ai terminé avec ma question. Je veux bien prendre des questions complémentaires de ceux qui ont interpellé. On va arriver dans quelques temps au débat Smart Move, et à ceux qui vont dire avant de faire Smart Move, vous devez privilégier les transports en commun. On verra tout à l'heure

tous ceux qui diront : vous ne pouvez pas faire cela avant de prendre les transports en commun, ce sont les mêmes qui disent aujourd'hui, maintenant que vous commencez par les transports en commun, vous ne pouvez rien faire d'autre avant ce., et donc c'est un débat sans fin. La Commune de Schaerbeek a décidé avec la STIB d'être proactive pour une autre mobilité dans la Commune.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Vanhalewyn. Je voudrais rectifier une chose que vous avez dite. Donc la réplique sera pour Madame Belkhatir, puisque, vous le savez, c'est la personne qui a interpellé qui peut répliquer. Donc, il y aura une réplique de Madame Belkhatir si elle le souhaite.

Mevr Byttebier : Je pense, effectivement, que toutes les réponses ont été données. Je pense qu'on peut quand même se réjouir que j'entends quand même qu'avoir plus de convivialité dans cette rue et de places pour les piétons et les cyclistes, c'est quelque chose quand même partagé par tous les groupes politiques, et certainement, on va suivre activement la cohérence avec le Plan Good Move englobe, et l'étude off-street va relever probablement encore des opportunités pour le stationnement hors voirie.

Mme Belkhatir : J'aimerais juste répondre à Monsieur Vanhalewyn. Effectivement, je suis administratrice à la STIB, mais je n'en reste pas moins schaerbeekoise et donc je reste attentive aux craintes et aux demandes de mes concitoyens schaerbeekois, parce que ça c'est une priorité. Deuxième chose, par contre, la totalité du plan, nous sommes pour la garantie qu'il y aura une consultation citoyenne des riverains. La raison de mon interpellation, que ce soit bien clair, c'est de veiller à ce qu'il y ait une vraie consultation citoyenne Deuxièmement, la réponse de Monsieur Vanhalewyn ne m'a pas satisfaite par rapport au parking, parce qu'il vient de le démontrer, que ce sera payant. Ce sera évidemment nominatif et donc ce sera certainement réservé à une catégorie de citoyens, et donc pour moi il y a une discrimination flagrante pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer plus cher une place de stationnement. Merci bien.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Hammouti, je suis désolée, mais c'est notre règlement, c'est Madame Belkhatir qui peut répliquer et pas d'autres personnes qui se sont inscrites dans le débat.

Ordre du jour n° 55 -- Agenda nr 55

Convention avec "Parking- Brussels" : Avances trimestrielles - Refus de remises (Motion de Monsieur Georges VERZIN)

Overeenkomst met "Parking-Brussels" : Driemaandelijkse voorschotten - Weigering om deze over te maken (Motie van de heer Georges VERZIN)

M. Verzin : Mesdames, Messieurs, chers collègues. En date du 23 octobre 2019, le Conseil communal a adopté une convention entre la Commune et Parking Brussels portant délégation à cette société des missions de contrôle et de perception des redevances de stationnement sur le territoire de la Commune. La société s'engageait à payer à la Commune des avances trimestrielles forfaitaires correspondant au résultat du bilan financier de l'année 2018 pour les avances de 2020 et de 2019 pour les avances de 2021 et de 2022. La part de 85% revenant à la Commune lui restait définitivement acquise, même si un report de versement pour cause de difficultés de trésorerie pouvait être accordé. Il ressort de procès-verbaux du Comité d'accompagnement, que la société a sollicité une réduction de l'avance trimestrielle, compte tenu qu'elle n'a pas procédé aux contrôles durant la première période du confinement soit, semble-t-il, du 17 mars au 18 mai 2020. Il est à relever que la société a suspendu unilatéralement ses contrôles, ce qui lui permettait de limiter ses coûts fixes. Curieusement, on peut lire au procès-verbal de la réunion du Comité d'accompagnement du 6 mai 2020 qu'il y a un « accord politique » au niveau de la Commune pour accorder cette ristourne. Forte de cet « accord politique », la société a donc, d'office, diminué les avances trimestrielles de 20% d'abord et de 50% ensuite, soit un manque à gagner par rapport à l'engagement contractuel de 438.200 euros. Il est certain que le seul accord politique dont aurait pu se prévaloir la société est l'accord du Conseil communal qui n'a jamais été saisi. Mais il y a pire ! On peut lire dans le rapport financier du 2^{ème} trimestre 2020, que la base de calcul de ces avances trimestrielles, soit les bilans financiers des exercices 2018 et 2019, ne correspondraient pas à la réalité. S'estimant grugés, les représentants de la société demandent que les avances trimestrielles soient recalculées. Cette réclamation est évidemment grave puisqu'elle conteste des éléments de la comptabilité publique. Cette réclamation est évidemment tardive et plus que vraisemblablement fantaisiste, puisqu'il est bien clair que les représentants de la société ont eu tous les documents en main avant d'accepter les conditions de leur mission. Cette réclamation est évidemment

choquante, quand l'on sait que les recettes des bilans antérieurs se limitaient à l'exploitation de 11.825 emplacements portés à 22.596 par la transformation de la zone bleue en zone verte. Même si cette transformation est aujourd'hui contestée, à juste titre, en justice, elle constitue un fait qui rend les prétentions de Parking Brussels totalement inconvenantes ! Les frais d'exploitation de cette société pourraient-ils expliquer son incapacité à « rentabiliser » le quasi doublement de la capacité de rendement ? Il est en tout cas certain que ce débat ne peut être tranché au niveau du Collège, puisque la convention rend le Conseil communal exclusivementpour modifier la convention. En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de refuser la diminution des indemnités et d'appliquer strictement les conditions de la convention conclue selon les termes que j'ai proposés, et qui se trouvent en annexe de l'Ordre du jour des travaux de notre Conseil. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Verzin. Il y a eu l'introduction de demandes d'amendements qui ont été introduites au Secrétariat des Assemblées sur cette motion-là. La proposition était dans l'ordre du jour et la proposition d'amendement sur cette motion a été envoyée par mail. Donc, normalement, vous avez tous reçu, et vous pouvez donc consulter les amendements qui ont déjà été déposés. Je propose donc qu'on donne la parole à ces personnes qui ont déposé ces amendements, et puis j'ai noté la demande de parole de Monsieur Hammouti et de Monsieur Bouhjar. Mais Monsieur Verstraete et Madame Loodts sont les signataires des propositions d'amendements. Je leur donne la parole.

Dh Verstraete : Bedankt collega Georges Verzin om dit punt voor te leggen aan de gemeenteraad. Ik heb mij met veel interesse verdiept in het dossier en ik denk dat er een belangrijk misverstand is. ... Donc il y a un malentendu important et c'est pour cela qu'ensemble, avec ma collègue Vanessa Loodts nous avons quelques amendements à vous proposer pour que le texte dans son entièreté soit exact, correspond au fait et qu'on arrive à une solution, je pense, qui pourra convenir à tout le monde, et pourra conforter les demandes initiales qui étaient dans la motion. Donc, quelques modifications qu'on propose, c'est les deux derniers « considérant » du texte de Monsieur Verzin qu'on propose de laisser tomber, et de les remplacer par les trois que nous avons proposés, qui vous ont été envoyés par mail. En substance, il s'agit de, c'est ici, je pense, le malentendu. Quand on regarde le PV des réunions dont il est question, du CA, on voit que le Collège a toujours maintenu qu'il fallait respecter les termes de la convention et qu'il y a seulement eu une approbation d'une diminution temporaire d'une première avance trimestrielle, comme c'était demandé. Il est clair aussi qu'il n'y a aucune question d'une ristourne. On accepte une diminution temporaire, mais on confirme qu'il faut rembourser l'entièreté de la somme au plus tard fin 2020, et ce pour respecter les termes de la convention. Cette info se trouve aussi dans les décisions du Collège qui sont disponibles pour tous les conseillers. Et le dernier « considérant » qu'on ajoute, c'est effectivement que Parking Brussels demande de revoir le mode de calcul du montant à leur reverser pour les années antérieures. Et la Commune est toujours dans des négociations à ce sujet. Comme cela, ces « considérants » correspondent mieux aux faits qui sont sensés refléter dans les décisions du Collège et dans les PV et sur ces bases-là, la proposition de décision est un peu modifiée. ... Het eerste punt is aangevuld met een voorstel om alleen maar een bijkomend uitstel van betaling te aanvaarden voor bedragen binnen het jaar zelf. ... Donc uniquement un délai, mais il n'est pas question de diminuer le montant. Et deuxièmement, de garder aussi cette position pour d'autres propositions futures qui pourraient venir de réduction des avances trimestrielles. Donc on pourra appliquer une certaine souplesse en terme de temps, mais pas sur les montants. J'espère que j'ai été clair. C'est tout ce que je voulais ajouter sur ces amendements.

Mme Loodts : Monsieur Verstraete a déjà été très complet, donc simplement dire qu'on peut comprendre qu'ils aient du mal à payer en temps et en heure, mais il faut qu'ils paient les montants qui sont dus. Voilà. Je parlais de Parking Brussels bien sûr.

M. Hammouti : Merci Madame la Présidente. J'aimerais que vous reveniez vers moi juste après que Monsieur Bouhjar soit intervenu, parce que j'ai une question à poser qui ne concerne pas l'intervention de Monsieur Verstraete, enfin la question de Monsieur Verzin.

Mme la Bourgmestre ff : Donc, ce n'est pas sur le point 55 ?

M. Hammouti : Non.

Mme la Bourgmestre ff : Et ce sera sur le point 56, alors ?

M. Hammouti : Ce sera sur le point 54, je n'ai pas reçu la réponse à ma question. C'est ce que j'essayais de vous dire et vous ne m'avez pas écouté.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Hammouti, je suis désolée de devoir à nouveau vous rappeler que quand on s'inscrit dans un débat qui a été inscrit par un autre conseiller, il n'y a pas de réplique pour les personnes qui se sont inscrites en séance. Ce n'est que, et c'est comme cela qu'on fonctionne depuis 2

ans, et même depuis plus longtemps, ce n'est que la personne interpellant qui a droit à la réplique. Donc, je ne fais qu'appliquer ici le règlement sans aucune distinction, que ce soit pour vous ou pour quelqu'un d'autre.

M. Hammouti : Ok, mais j'ai posé une question et je n'ai pas eu de réponse.

Mme la Bourgmestre ff : J'en suis désolée, Monsieur Hammouti, mais alors vous envoyez un mail à l'échevin, mais je ne vous donne pas la parole, puisque vous ne pouvez pas répliquer.

M. Hammouti : Ah oui, donc, on peut parler, on peut poser des questions, mais voilà, on ne peut pas avoir de réponse.

Mme la Bourgmestre ff : Vous vous inscrivez dans un débat, effectivement, ...

M. Hammouti : J'ai compris, Madame, vous êtes maître, vous êtes maîtresse du débat, vous faites ce que vous voulez, avec qui vous voulez.

Mme la Bourgmestre ff : Je ne fais pas ce que je veux, j'applique strictement, pour tout le monde, un règlement d'ordre intérieur qui a été voté par le Conseil communal.

M. Hammouti : Un règlement donc, qui oblige les gens, qui empêche les gens d'avoir des réponses à leurs questions.

Mme la Bourgmestre ff : Que les conseillers communaux ont voté. Monsieur Bouhjar, vous avez la parole.

M. Bouhjar : Je vais être très bref, c'est juste pour vous signaler qu'il y a un conflit d'intérêt pour moi, donc je ne participe pas au vote. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : C'est bien noté, merci Monsieur Bouhjar.

M. Verzin : Merci beaucoup. Je voulais répliquer à l'argumentation de Monsieur Verstraete. En effet, je comprends bien que le Collège soit embêté par la lecture que j'ai faite, et dont je tiens les documents à disposition des membres du Conseil, selon lesquels elle renonçait, effectivement, au montant que demandait Parking Brussels, en l'occurrence, moins 20% et moins 50%. Donc, ce n'est pas une mauvaise lecture de ma part. mais je comprends bien que le Collège veuille améliorer son image dans ce débat-ci. Par contre, sur le fond, j'ai eu une conversation avec Madame Byttebier, au terme de laquelle j'accepte les amendements de la majorité, mais en précisant bien à l'intention de tout le monde deux choses : un, que le report des versements ne débouchera en aucun cas sur l'élimination de la dette relative à ces montants, et que donc, c'est juste un report dans le temps et qu'il n'est pas question pour la Commune de renoncer à leur perception. Deux, il y a une ambiguïté dans les propos de Monsieur Verstraete. J'ai clairement convenu avec Madame Byttebier que pour les années ultérieures, la Commune n'était pas en train de renégocier une convention avec des montants, mais qu'il réaffirmait clairement sa décision de maintenir les montants tels qu'ils sont prévus jusqu'en 2023 par la convention qui est en cours pour l'instant. Et donc, je voudrais bien que votre majorité confirme que ma lecture est effectivement la bonne, et dans ce cas-là, j'approuve évidemment l'amendement qui est proposé par la majorité.

Mevr Byttebier : Donc, ce que je comprends bien, c'est que selon Monsieur Verzin, dans notre convention on dit autre chose qu'aujourd'hui. Alors, je peux confirmer que ce n'est pas le cas. La convention parle des avances pendant 3 années, 2020, 2021, 2023. Des avances, donc on pourrait dire des forfaits trimestriels qui nous seront payés, et on l'a revendiqué en négociant cette convention, parce que, on s'attendait qu'au début d'un nouveau gestionnaire, on pourrait avoir des chiffres qui fluctuaient. Et on voulait s'assurer d'une continuité. Et c'est pour cela qu'on a parlé de ces avances trimestrielles pendant une période de 3 années, à équilibrer en avril 2023. Donc, ça c'est ce que dit la convention. C'est toujours le cas. Il n'y a personne de Parking Brussels ni la Commune qui le conteste. Maintenant, qu'est ce qui est le cas ? C'est le fait que les chiffres, en tant que tels, qui doivent se baser sur des montants ultérieurs, 2018, sont en discussion. Et donc, est ce que certains frais ont été calculés, oui ou non, est ce que certaines rentrées, il faut les calculer, oui ou non, et donc, le solde est en discussion, et du coup, les chiffres sont en discussion. Mais pas du tout la formule de paiement comme convenu dans la convention.

M. Verzin : J'entends bien ce que Madame Byttebier dit, et je la crois sincère dans ses affirmations. Ceci dit, ce qui est grave, en l'occurrence, et je le disais dans mon interpellation, c'est que Parking Brussels remet en cause des éléments de notre comptabilité publique, la comptabilité communale, puisque c'est sur base de ces comptes arrêtés par la Commune, que sont calculées les avances. Et donc, il est à mes yeux, sauf à entendre ce qui est absolument inaudible, voir un prestataire de service contester des éléments bilantaires de notre comptabilité publique, qui sont certifiés non seulement par les autorités communales, Collège et Conseil, mais qui ont été certifiés également par les autorités de tutelle. Il ne peut donc pas y avoir, à mon sens, de négociation sur les montants qui ont été arrêtés par la Commune en terme de comptabilité publique. Et donc, cette négociation ne peut pas intervenir. Je ne comprends

27.01.2021

pas sur quelle base Parking Brussels ose se permettre de remettre en question des éléments qui ont été approuvés tant par le Conseil communal que par les autorités de tutelle régionale. Donc, je voudrais que vous soyez extrêmement attentif à cela et ne pas vous faire balader par des.... fantaisistes de Parking Brussels. Merci beaucoup.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Verzin. Donc je pense que l'on peut mettre, si vous êtes d'accord, on va faire le vote sur les amendements déposés par Monsieur Verstraete et Madame Loodts. Et avec la réponse que vous venez de nous donner, Monsieur Verzin, nous pourrions alors voter sur la motion, votre motion, telle qu'amendée. On est d'accord ? Donc nous votons dans un premier temps sur les amendements déposés, et puis, il y aura un second vote sur la motion telle qu'amendée.

* * * * *

Monsieur Bouhjar quitte la séance -- De heer Bouhjar verlaat de vergadering

* * * * *

Vote par appel nominal sur l'amendement de Monsieur Verstraete -- Stemming met naamafroeping op het amendement van de heer Verstraete :

38 oui, 0 contre et 6 abstentions -- 28 ja, 0 neen en 6 onthoudingen

L'amendement est approuvé -- Het amendement is aangenomen

Vote par appel nominal sur la motion amendée -- Stemming met naamafroeping op de geamendeerde motie :

38 oui, 0 contre et 6 abstentions -- 28 ja, 0 neen en 6 onthoudingen

La motion est approuvée -- De motie is aangenomen

* * * * *

Monsieur Bouhjar entre en séance -- De heer Bouhjar treedt ter vergadering

* * * * *

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). Un membre n'a pas voté

Vu les articles 97, 117 et 233 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'en date du 23 octobre 2019, le conseil communal a adopté une convention de délégation à "parking.Brussels" des mission de contrôle et de perception des redevances de stationnement sur le territoire de la commune ;

Considérant que cette convention fixe très précisément le mode de calcul de la redevance à acquitter par la société par avances trimestrielles et ce sur base des résultats financiers des exercices 2018 et 2019 établis sur base des données bilantaires annexées à la convention;

Considérant que conformément à la convention, des représentants de la commune et de la société se sont réunis régulièrement au sein du comité d'accompagnement ;

Considérant qu'il ressort que dans les procès-verbaux de ce comité la commune défend le principe de garantie (article 9) de la convention et que la commune ne peut pas prendre aucun engagement lors du CA ;

Considérant que le Collège a décidé le 2 juin 2020 d' approuver la diminution temporaire de cette première avance trimestrielle de 20% et de demander à parking.brussels de régulariser ce montant dès que leur trésorerie leur permet et au plus tard fin 2020, et ce pour respecter les termes de la convention ;
Considérant que parking.brussels nous demande de revoir le mode de calcul des montants à leur reverser pour les années antérieures et que la commune est toujours dans des négociations à ce sujet ;

DECIDE

1. De refuser à parking.brussels toute réduction du montant de l'indemnité due en exécution de la convention du 23 octobre 2019. Seul un délai de paiement sera accepté en régularisant les montants dues dans l'année ;
2. De garder cette position pour d'autres propositions de réduction des avances trimestrielles – avances prévues pendant 3 ans selon la convention et donc jusque fin 2022 inclus.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 97, 117 en 233 van de nieuwe gemeentewet ;

Overwegende dat de gemeenteraad op 23 oktober 2019 een overeenkomst heeft aangenomen waarbij de taken van controle en inning van parkeergelden op het grondgebied van de gemeente worden gedelegeerd aan "parking.Brussels" ;

Overwegende dat in deze overeenkomst de berekeningswijze van de door de vennootschap te betalen vergoeding door middel van driemaandelijke voorschotten op basis van de financiële resultaten van de boekjaren 2018 en 2019, vastgesteld op basis van de bij de overeenkomst gevoegde balansgegevens, zeer nauwkeurig wordt uiteengezet;

Overwegende dat, overeenkomstig de overeenkomst, vertegenwoordigers van de gemeente en het bedrijf regelmatig bijeenkwamen in een ondersteunend comité;

Overwegende dat uit de notulen van deze commissie blijkt dat de gemeente het garantiebeginsel (artikel 9) van de Conventie verdedigt en dat de gemeente in de Raad van Bestuur geen enkele verbintenis kan aangaan;

Overwegende dat het College op 2 juni 2020 heeft besloten de tijdelijke vermindering van dit eerste driemaandelijke voorschot met 20% goed te keuren en parking.brussels te verzoeken dit bedrag te regulariseren zodra hun cashflow dit toelaat en uiterlijk eind 2020, teneinde de bepalingen van de overeenkomst na te leven;

Overwegende dat parking.brussels ons vraagt de berekeningswijze van de aan hen te betalen bedragen voor de vorige jaren te herzien en dat de gemeente hierover nog in onderhandeling is;

BESLUIT

1. aan parking.brussels elke vermindering van het bedrag van de vergoeding die verschuldigd is krachtens de overeenkomst van 23 oktober 2019, te weigeren. Alleen uitstel van betaling zal worden aanvaard door de verschuldigde bedragen binnen het jaar te regulariseren;
2. Dit standpunt te handhaven voor andere voorstellen om de driemaandelijke voorschotten te verlagen - voorschotten die volgens de overeenkomst voor 3 jaar worden verstrekt en dus tot eind 2022.

Ordre du jour n° 56 -- Agenda nr 56

Taxe Kilométrique - Projet d'ordonnance du gouvernement bruxellois d'instaurer une tarification kilométrique intelligente (Smart Move) (Motion de Monsieur Matthieu DEGREZ)

De kilometerheffing - Ontwerp van ordonnantie van de Brusselse Regering on een slimme kilometerheffing in te voeren (Smart Move) (Motie van de heer Matthieu DEGREZ)

M. Vanhalewyn : Merci Monsieur le Secrétaire communal. Le point 56, c'est une motion préalablement introduite par Monsieur Matthieu Degrez qui, en marge des commissions communales, plusieurs groupes lui ont proposé des amendements, et Monsieur Degrez a réintroduit une motion qui intègre les amendements de la liste Ecolo-groen, de la Liste du Bourgmestre, qui intègre une partie des amendements du groupe Cdh, mais pas toutes. Et donc, dans un premier temps, je vous propose de

donner la parole à Monsieur Degrez pour présenter sa motion. Une fois sa motion présentée, Monsieur le Secrétaire communal, il faudra voter sur les amendements présentés et envoyés par le Secrétariat des Assemblées, c'est bien ça ? Et une fois ça, il y aura d'autres groupes, dont le groupe Cdh, y a-t-il eu d'autres groupes que le groupe Cdh qui vous ont envoyé des amendements, Monsieur le Secrétaire communal ? Mais donc, entre temps, et prenez le temps de vérifier, mais donc il y a la motion initiale que Monsieur Degrez va présenter, puis il y aura l'ensemble des amendements que Monsieur Degrez lui-même présente, et puis nous voterons sur ces amendements. Et puis, il y aura les amendements de Monsieur Mahieu, voir d'autres, si le Secrétariat des Assemblées a reçu formellement d'autres amendements. Monsieur Degrez, vous avez la parole.

M. le Secrétaire communal : Monsieur le Président, juste pour préciser, on a reçu, outre les amendements du Cdh, on a également reçu un amendement du PTB, de la part de Madame Lahssaini, et un amendement de Monsieur Verzin.

M. Vanhalewyn : D'accord. Mais donc, tous ces amendements seront traités. Il est évident, il y a une question dans le chat de Monsieur Verstraete, qu'une fois la présentation générale de l'auteur initial de la motion qui aura fait sa présentation, chaque groupe, je vous propose de limiter la prise de parole à une personne par groupe. Chaque groupe aura l'occasion de présenter son point de vue.

M. Degrez : Je vous remercie Monsieur le Président. Vous avez déjà effectivement un petit peu expliqué les rétroactes de cette motion. Je ne vais pas évidemment présenter la motion initiale et les amendements, etc. Je vais faire une présentation générale. Donc, l'amendement que je dépose et que je cosigne avec Arnaud Verstraete et Sadik Köksal, est un amendement général sur la motion que j'avais effectivement déposée. C'est le fruit de discussions entre ces différents groupes. Ça a été enrichi d'amendements, notamment du Cdh, en tout cas partiellement, et les autres propositions de Verzin pour les Libéraux indépendants et de Leïla Lahssaini pour le PTB ont fait l'objet de discussions mais n'ont pas été repris dans cette motion. Effectivement, j'ai été à l'initiative, avec mon groupe, de cette motion, puisque même s'il s'agit d'un projet gouvernemental, et même si le débat est gouvernemental, la question concerne, effectivement, les schaarbeekois. Il est évident pour nous qu'une réforme de la fiscalité automobile qui serait mal pensée aurait des conséquences dramatiques sur notre Commune et de nombreux schaarbeekois, en particulier les schaarbeekois qui bénéficient de revenus bas ou moyens. Donc je veux être extrêmement clair : pour les socialistes schaarbeekois, nous nous opposerons, évidemment, à toutes taxes antisociales. C'est pour cette raison que, dans cette motion, nous rappelons au Gouvernement bruxellois l'engagement qu'il a lui-même pris dans l'accord de gouvernement, c'est-à-dire une réforme de la fiscalité automobile sans impact social négatif. Nous rappelons également, et c'est un point important pour mon groupe, que cette réforme doit se faire en concertation avec les autres entités fédérées, et l'Etat fédéral, comme le Gouvernement s'y est d'ailleurs engagé, et dans le respect, évidemment, du dialogue social. Mais il faut être également précis. Nous sommes favorables à une réforme de la fiscalité automobile, c'était dans le programme régional de mon parti, c'est également dans l'accord de Gouvernement. Alors, les travailleurs et les travailleuses sont déjà taxés pour leur véhicule. Donc, j'aimerais tordre à ce que j'entends parfois dans la bouche de certains démagogues, qui font croire qu'il n'y avait absolument aucune fiscalité là-dessus. C'est inexact, il y avait une fiscalité. Par contre, nous considérons évidemment qu'une fiscalité juste et qui serait également porteuse au niveau environnemental serait de passer d'une tarification de la possession vers une tarification de l'usage. Mais je le répète, cette réforme, pour nous, doit être garantie sans impact social négatif. Il faut également, et c'est ce qu'on reprend dans la motion que je vous présente ce soir, que les recettes tirées de cette fiscalité soient prioritairement mises dans une augmentation des moyens financiers pour soutenir les autres modes de mobilité, et en particulier les transports publics. C'est un point qui est effectivement extrêmement important également pour nous. Je pense que le texte que l'on vous présente ce soir est effectivement équilibré, qu'il répond à une série d'enjeux et il me paraît effectivement important pour la Commune de se positionner dans ce débat. Alors, il avait été effectivement prévu que mes cosignataires, dont Arnaud Verstraete et Sadik Köksal, disent un mot à ma suite et me complète éventuellement. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Merci Monsieur Degrez. Donc, par rapport à une question de Madame Lahssaini dans le chat, je vous propose vraiment, donc il y a eu une première motion, qui a été discutée, c'est vrai, pas de manière publique, donc je propose de passer maintenant à la défense, amendement par amendement, chronologiquement de manière reçue par le Secrétariat des Assemblées. Et donc, le premier amendement est un amendement commun de Monsieur Degrez, Monsieur Verstraete et Monsieur Köksal, et puis après, on passera amendement par amendement. Monsieur Neuprez me dira dans le chat, de manière publique, qui suit l'amendement de Messieurs Degrez, Verstraete et Köksal.

M. Köksal : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je pensais que nous allions travailler sur la dernière mouture qui nous est présentée, puisque nous avons reçu le texte finalisé 2, 3 heures avant le Conseil communal, déjà amendé. C'est bien cela. C'est le texte de Monsieur Degrez amendé. Très bien. Je vais juste compléter par rapport à ce qu'a dit mon collègue. Chers collègues, je ne vais pas vous faire la lecture des nombreux « considérant » qui ont été mis dans les textes, et remercier également Monsieur Degrez qui est à la base de cette motion. La motion que nous allons donc voter ce soir, c'est de, un, rappeler au Gouvernement régional bruxellois que dans la DPR, il y a effectivement un texte qui met qu'il ne doit pas y avoir d'impact social négatif, c'est important de le rappeler. Nous souhaitons évidemment soutenir les actions du Gouvernement avec les autres Régions et avec le Fédéral pour que la transition se fasse, puisque l'on parle ici d'une TKI qui est de remettre la mise à zéro, c'est-à-dire la suppression de la taxe de mise en circulation, mais également la suppression de la taxe de circulation annuelle au sein de notre Région. C'est une suppression d'une double taxe à l'avantage d'une nouvelle formule qui n'est pas encore déterminée et qui, justement, fait à l'heure actuelle débat. Inviter également le Gouvernement régional à poursuivre ses contacts de manière constructive avec les autres régions et le Fédéral et qu'un modèle de calcul de tarification affiné le plus équitable possible, particulièrement pour les revenus bas et moyens, en soutenant le dialogue avec les partenaires sociaux, c'est-à-dire les Fédérations patronales et les syndicats, et que les affectations justement, de ces futures recettes doivent être prioritairement mises à disposition d'une politique de mobilité ambitieuse, d'une part pour la périphérie bruxelloise, pour permette aux navetteurs d'avoir une alternative rapide, et d'autre part pour augmenter les investissements au sein de notre Région, plus particulièrement pour les transports en commun, métro, tram, bus, et tout autre mode actif. Il ne faut évidemment pas oublier qu'il y aura un impact au niveau des communes puisqu'actuellement les communes perçoivent une partie des recettes fiscales de l'automobile, et la Région devra également compenser cette perte de recettes à l'avantage des communes qui, justement, servent et permettent aux autorités communales de poursuivre les investissements nécessaires dans l'entretien de leurs voiries communales. Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

Dh Verstraete : Bedankt aan collega Degrez en aan alle collega's die de moeite hebben gedaan om echt te denken in het belang van de schaarbeekenaren en samen te kijken wat wij als schaarbeekenaren nog kunnen toevoegen aan het project Smartmove. Ce qui pour nous est important, c'est que cette motion, déjà, s'oriente vers une commission. Je pense qu'il y a un problème essentiel qui existe à Bruxelles, et c'est la congestion, c'est les embouteillages quotidiens. Cela a des impacts très importants, ils sont bien détaillés dans la motion, mais je veux quand même mentionner spécifiquement le problème de la pollution de l'air qui touche toute la population, qui cause beaucoup de morts prématurés, qui nuit gravement à la santé de nos enfants, et qui touche notamment, de façon la plus importante, un public plus précarisé dans les quartiers les plus densément peuplés. Donc, déjà rien que pour ça, défendre le statut quo, pour nous, exiger que tout reste comme c'est aujourd'hui, ce serait inacceptable. Il faut trouver des solutions et nous sommes heureux de pouvoir contribuer à la réflexion sur ces solutions. Alors, aussi l'impact de ces embouteillages sur l'économie. Cet impact est énorme pour la Région. Il se chiffre à 1,6 milliards d'euros par an, et finalement, je voulais aussi mentionner que ... heel veel Brusselaars hebben al een inspanning gedaan op vlak van Mobilshift, heel veel brusselaars, zelf meer dan de helft, gebruiken al andere alternatieven. Meer dan de helft van de Brusselse gezinnen bezit geen wagen. Heel veel van het verkeer dat de problemen veroorzaakt, komt niet uit Brussel. Smartmove is bedoeld als een oplossing, het is een sociale en economische uitdaging. Et donc pour cela, nous trouvons important qu'il y ait des points positifs qu'on met en avant dans cette motion. Premièrement, effectivement, on soutient cette idée de payer par utilisation au lieu de payer un forfait. Imaginez-vous que l'on paierait pour l'électricité une taxe forfaitaire par an au lieu de payer en fonction de la consommation, je pense que tout le monde considérerait cela comme totalement injuste. Et effectivement, c'est ce qui existe toujours aujourd'hui pour les automobiles. Ce n'est pas juste. C'est beaucoup plus équitable de faire contribuer chaque personne en fonction de sa consommation. Ce sera plus juste aussi notamment pour les personnes qui se trouvent en situation précaire. Et donc, le deuxième point, pour nous aussi très important, aucun impact social négatif n'est acceptable pour nous. C'était déjà le but, ça a été mentionné par les collègues, mais je veux confirmer avec Schaerbeek, ici, que c'est important pour nous. Et finalement, voilà, il faut une compensation juste pour les communes qui perdent des revenus et il faut évidemment le dialogue avec toutes les parties prenantes. Voilà, plein d'éléments pour nous qui sont très positifs dans un projet qui va résoudre des problèmes importants, et trouver des solutions.

M. Vanhalewyn : C'est un peu compliqué d'un point de vue méthodologique, mais je vais vous proposer la méthode suivante : méthodologiquement, il y a le PS qui a déposé une motion, avec une contre motion générale, enfin, un amendement général à la motion, peu importe le terme que vous emploierez, déposée par le groupe Ecolo-groen, le groupe PS et le groupe LB. Et par ailleurs, après, il y a des amendements reçus par Monsieur Verzin, le groupe PTB et le groupe Cdh. Je vous propose donc, d'un point de vue méthodologique, d'abord d'avoir une discussion générale en dehors de LB, Ecolo-groen et du PS qui ont déjà discuté sur l'amendement qui a été déposé conjointement par les trois groupes. Donc, je vais donner la parole, en ordre de préséance et en fonction du résultat électoral d'abord au groupe PTB, puis au groupe Cdh, puis à Monsieur Verzin, sur l'amendement général proposé par les trois groupes.

Mme Lahssaini : Merci. Mais bien sûr que la discussion sur les amendements dont on discute maintenant, les premiers, sont évidemment liés aux amendements qu'on a déposés. Donc, c'est un peu compliqué de scinder cette discussion. Cela me semble plus logique que chacun expose ses positions générales sur les amendements qu'il a déposés, plutôt que de refaire cette discussion quand on va discuter de nos amendements, parce que mon explication de vote sur les amendements est bien sûr liée au fait que j'en ai déposé d'autres.

M. Vanhalewyn : C'est comme vous le souhaitez, Madame Lahssaini, et donc vous reprendrez vos propos lorsqu'on discutera de vos propres amendements. Mais formellement, on doit distinguer les temps de parole et les temps de discussion. Et donc là, on vote sur un amendement général. Enfin, on discute de cet amendement général, vous tenez les propos que vous souhaitez, vous les réitérez ou les répétez lors de votre amendement personnel, mais il faut à un moment que je puisse séquencer les débats, parce que, au sinon, on ne s'en sort pas d'un point de vue de la séquence des votes. Mais donc, vous vous organisez comme vous le souhaitez. Ce n'est pas de ma faute si vos griefs sur l'amendement général sont les mêmes que les justifications de vos amendements sur le texte.

Mme Lahssaini : J'ai bien compris. Mais donc, tout d'abord, merci pour avoir déposé cette motion au groupe PS et aux autres qui se sont joints. Je dois quand même relever que c'est un peu étrange de la part des partis qui sont, par ailleurs, en majorité à la Région, de redéposer un texte qui demande à la Région de faire quelque chose. Donc ça c'est déjà un peu étrange, puisque normalement vous savez exactement ce que contient cette taxe kilométrique et le projet régional. Deuxièmement, vous ne détaillez pas ce que signifie : ça ne doit pas avoir d'impact social, puisque concrètement, le projet même, tel qu'il existe, de taxe kilométrique, par essence, est anti social. C'est-à-dire qu'on fait contribuer tous les navetteurs et les travailleurs qui utilisent leur voiture à Bruxelles de la même façon, et ils vont voir leur facture énormément augmenter. Et donc, cette motion, elle veut dire tout et n'importe quoi, puisque, en fait, le fondement même de cette taxe kilométrique est anti social. Elle est anti sociale aussi, parce qu'elle implique que des travailleurs qui habitent la périphérie, qui ont dû quitter Bruxelles, notamment, par exemple, pour aller habiter à Wemmel, qui ont quitté Bruxelles à cause du prix des loyers notamment, et qui doivent jongler entre leur travail et l'école des enfants, sans alternative efficace en transports en commun de ces communes périphériques, ces travailleurs-là vont être touchés très lourdement. Et donc pour nous, c'est pour cela qu'on dépose comme amendement, le fait de revoir totalement le système de taxe kilométrique tel qu'il est proposé par la Région, puisque ce système, par essence, il est anti social, puisque le but principal, c'est de faire payer les gens qui aujourd'hui utilisent leur voiture en supposant qu'ils le font par plaisir ou par vision politique. Alors qu'en fait, et toutes les études le montrent, les navetteurs qui prennent leur voiture, ce sont les gens qui habitent en périphérie directe de Bruxelles, pas ceux qui habitent Namur, parce que là il y a un train qui fonctionne, mais ceux qui habitent à Wemmel, à Asse, à ce genre de périphéries et qui n'ont pas, pour l'instant, d'alternative efficace en temps et en confort et en moyens financiers, pour faire ces trajets-là. Donc, pour nous, les amendements tels qu'ils existent ne sont pas satisfaisants parce qu'ils ne remettent pas en cause fondamentalement ce système de taxe kilométrique. Et nous avons aussi d'autres amendements qui visent à demander que la fiscalité automobile n'ait pas pour but de faire rentrer plus d'argent dans les caisses de la Région, alors que c'est bien le but de la taxe kilométrique ici, telle qu'il est proposé, puisque cela va augmenter les recettes de 200 millions d'euros pour la Région. Et nous avons aussi des amendements qui visent le développement des transports en commun efficaces de la périphérie proche que je viens de citer, et également un amendement qui demande que le nouveau pass, j'ai oublié son nom, je ne l'ai pas sous les yeux, mais soit accessible aux détenteurs d'un ticket STIB et non pas en demandant aux gens de payer encore plus pour se déplacer vers la périphérie. Donc voilà, ce sont ces raisons pour lesquelles le groupe PTB va voter contre cet amendement général tel qu'il est proposé.

M. Mahieu : Bonsoir à tout le monde. Je voudrais d'abord vous faire part de la perplexité de notre groupe par rapport à cette motion relative à la taxe kilométrique du Gouvernement bruxellois et à la manière assez calamiteuse dont celui-ci tente d'avancer en cafouillant dans ce dossier. Nous avons vraiment le sentiment que les trois partis de la majorité régionale, PS, Défi et Ecolo-groen, tentent, en instrumentalisant notre Conseil communal de se refaire une virginité politique sur ce dossier. Et donc, ce soir, nous actons votre incapacité à vous faire entendre dans ce dossier par vos relais, dont les deux Ministres schaarbeekois, Barbara Trachte et Bernard Clerfayt. Si je comprends bien, Monsieur Clerfayt va voter ce soir une motion qui va le rappeler à l'ordre dans son positionnement au sein du Gouvernement régional. Le cumul a parfois des effets assez formidables. Votre motion est très touffue, très technique, mais n'exprime pas clairement les choses. En lisant vos « considérant », on a le sentiment que le Gouvernement bruxellois est parfait, a tout bien fait. Mais dans ce cas, pourquoi nous proposer cette motion ! Si vous nous proposez cette motion, c'est que vous êtes bien conscients que le Gouvernement s'est fourvoyé dans ce dossier ! Et donc, nous avons introduit un premier amendement afin que les erreurs du Gouvernement bruxellois dans ce dossier soient bien reconnues, notamment le non-respect total de l'accord de coopération 2014. Or, respecter les accords de coopération conclus est un prérequis, me semble-t-il, à un fédéralisme de coopération. Et donc, pour être très clair, le Cdh est favorable à une évolution de la fiscalité automobile qui soit basée sur l'usage et non la possession d'une voiture, mais à 4 conditions : la première, c'est d'avoir mis en place des alternatives crédibles à la voiture pour les bruxellois et les navetteurs. La deuxième, c'est d'avoir concerté les autres Régions. La troisième, c'est d'avoir incité ceux qui le peuvent à modifier leurs comportements et c'est l'objet de notre second amendement, qui demande au Gouvernement bruxellois de mettre en place une prime temporaire d'encouragement aux navetteurs, afin de les inciter à tester, et nous l'espérons, à adopter, les alternatives à la voiture. Et enfin, quatrième, il nous semble qu'il faut aussi mettre des garde-fous pour s'assurer que cette nouvelle fiscalité n'aura pas d'impact social négatif et notamment pour les familles nombreuses, monoparentales, ou dont l'un des membres est porteur d'un handicap. Il nous semblerait incompréhensible que ces familles soient pénalisées et c'est l'objet de notre troisième amendement. Je vous remercie.

M. Verzin : J'ai déposé un amendement, donc je souhaiterais avoir un temps de parole suffisant. J'ai deux problèmes ici, majeurs. Le premier, c'est que je pense qu'il y a un problème de démocratie locale, puisque cette question n'a pas été débattue en commission, et elle est à l'initiative de trois groupes, dont un groupe de l'opposition. Et donc, de facto, deux groupes importants de ce Conseil communal n'ont pas eu la possibilité d'échanger avant laLa deuxième remarque, c'est que je rejoins totalement à la fois Madame Lahssaini, et surtout Monsieur Mahieu. Il y a vraiment un problème de méthodologie de la part du Gouvernement, puisque nous sommes en dessous de la coupole de la 6^{ème} réforme de l'Etat. Donc l'initiative ne devait revenir non pas au Gouvernement régional mais bien à la communauté urbaine, à la zone métropolitaine qui a été mise en œuvre dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat. Ce qui aurait permis un dialogue inter-régional qui manque cruellement à ce stade-ci. La troisième raison pour laquelle j'ai effectivement déposé un amendement, c'est que c'est une bien mauvaise manière d'entrer en dialogue avec la Flandre et la Wallonie que de prendre l'initiative telle que celle qui est proposée ici, maintenant, sans leur en avoir parlé au préalable. Et donc, la question qui se pose aujourd'hui, c'est que si nous voulons réussir ça, nous devons absolument impliquer non seulement la Wallonie et la Flandre, mais en même temps, nous devons avoir un dialogue avec les entreprises de Bruxelles. Parce qu'une décision unilatérale, et c'est tout le sens de mon amendement, de la part du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, déboucherait sur des tentations de plus en plus fortes d'un certain nombre d'entreprises de quitter la région de Bruxelles-Capitale pour s'installer soit en Brabant Wallon, soit en Brabant Flamand, avec des conséquences terribles directes et indirectes sur le niveau de l'emploi bruxellois. Et donc, je pense que ceci est une fausse bonne idée, à la fois sur la méthode, en même temps sur le fond, et finalement, comme le PTB le dit, sur les conséquences sociales pour les travailleurs qui, malheureusement, sont souvent obligés de quitter Bruxelles qui est trop chère et donc d'utiliser un véhicule privé, à défaut de moyens de transports publics, pour atteindre leur lieu de travail. Je vous remercie.

Mme Chan : Merci Monsieur le Président. Je disais que j'étais étonnée par le volte-face entre le texte de base soumis la première fois par le PS et ce qu'il est devenu en à peine quelques heures. On est passé d'une prudence polie en un plaidoyer vigoureux anti-voitures et un soutien nécessaire à une merveilleuse réforme, certes, non concertée. Le Gouvernement bruxellois dresse un mur fiscal devant Bruxelles, ce qui va encore dégrader la position économique de la capitale, et son attractivité économique. Et de surcroît, l'annonce de cette taxe supplémentaire arrive au pire moment. Les activités

dans la capitale ont déjà lourdement souffert du Covid 19, et cette nouvelle taxe risque de donner le coup de grâce aux commerces déjà touchés. Alors, de nouveaux départs vers les régions voisines sont à craindre. Et cette nouvelle taxe sur le travail va peser sur le budget des ménages avec 282 millions de pression fiscale supplémentaire sur le travail. Et le coût social indirect n'est pas à sous-estimer non plus. Pouvez-vous me dire quel indépendant acceptera de venir faire des petits travaux à Bruxelles et de rentrer dans la Capitale sans surcoût pour leurs clients ? Sur le principe, le MR ne s'oppose pas à une refonte de la fiscalité automobile, pour une transition vers une fiscalité plus moderne et plus juste, qui intègre les enjeux environnementaux, la diminution de la pollution et de lutte contre le réchauffement climatique. J'avais par ailleurs préparé une série d'amendements sur le texte de la motion initiale, mais le ton, ou plutôt, l'esprit de la motion ayant changé, il sera impossible pour moi de la soutenir. Je voterai donc contre cette motion. Merci.

M. Vanhalewyn : Merci Madame Chan. Je voulais dire, moi, à titre, pas personnel, mais on peut en penser ce que l'on veut de cette réforme de la tarification automobile mais on ne peut en tout cas pas reprocher au Gouvernement de décider avant de se concerter, parce que le sens où elle a arrêté un texte qu'elle dit : le Gouvernement lui-même en fini pour entrer en concertation, il est compliqué de rentrer en concertation sans avoir arrêté un texte. Parce que là je ne sais pas méthodologiquement comment on s'y prend. Donc je comprends tous les points de vue, et chacun a le droit de penser ce qu'il veut sur le texte, mais d'un point de vue méthodologique, c'est normal qu'un Gouvernement arrête un texte avant de le soumettre à concertation. Puisqu'on ne peut pas rentrer en concertation sans texte. C'est le serpent qui se mord la queue. Monsieur Neuprez, nous allons passer au vote sur l'amendement de Monsieur Degrez, cosigné par Monsieur Köksal et Monsieur Verstraete, je ne sais plus exactement

M. le Secrétaire communal : Je pense que Monsieur Guillaume souhaite intervenir également.

M. Vanhalewyn : Non, Monsieur Guillaume souhaite intervenir, me semble-t-il, sur la justification d'une éventuelle abstention. Sinon, vous pouvez donner la parole à Monsieur Guillaume, je ne peux pas lui interdire de prendre la parole.

M. Guillaume : En ne donnant la parole qu'à une personne par groupe, évidemment, je ne peux pas parler et justifier mon abstention. Je voudrais quand même la justifier de façon un peu détaillée, pas simplement dire je m'abstiens. Point. Je voudrais souligner, encore une fois, qu'on alimente nos débats avec une matière régionale et non communale. Certes, cette taxe a des répercussions sur les schaarbeekois, mais toutes les décisions régionales ou fédérales, particulièrement les taxes, en ont aussi. Je suis aussi surpris que cette interpellation émanait à l'origine d'un conseiller socialiste qui était assez critique à l'égard d'une taxe proposée pourtant par un Gouvernement dirigé par un des leurs. Cette discussion est d'ailleurs surréaliste quand on pense qu'il y a des amendements et des sous amendements comme si on était au Parlement bruxellois. Ça c'est pour la forme. Pour ce qui est du fond, cette motion commence dans ses « considérant » par une violente diatribe contre les voitures et les automobilistes que l'on présente comme les seuls responsables de la pollution urbaine, alors qu'il n'en est rien. Et s'il y a des bouchons à Bruxelles, c'est bien sûr parce qu'il y a beaucoup de voitures, mais c'est aussi parce que, depuis des années, on rétrécit les voiries, on multiplie les obstacles sur les trajets urbains, et on diminue les emplacements de parking, obligeant ainsi les automobilistes à tourner en rond. Certes, certains aménagements étaient nécessaires pour des raisons de sécurité, mais pas tous, loin s'en faut. Au lieu de créer d'abord des alternatives réelles à la voiture, notamment par métro, par un métro complet, et puis de pénaliser les automobilistes, le Gouvernement régional fait exactement l'inverse. Mais je ne vais pas me lancer dans un grand débat sur la mobilité, car je veux revenir à la taxe elle-même. Certes, le principe d'une tarification à l'usage et non à la possession d'une voiture peut être utile. Mais on est encore loin de sa concrétisation harmonieuse si l'on en juge par la réaction des associations d'indépendants qui doivent se servir de leur voiture sur des trajets relativement longs, et d'automobilistes bien sûr. La négociation avec les autres régions n'est nulle part et celle avec les partenaires sociaux pas davantage. Néanmoins, je suis bien d'accord avec certaines revendications contenues dans la motion, comme le fait que cette taxe ne doit pas avoir d'impact social négatif, ni pour les finances communales non plus, puisque notre Commune perçoit jusqu'ici 1 décime additionnel. Il faut surtout que cette taxe n'ait pas d'impact économique négatif, notamment pour les indépendants déjà malmenés par la Covid. Car le social dépend aussi de l'économique. On ne construit pas un paradis social sur un désert économique. En conclusion cette motion vise surtout à tirer le Gouvernement régional d'un mauvais pas où il s'est mis avec une taxe mal étudiée. Pour ces raisons je m'abstiendrai. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Merci Monsieur Guillaume. Donc, nous sommes ici à la fin d'un débat sur un amendement général visant donc à amender l'ensemble du texte initial, et donc, quelque part, que l'on

peut associer à la fin du débat général sur la motion. Viendra après le débat des amendements particuliers. Peut-on donc considérer que plus personne d'autre ne veut prendre la parole sur le débat général ou sur l'amendement général, de manière particulière, de manière individuelle plutôt ?

M. Degrez : Méthodologiquement j'ai l'impression qu'on a déjà eu la présentation des amendements sur l'amendement et qu'on a déjà eu un débat général. Je comprends formellement qu'il fasse la faire.

M. Vanhalewyn : Non, non, donc c'est la même chose. Donc le débat sur l'amendement général a lieu de débat général.

M. Degrez : Je ne voulais pas du tout interférer dans l'organisation et dans votre organisation des débats, ce n'est pas du tout ça. Maintenant, j'ai entendu effectivement les inquiétudes des uns et des autres par rapport à l'amendement général que nous proposons. Je peux expliquer qu'effectivement, la motion initiale est née d'une inquiétude forte d'un projet qui pourrait aller vers une taxation anti sociale. Donc, cela, c'est un engagement important pour nous. Je voulais juste dire que beaucoup d'interventions finalement tournaient autour de la relation que nous devrions avoir à l'égard du Gouvernement bruxellois. Moi je n'y siége pas personnellement. Et en fait c'est un effet, un peu miroir. Ceux qui sont dans l'opposition au niveau régional aimeraient bien qu'on dise des méchantes choses sur le Gouvernement régional dans une motion, mais cela n'a pas de sens. Ce qu'on est en train de faire, évidemment, cela concerne les schaarbeekois, et c'est la seule chose qui moi m'intéresse. Voilà, je n'avais pas d'autres choses à dire.

M. Vanhalewyn : Monsieur le Secrétaire communal, est ce que je peux vous demander de procéder à l'appel au vote pour l'amendement de Monsieur Degrez, de Monsieur Verstraete et de Monsieur Köksal, qui donc, amendent de manière générale la motion initiale déposée en son temps par Monsieur Degrez lui-même.

M. Verzin : Au départ de la première motion ce n'était pas vraiment un amendement, c'était d'ajouter un « considérant » supplémentaire. L'amendement, effectivement, a été considéré comme un amendement. Le « considérant » est libellé comme suit : « Considérant qu'une adoption unilatérale de ce projet, sans un accord négocié avec les deux autres Régions, déboucherait sur un risque majeur de délocalisations d'entreprises entraînant dès lors de nombreuses pertes d'emplois directs et indirects ». Et j'ai déjà justifié dans ma première intervention le fait que ce risque est évidemment majeur, et en regrettant de la même manière l'absence totale de méthodologie, de dialogue, de concertation avec les deux autres Régions, ainsi que l'élargissement de la discussion à la communauté urbaine. Ceci entraînant cela, je souhaitais que cet amendement, ce « considérant » soit ajouté pour rendre compte, effectivement, de ce que nous étions conscients, non seulement des enjeux sociaux, mais aussi des enjeux économiques et d'emplois que cette motion va entraîner. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Je vous remercie Monsieur Verzin. Est-ce que le PTB peut résumer à un amendement l'ensemble des points qu'ils voulaient modifier ou bien est ce que se sont différents amendements ?

Mme Lahssaini : C'est plusieurs amendements sur des thèmes quand même différents.

M. Vanhalewyn : Donc vous souhaitez un vote séparé ? Parce que soit je demande à chaque groupe de présenter son groupe d'amendements et chacun vote en groupe contre le ou les amendements, soit on demande un vote séparé, ce qui est tout à fait votre droit, sur chacun des amendements.

Mme Lahssaini : Non, ce n'est pas nécessaire. On peut voter sur l'ensemble des amendements.

M. Vanhalewyn : Je propose qu'on donne la parole à Monsieur Verzin, c'est fait, sur l'amendement MR, enfin, la liste Verzin, à Madame Lahssaini pour un ensemble d'amendements à voter en groupe et puis à Monsieur Mahieu pour un ensemble d'amendements aussi, s'il l'accepte, un amendement groupé sur l'ensemble de ces points ou s'il veut des votes séparés ? Monsieur Mahieu ?

M. Mahieu : Oui, donc je pense que la messe est dite, donc cela ne sert à rien de prolonger ici le débat. Les trois partis de la majorité régionale se sont entendus entre eux et ils vont rejeter tous les amendements de l'opposition régionale, et ils vont voter ce qu'ils ont convenu de voter entre eux pour flatter le Gouvernement régional. Donc je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prolonger.

M. Vanhalewyn : Si le Cdh dit que la messe est dite, je ne peux rien dire d'autre. Donc, nous allons commencer par Monsieur Verzin et puis nous allons faire un vote sur le point 1, le point 2, le point 3, à savoir les amendements de Monsieur Verzin, les amendements du groupe PTB et puis les amendements du groupe Cdh. Monsieur Verzin a exposé son amendement, qui est l'amendement 1. Et puis, on passe à l'amendement 2 de Madame Lahssaini qui propose les amendements du PTB.

Mme Lahssaini : Donc, nos amendements, effectivement, comme je vous l'ai déjà dit, il nous semble assez clair que le projet de taxe kilométrique tel qu'il est proposé par le Gouvernement de la Région bruxelloise aura un impact considérable sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des habitants de la Région, ainsi que des travailleurs navetteurs. Et que pour l'instant, les alternatives de mobilité nécessaires pour

décongestionner le trafic, certainement pour les navetteurs qui viennent de l'extérieur, sont insuffisantes et n'offrent pas à ces bruxellois et aux navetteurs, des solutions sociales et durables, pour ne pas utiliser leur voiture. Donc, notre premier amendement demande au Gouvernement bruxellois que toute réforme de la fiscalité automobile ne puisse pas avoir comme résultat l'augmentation des recettes actuelles, puisque l'ambition doit être de résoudre les problèmes de mobilité, pas d'augmenter les recettes fiscales. Or, avec les prévisions actuelles, la taxe kilométrique fera payer 232 millions d'euros de plus pour le budget de la Région bruxelloise. Notre deuxième amendement vise à ce que le Conseil communal demande au Gouvernement bruxellois de supprimer son projet de taxe kilométrique *Smartmove*, parce que des mesures sociales ne sont pas prises et que les alternatives collectives, vertes et efficaces ne sont pas encore suffisantes. Notre troisième amendement vise à ce que le Conseil communal de Schaerbeek demande au Gouvernement bruxellois de rentrer en concertation avec les entités fédérées afin d'investir dans une mobilité métropolitaine et de créer 15 nouvelles lignes de bus et trams rapides vers la périphérie de Bruxelles, en plus du réseau RER. Et notre quatrième amendement vise à ce que le Conseil communal de Schaerbeek demande au Gouvernement bruxellois de rendre accessible le BruPass XL au prix actuel de l'abonnement STIB et de renégocier avec les autres entités fédérées pour élargir la zone du ticket à toutes les communes proches de Bruxelles comme Asse, Ternat ou Lennik, mais aussi aux communes voisines du Brabant Wallon qui en sont actuellement exclues. En effet, il n'est pas logique de pénaliser les voyageurs qui utilisent le BruPass XL en les faisant payer plus cher, et pour l'instant, le Brabant Wallon en est exclu, ce qui est logique, alors que pour assurer un vrai shift-modal des travailleurs quotidiens vers Bruxelles, il est nécessaire d'intégrer les communes de Wavre, Rixensart, La Hulpe, Waterloo, Braine L'Alleud, Braine le Comte et Tubize dans la zone du ticket unique. Voilà nos 4 amendements que je vous soumets au vote. Merci beaucoup.

M. Vanhalewyn : Merci Madame Lahssaini. Donc il y avait un amendement de Monsieur Verzin, un point 2 qui était 4 amendements du groupe PTB, et nous passons au 3^{ème} groupe d'amendements présenté par Monsieur Mahieu. Monsieur Mahieu, vous avez la parole.

M. Mahieu : Oui, mais je pense que j'ai déjà clairement explicité dans mon temps de parole, donc je ne vais pas faire durer le suspense, ou le plaisir. De toute façon, vous aller voter non, vous vous êtes mis d'accord entre vous, les partis de la majorité régionale. Donc, je crois que cela ne sert à rien de continuer le débat.

M. Vanhalewyn : D'accord. Donc, Monsieur le Secrétaire communal, puis-je vous proposer d'appeler au vote nominatif en demandant à chaque élu de voter en disant 1, l'amendement de Monsieur Verzin, oui ou non, 2, sur les amendements du PTB, oui ou non, 3, sur les amendements du Cdh, oui ou non. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Donc, chacun exprime trois votes, qu'il numérote de 1 pour Verzin, 2 pour le PTB et 3 pour le Cdh.

M. le Secrétaire communal : Attendez, je vais juste me concerter avec le Secrétariat, parce qu'on doit un petit peu organiser les choses. Si vous permettez.

M. Vanhalewyn : Je vous prends un petit peu au dépourvu, je m'en rends bien compte.

M. le Secrétaire communal : Non, il n'y a pas de problème, c'est juste quelques secondes pour qu'on puisse, nous, s'organiser.

M. Vanhalewyn : Nous devons maintenant procéder au vote sur la motion telle qu'amendée, ou non amendée, par les différents amendements. Est-ce que je peux me permettre, pour diminuer notre temps de travail, de vous soumettre le même vote que l'amendement que Monsieur Degrez, Monsieur Köksal et Monsieur Verstraete, ou quelqu'un d'autre souhaite avoir un vote différent ? Si une personne souhaite avoir un vote différent, nous procéderons à l'ensemble de l'appel des votes. Monsieur le Secrétaire communal, c'est donc compris pour vous ?

M. Mahieu : Nous on va s'abstenir. Sur la motion générale on s'abstient.

M. Vanhalewyn : Sur la motion générale, c'est le même votre que sur la motion de Monsieur Degrez, de Monsieur Verstraete et de Monsieur Köksal, sauf pour les élus Cdh ?

M. Mahieu : On n'est pas d'accord avec le changement de la motion précédente qu'on préférerait, et donc sur la motion générale, on va s'abstenir.

M. Vanhalewyn : Donc l'ensemble des élus Cdh sont d'accord avec la proposition de Monsieur Mahieu ? Vous suivez cela au Secrétariat communal ? Parce que je ne suis pas à côté d'eux.

M. le Secrétaire communal : Je propose vraiment de faire revoter, parce que là, on ne va plus s'y retrouver. Pour la sécurité juridique, je propose vraiment qu'on fasse un vote final si vous êtes d'accord, Monsieur le Président.

M. Vanhalewyn : Pas de problème. Je souhaitais simplifier, mais il ne faut pas que la simplification fragilise le vote, vous avez bien raison. Donc, nous recommençons par un vote nominatif. Monsieur le

27.01.2021

Secrétaire communal, nous pouvons clôturer les votes et nous rendrons le résultat de ce vote et de la motion telle d'amendée à connaissance des différents Gouvernements et Présidents des Parlements de notre Royaume.

Vote par appel nominal sur la motion de Monsieur Degrez amendée par Monsieur Verstraete et Monsieur Köksal -- Stemming met naamafroeping op de motie van de heer Degrez geamendeerd door de heer Verstraete en de heer Köksal :

32 oui, 12 contre et 1 abstention -- 32 ja, 12 neen en 1 onthouding

Les amendements sur la motion amendée sont approuvés -- De amendementen op de motie zijn aangenomen

Vote par appel nominal sur l'amendement de Monsieur Verzin -- Stemming met naamafroeping op het amendement van de heer Verzin :

2 oui, 36 contre et 7 abstentions -- 2 ja, 36 neen en 7 onthoudingen

L'amendement n'est pas retenu -- Het amendement is niet weerhouden

Vote par appel nominal sur les 4 amendements de Madame Lahssaini -- Stemming met naamafroeping op de 4 amendementen van Mevrouw Lahssaini :

10 oui, 32 contre et 3 abstentions -- 10 ja, 32 neen en 3 onthoudingen

L'amendement n'est pas retenu -- Het amendement is niet weerhouden

Vote par appel nominal sur les 3 amendements de Monsieur Mahieu -- Stemming met naamafroeping op de 3 amendementen van de heer Mahieu :

5 oui, 32 contre et 8 abstentions -- 5 ja, 32 neen en 8 onthoudingen

L'amendement n'est pas retenu -- Het amendement is niet weerhouden

Vote par appel nominal sur la motion amendée de Monsieur Degrez -- Stemming met naamafroeping op de geamendeerde motie van de heer Degrez :

32 oui, 7 contre et 6 abstentions -- 32 ja, 7 neen en 6 onthoudingen

La motion amendée est approuvée -- De geamendeerde motie is aangenomen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 32 voix contre 7 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 32 stem(men) tegen 7 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 32 voix contre 7 et 6 abstention(s).

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale,

Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale connaît une situation de congestion automobile particulièrement difficile, et que cette situation a été reconnue à plusieurs reprises dans des rapports réalisés par des institutions internationales et fédérales, des bureaux d'étude, des associations, des entreprises privées actives dans la mobilité...;

Considérant que tous les Bruxellois.e.s. et usagers de la ville souffrent de la pollution de l'air urbain engendrée par cette congestion ;

Considérant que d'un point de vue épidémiologique l'impact sanitaire affecte plus encore les ménages précarisés qui habitent en général dans les quartiers les plus densément peuplés, notamment sur le territoire communal de Schaerbeek ;

Considérant que ce sont les personnes les plus précarisées et qui sont généralement moins motorisées qui paient le prix fort en terme de santé ;

Considérant que plus de 54 % des ménages schaarbeekois n'ont pas de voiture (Moyenne régionale 53%), mais doivent subir les inconvénients du trafic automobile. Les bouchons touchent en effet plus particulièrement les quartiers populaires hyperdenses et les citoyens vivant à proximité de grands axes routiers. Au-delà de ne pas impacter le budget de ces ménages, cette mesure est extrêmement bénéfique car elle va permettre d'améliorer la qualité de vie de la population qui vit dans des quartiers les plus denses ;

Considérant que les problèmes de congestion automobile impactent la qualité de vie de l'ensemble des habitants et des navetteurs venant de toutes les communes situées dans les deux autres Régions, ainsi que des acteurs économiques et des visiteurs d'une métropole ;

Considérant l'étude de 2014 du bureau Stratec, menée à la demande du gouvernement bruxellois, selon laquelle la mise en place d'une taxation au kilomètre permettrait de réduire le trafic d'environ 10 % dans la zone RER. La réduction de la pollution de l'air se chiffrerait à -9,2 % de CO₂ grâce à cette mesure ;

Considérant le coût annuel estimé des embouteillages qui affectent l'économie de la Belgique (8 milliards € par an selon l'OCDE) et de la Région bruxelloise (511 millions € par an pour les entreprises bruxelloises, et 1,6 milliard € par an à la Région bruxelloise).

Considérant que BECI réclame d'ailleurs une taxe kilométrique nationale et que les études (comme les expériences étrangères) ne démontrent aucun impact négatif sur l'économie et l'emploi ;

Considérant la synthèse de l'étude économique de l'OCDE pour la Belgique (février 2020) [1], qui constate que "(le) niveau élevé des embouteillages est susceptible de limiter les avantages liés aux économies d'agglomération et de nuire aux résultats environnementaux. L'introduction de redevances de congestion routière pourrait constituer un mécanisme de correction potentiel" ;

Considérant que, selon l'étude d'impact réalisée par Transport & Mobility Leuven et de l'Université Saint-Louis, et disponible sur le site internet smartmove.brussels : "les prélèvements SmartMove ont un impact significatif sur les embouteillages en Région bruxelloise. Au cours des deux périodes de pointe (de 7h à 10h et de 15h à 19h), le temps perdu dans les embouteillages diminue de 30%" ;

Considérant que le système fiscal actuel est très injuste et défavorable pour les personnes faisant un usage modéré de leur véhicule ;

Considérant qu'avec ce nouveau système, les personnes utilisant peu leur véhicule ou principalement en dehors des heures de circulation dense en sortiront gagnantes. ;

Considérant qu'en heure de pointe, près de la moitié des véhicules sont des navetteurs et ne contribuent donc pas à la fiscalité bruxelloise, à l'entretien des voiries et aux autres coûts externes induit par le trafic automobile qui doivent être supportés par la Région bruxelloise ;

Considérant la nécessité de réformer la fiscalité automobile reconnue par plusieurs partis politiques et par une série de décideurs politiques belges francophones et néerlandophones ;

Considérant que depuis 20 ans, l'ensemble des partis politiques démocratiques s'accorde pour dire que la fiscalité automobile doit évoluer au regard des réalités et enjeux environnementaux et qu'ils ont inscrit dans leurs programmes électoraux la nécessité de mettre en place soit un péage urbain soit une tarification kilométrique intelligente;

Considérant qu'en 2011, les gouvernements des trois régions avec l'appui du gouvernement fédéral ont signé un accord politique suivi d'un accord de coopération en 2014 pour aller dans ce sens ;

Considérant que la lutte contre la congestion automobile est l'affaire des trois exécutifs régionaux et du gouvernement fédéral, et qu'un fédéralisme de coopération, de bonne foi, et de bonne coopération, peut permettre de remporter cette lutte ;

Considérant le projet de réforme fiscale "SmartMove" soumis par le Gouvernement bruxellois à la concertation aux autres Régions, aux acteurs socioéconomiques et au Gouvernement fédéral ;

Considérant que ce projet de réforme fiscale "SmartMove" constitue un projet qui pourra évoluer grâce à la concertation avec les autres Régions et les partenaires sociaux initiée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que ce n'est que grâce à un projet concerté et à une vision partagée, tournée vers l'avenir, de la mobilité que nous pourrions donner un nouveau souffle à la Région et continuer de construire le Bruxelles de demain, une ville au bénéfice de ses habitants mais aussi des navetteurs, des visiteurs et des entrepreneurs ;

Considérant que les difficultés en terme de mobilité dans et autour des zones urbaines tant flamandes que wallonnes devraient encourager les gouvernements régionaux à prendre le train en marche et trouver un accord pour l'ensemble du territoire belge et qu'en ce qui concerne la Région wallonne, il est évident que l'accord devra tenir compte des particularités de son territoire (relief important, faible réseau de TEC, embouteillages moins fréquents) ;

Considérant que le projet « SmartMove » vise en principe tous les véhicules circulant sur le territoire de la région bruxelloise (sauf les camions qui sont dans le système Viapass), en ce compris les véhicules immatriculés à l'étranger

Considérant la hausse considérable des accises essence-diesel sous le Gouvernement Michel I et la nécessité de mieux se concerter entre les différents niveaux de pouvoir lorsque des réformes ou des modifications fiscales sont susceptibles d'impacter la vie quotidienne des citoyens ;

Considérant la nécessité de poursuivre et augmenter les investissements financiers dans les alternatives de mobilité et plus particulièrement dans les transports en commun (métro, tram, bus) ;

Considérant que le transfert qu'organise "SmartMove" des automobilistes aux usagers des transports en commun est une forme de redistribution au profit des personnes les plus précarisées ;

Considérant que l'introduction de cette réforme fiscale automobile supprimera la taxe de circulation et la taxe de mise en circulation (à l'exception des véhicules de plus de 15CV) et que cela aura un impact sur les finances des pouvoirs locaux ;

Considérant que cette réforme de la fiscalité automobile taxe l'usage de la voiture plutôt que sa possession et permet un traitement plus juste des automobilistes. De par son caractère dit *intelligent*, la réduction de l'usage de la voiture aura un effet positif sur le budget des ménages bruxellois ;

Considérant la nécessité d'une réforme fiscale automobile juste, particulièrement pour les revenus bas et moyens.

Considérant que la déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois précise de manière explicite que la réforme de la fiscalité automobile ne doit pas avoir d'impact social négatif ;

Considérant que Schaerbeek est la quatrième commune la plus pauvre du pays au regard des revenus moyens de ses habitants et que les écarts de revenus moyens entre communes et entre les quartiers de la commune ont tendance à se creuser ces dernières années ;

DECIDE

1. de soutenir le Gouvernement de la Région bruxelloise dans sa démarche de réformer la fiscalité automobile en passant d'une tarification à la possession à une tarification à l'usage ;
2. de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de garantir une réforme conforme à sa déclaration de politique générale qui précise qu'une telle réforme ne doit pas avoir d'impact social négatif ;
3. de demander au Gouvernement bruxellois, comme il s'y est engagé, d'instaurer une concertation positive et constructive avec les deux autres Régions du pays et l'Etat fédéral ;
4. de soutenir le dialogue avec les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats).
5. de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale que la concertation avec les autres Régions et l'Etat fédéral porte, à tout le moins, sur :
 - un modèle de calcul de la tarification affiné et le plus équitable possible ;
 - l'affectation d'une partie des recettes perçues, dans le cadre d'une réforme de la taxation de la possession vers une tarification à l'usage de l'automobile, au développement d'une politique de la mobilité ambitieuse dans la proche et plus large périphérie de la Région bruxelloise (transports publics, mobilité partagée, parkings de dissuasion, RER...).
6. de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre d'une concertation avec les communes, de prévoir une compensation financière pour les pertes des recettes communales liée à la mise à zéro de la taxe de circulation et de mise en circulation (à l'exception des véhicules de plus de 15CV) pour les habitants de la Région bruxelloise. Cette compensation devrait être calculée proportionnellement aux recettes nouvelles escomptées avec l'introduction de cette nouvelle fiscalité automobile et vu le pourcentage des voiries à charge des pouvoirs locaux en Région bruxelloise. Cette compensation devra aussi permettre aux autorités communales de faire les investissements dans leurs voiries communales pour favoriser le shift modal et le partage adéquat des espaces publics ;
7. de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'affecter prioritairement les recettes perçues dans le cadre de la réforme de la fiscalité automobile à l'augmentation des investissements financiers dans les alternatives (dont certaines devront être rapidement accessibles) de mobilité et plus particulièrement dans les transports en commun (métro, tram, bus), aux modes

- actifs, aux aménagements de l'espace public ainsi qu'aux réaménagements des entrées de ville ;
8. de demander au Collège des Bourgmestres et Echevins de communiquer la présente motion adoptée par le conseil communal dans les plus brefs délais au Premier Ministre, aux Ministres-Présidents et aux Ministres de la Mobilité des Gouvernements fédéral, bruxellois, wallon et flamand ainsi qu'aux Présidents des Parlements fédéral, bruxellois, wallon et flamand.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 32 stem(men) tegen 7 en 6 onthouding(en).

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet,

Overwegende dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te kampen heeft met een bijzonder moeilijke situatie op het gebied van de congestie van het wagenpark, en dat deze situatie herhaaldelijk is erkend in rapporten van internationale en federale instellingen, adviesbureaus, verenigingen en particuliere ondernemingen die actief zijn op het gebied van mobiliteit

Overwegende dat alle Brusselaars en gebruikers van de stad te lijden hebben onder de stedelijke luchtverontreiniging die door deze congestie wordt veroorzaakt ;

Uit epidemiologisch oogpunt treft de impact op de gezondheid nog meer precare gezinnen, die over het algemeen in de dichtstbevolkte wijken wonen, in het bijzonder op het gemeentelijk grondgebied van Schaarbeek;

In aanmerking genomen dat het de meest onzekere mensen zijn, die over het algemeen minder gemotoriseerd zijn, die de hoogste prijs betalen in termen van gezondheid;

Meer dan 54% van de huishoudens in Schaarbeek heeft geen auto (regionaal gemiddelde 53%), maar moet wel de ongemakken van het autoverkeer verduren. Verkeersopstoppingen treffen vooral dichtbevolkte volksbuurten en burgers die in de buurt van grote wegen wonen. Deze maatregel heeft niet alleen geen gevolgen voor het budget van deze huishoudens, maar is ook bijzonder gunstig omdat hij de levenskwaliteit van de bevolking die in de dichtstbevolkte wijken woont, zal verbeteren;

Aangezien de congestieproblemen gevolgen hebben voor de levenskwaliteit van alle inwoners en pendelaars van alle gemeenten in de twee andere gewesten, maar ook voor de economische actoren en de bezoekers van een metropool;

Gezien de studie van het bureau Stratec uit 2014, uitgevoerd op verzoek van de Brusselse regering, volgens welke de invoering van een belasting per kilometer het verkeer in de GEN-zone met ongeveer 10% zou kunnen doen afnemen. De vermindering van de luchtverontreiniging zou dankzij deze maatregel neerkomen op -9,2% CO₂ ;

Rekening houdend met de geraamde jaarlijkse kosten van de verkeerscongestie voor de economie van België (8 miljard euro per jaar volgens de OESO) en het Brussels Gewest (511 miljoen euro per jaar voor de Brusselse bedrijven en 1,6 miljard euro per jaar voor het Brussels Gewest).

Overwegende dat BECI ook pleit voor een nationale kilometerheffing en dat uit studies (en buitenlandse ervaringen) blijkt dat er geen negatief effect is op de economie en de werkgelegenheid ;

Gezien de samenvatting van de OECD Economic Survey for Belgium (februari 2020) [1], waarin wordt opgemerkt dat "(hoge) niveaus van congestie waarschijnlijk de voordelen van agglomeratie-economieën zullen beperken en de milieuresultaten zullen schaden. De invoering van wegcongestieheffingen zou een mogelijk correctiemechanisme kunnen zijn;

Volgens de effectstudie van Transport & Mobility Leuven en de Universiteit Saint-Louis, die beschikbaar is op de website smartmove.brussels: "De SmartMove-tarieven hebben een aanzienlijke invloed op de congestie in het Brussels Gewest. Tijdens de twee spitsperiodes (van 7.00 tot 10.00 uur en van 15.00 tot 19.00 uur) wordt de verloren tijd in de file met 30% verminderd";

Overwegende dat het huidige belastingstelsel zeer oneerlijk en ongunstig is voor mensen die hun voertuig matig gebruiken ;

Aangezien met dit nieuwe systeem mensen die weinig gebruik maken van hun voertuig of voornamelijk buiten de uren van druk verkeer, erop vooruit zullen gaan ;

Aangezien bijna de helft van de voertuigen tijdens de spitsuren pendelaars zijn, dragen zij niet bij aan de Brusselse belastingen, het onderhoud van de wegen en andere door het autoverkeer veroorzaakte externe kosten, die door het Brussels Gewest moeten worden gedragen;

Gezien de noodzaak van een hervorming van het autobelastingstelsel, zoals erkend door verscheidene politieke partijen en door een aantal Franstalige en Nederlandstalige Belgische politieke besluitvormers;

Alle democratische politieke partijen zijn het er de afgelopen 20 jaar over eens dat de autobelasting moet evolueren in het licht van de realiteit en de milieuproblematiek en dat zij in hun verkiezingsprogramma's de noodzaak hebben opgenomen om hetzij een stedelijke tolheffing hetzij een intelligente kilometerheffing in te voeren;

Aangezien de regeringen van de drie regio's in 2011, met de steun van de federale regering, een politiek akkoord hebben ondertekend, gevolgd door een samenwerkingsakkoord in 2014, om in deze richting verder te gaan;

Ervan uitgaande dat de strijd tegen de verkeersopstoppingen een zaak is van de drie gewestelijke bestuurders en de federale regering, en dat een federalisme van samenwerking, te goeder trouw, en goede samenwerking, deze strijd kan helpen winnen;

rekening houdend met het belastinghervormingsproject "SmartMove" dat de Brusselse regering ter raadpleging heeft voorgelegd aan de andere Gewesten, de sociaaleconomische actoren en de federale regering Dit belastinghervormingsproject "SmartMove" is een project dat zal kunnen evolueren dankzij het overleg met de andere Gewesten en de sociale partners waartoe de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest het initiatief heeft genomen;

Aangezien we alleen dankzij een gezamenlijk project en een gezamenlijke, toekomstgerichte visie op mobiliteit het Gewest nieuw leven kunnen inblazen en verder kunnen bouwen aan het Brussel van morgen, een stad ten dienste van haar inwoners maar ook van pendelaars, bezoekers en ondernemers ;

De mobiliteitsproblemen in en rond de Vlaamse en Waalse steden zouden de regeringen van de Gewesten ertoe moeten aanzetten een akkoord voor heel België te sluiten en voor het Waalse Gewest is het duidelijk dat het akkoord rekening moet houden met de specifieke kenmerken van zijn grondgebied (hoog reliëf, zwak midden-Europees netwerk, minder frequente verkeersopstoppingen);

Overwegende dat het "SmartMove"-project in beginsel gericht is op alle voertuigen die op het grondgebied van het Brussels Gewest aan het verkeer deelnemen (met uitzondering van vrachtwagens die in het Viapass-systeem zijn opgenomen), met inbegrip van voertuigen die in het buitenland zijn ingeschreven

Gezien de aanzienlijke verhoging van de accijnzen op benzine/diesel onder de regering Michel I en de noodzaak van beter overleg tussen de verschillende overheidsniveaus wanneer belastinghervormingen of -wijzigingen van invloed kunnen zijn op het dagelijks leven van de burgers ;

Overwegen van de noodzaak om de financiële investeringen in alternatieve mobiliteit en meer in het bijzonder in openbaar vervoer (metro, tram, bus) voort te zetten en op te voeren;

De door "SmartMove" georganiseerde verschuiving van automobilisten naar gebruikers van het openbaar vervoer is een vorm van herverdeling ten gunste van de meest kwetsbaren;

Overwegende dat de invoering van deze hervorming van de autobelasting zal leiden tot de afschaffing van de motorrijtuigenbelasting en de wegenbelasting (met uitzondering van voertuigen van meer dan 15CV) en dat dit gevolgen zal hebben voor de financiën van de plaatselijke overheden;

Deze hervorming van de autobelasting belast het gebruik van de auto in plaats van het bezit ervan en maakt een eerlijker behandeling van automobilisten mogelijk. Deze hervorming van de autobelasting belast het gebruik van auto's in plaats van het bezit ervan en maakt een eerlijker behandeling van automobilisten mogelijk. Door het zogenaamde intelligente karakter zal de vermindering van het autogebruik een positief effect hebben op de begroting van de Brusselse gezinnen;

Overwegen van de noodzaak van een eerlijke hervorming van de autobelasting, vooral voor lage en middeninkomens.

Overwegende dat in de algemene beleidsverklaring van de Brusselse regering uitdrukkelijk wordt gesteld dat de hervorming van de autobelasting geen negatieve sociale gevolgen mag hebben ;

Overwegende dat Schaarbeek de vierde armste gemeente van het land is wat het gemiddelde inkomen van haar inwoners betreft en dat de verschillen in gemiddeld inkomen tussen de gemeenten en tussen de wijken binnen de gemeente de laatste jaren de neiging vertonen groter te worden ;

BESLUIT

1. de regering van het Brussels Gewest steunen bij haar inspanningen om het systeem van autobelastingen te hervormen door over te schakelen van een systeem dat gebaseerd is op eigendom naar een systeem dat gebaseerd is op gebruik;
2. de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te vragen een hervorming te garanderen die in overeenstemming is met haar algemene beleidsverklaring, die bepaalt dat een dergelijke hervorming geen negatieve sociale gevolgen mag hebben;

3. de Brusselse regering te verzoeken, zoals zij heeft toegezegd, om een positief en constructief overleg met de twee andere gewesten van het land en de federale staat op gang te brengen;
4. de dialoog met de sociale partners (werkgeversorganisaties en vakbonden) te ondersteunen.
5. de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te vragen dat het overleg met de andere Gewesten en de federale Staat op zijn minst betrekking zou hebben op de volgende punten
 - een verfijnd en zo eerlijk mogelijk prijsberekeningsmodel;
 - de toewijzing van een deel van de geïnde inkomsten, in het kader van een hervorming van de belasting op eigendom in de richting van een beprijzing van het autogebruik, aan de ontwikkeling van een ambitieus mobiliteitsbeleid in de nabije en bredere periferie van het Brussels Gewest (openbaar vervoer, gedeelde mobiliteit, ontrudend parkeren, GEN, enz.)
6. de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te verzoeken om, in het kader van een overleg met de gemeenten, financiële compensatie te bieden voor het verlies aan gemeentelijke inkomsten ten gevolge van het op nul stellen van de verkeers- en wegenbelasting (behalve voor voertuigen van meer dan 15CV) voor de inwoners van het Brussels Gewest. Deze compensatie moet worden berekend in verhouding tot de nieuwe inkomsten die worden verwacht van de invoering van deze nieuwe autobelasting en rekening houdend met het percentage wegen dat ten laste komt van de lokale overheden in het Brussels Gewest. Deze compensatie moet de gemeentebesturen ook in staat stellen investeringen te doen in hun gemeentelijke wegen om de modal shift en het juiste gebruik van de openbare ruimte te bevorderen;
7. de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te verzoeken om de inkomsten die in het kader van de hervorming van de autobelasting worden geïnd, prioritair te besteden aan een verhoging van de financiële investeringen in alternatieve mobiliteit (waarvan een deel snel toegankelijk moet zijn) en meer bepaald in openbaar vervoer (metro, tram, bus), actieve vervoerswijzen, de ontwikkeling van de openbare ruimte en de herinrichting van de toegangspoorten tot de stad;
8. het college van burgemeester en schepenen te verzoeken deze door de gemeenteraad aangenomen motie zo spoedig mogelijk mee te delen aan de eerste minister, de minister-presidenten en de ministers van Mobiliteit van de federale, Brusselse, Waalse en Vlaamse regering, alsook aan de voorzitters van het federale, Brusselse, Waalse en Vlaamse parlement.

Ordre du jour n° 79 -- Agenda nr 79

Des objectifs ambitieux de logements publics et d'espaces verts sur le site de l'ancienne gare Josaphat (Demande de Monsieur Axel BERNARD)

Ambitieuze projecten voor openbare woningen en groene ruimten op de oude site van het Josaphat station (Verzoek van de heer Axel BERNARD)

M. Bernard : Je voulais revenir sur un dossier qui remonte à un certain nombre d'années maintenant, à savoir un peu comment on voit le développement du site de l'ancienne gare Josaphat, et actuellement, comment on le voit d'un point de vue communal en matière d'objectif de logements publics et d'espaces verts sur le site. Il y a énormément de débats, on a déjà eu des débats ici, mais le fait nouveau qui m'a fait revenir vers vous, c'est que j'ai lu avec attention un communiqué signé par Monsieur le premier échevin de la Commune de Schaerbeek, Monsieur Vanhalewyn, qui déclarait dans la presse vouloir un plan B sur le site de l'ancienne gare Josaphat, alors qu'il y a eu beaucoup de discussions, il y a eu notamment des décisions communales d'un plan directeur extrêmement précis, et il vient avec un plan remettant en question toute une série de choses. Et dans ce communiqué, même s'il rappelle que l'objectif qui était fixé par la Région bruxelloise, en acquérant le site, était de renforcer l'offre de logements accessibles sur les terrains publics, et en particulier, sur le foncier régional, il notait que la réalité s'était certainement transformée et que la croissance démographique est moins importante que prévue, et face à l'urgence climatique, la Région bruxelloise devait préserver les zones de biodiversité. Et donc par-là, diminuer la densité de bâtis sur le site. Alors, le communiqué insiste aussi sur l'écoute des aspirations citoyennes, et évidemment, je ne peux que me réjouir qu'on veuille enfin écouter les citoyens dans ce dossier. Et c'est vrai qu'il y a toute une partie de citoyens qui me disent qu'il est important de préserver une partie de la friche, comme espace vert. Et je pense qu'ils ont raison, parce qu'en étudiant le dossier, on s'aperçoit que le plan régional donne la possibilité de considérer des jardins privatifs, des jardins privés, liés à des maisons, liés à des appartements, comme des espaces

verts. Ce qui est tout à fait aberrant, parce qu'on ne peut considérer cela comme un espace de ballades, de loisirs, parce que ce sont des espaces privatifs. Nous, on veut des vrais espaces verts et pas des espaces faussement verts qui seraient privatisés. Mais aussi, être à l'écoute des aspirations citoyennes, c'est aussi prendre en compte le besoin de milliers de familles schaarbeekoises qui aujourd'hui n'arrivent pas à payer leur loyer, car le marché locatif privé est devenu trop cher, ou qui sont sur liste d'attente pour un logement social. Et là, j'ai l'impression que notre premier échevin de Schaarbeek oublie cette dimension-là des aspirations citoyennes. Et il n'en touche plus un mot. On vient juste avec l'idée qu'il faut penser plus vert le site, qui n'est qu'un aspect des aspirations citoyennes qui sont répétées, année après année. Et donc, concrètement il est donc regrettable de ne pas avoir un mot dans ce communiqué sur le besoin de logements publics, de logements sociaux, surtout en cette période où il y a encore plus de gens qui ont été poussés dans la pauvreté à cause de la crise sanitaire que nous connaissons. Et donc, si l'opposition, si le PTB dit aussi qu'il faut un plan B, c'est surtout pour remettre en question, je dirais, un peu comment ce site est finalement donné au privé pour créer du logement qui ne sera pas public, dans sa majorité, et on aimerait bien que pour nous, la friche Josaphat reste dans le domaine public, à la fois pour répondre aux enjeux environnementaux, avoir plus d'ambition en terme d'espaces verts et de lieux où on peut se balader dans la nature, mais aussi pour répondre au besoin de logements publics abordables. Et donc, mes questions, c'est de savoir d'abord, un, si le positionnement de notre premier échevin est celui du Collège ? Deux, est ce qu'on peut faire le point sur l'évolution globale de ce dossier ? Où en est-on dans le développement du site ? Y a-t-il des démarches entreprises par la Commune sur base des déclarations du premier échevin, pour faire revoir le Plan d'Aménagement Directeur Josaphat ? Et puis, j'aimerais qu'on me rassure, quelle est la position de la Commune quant à la nécessité de préserver le caractère public du site, et de garantir un maximum de logements publics et sociaux pour répondre à la crise du logement qu'on connaît ? Je vous remercie de vos réponses.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Bernard. Et donc, vos questions sont effectivement l'occasion de faire le point sur ce projet ambitieux et de longue haleine qu'est le PAD Josaphat. Car oui, vous avez raison, c'est un projet qui a commencé il y a de très nombreuses années, ...Monsieur Verzin, vous êtes un peu en décalage, mais comme je viens de commencer ma réponse, si vous voulez intervenir, je vous donne la parole.

M. Verzin : Excusez-moi, mais je pensais que vous alliez d'abord faire votre exposé et donner la parole aux conseillers par la suite. Et donc, dans ce débat-ci, je voulais simplement attirer l'attention de mes collègues du Conseil sur l'évolution de l'attitude des experts régionaux sur la notion du maintien de zones de biodiversité. Je pense que le *Bouwmeester* régional a pris une position, en tout cas, contre le projet de réaménagement proposé par le Gouvernement régional bruxellois tel qu'il est, en tout cas, aujourd'hui. Je pense que c'est une bonne chose. Et il s'est en même temps prononcé sur l'importance qu'il y a à Bruxelles de maintenir ou de créer des zones de biodiversité, dont la friche Josaphat. Et donc si, effectivement, Monsieur Vanhalewyn a plaidé pour le maintien de la plus grande zone possible de biodiversité sur ce site, je le rejoins totalement. Ce qui n'empêche pas qu'il faille, effectivement, construire sur Bruxelles, dans les 19 communes, et des logements sociaux, et des logements moyens pour satisfaire les besoins évidents des bruxellois. J'ai dit.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Verzin. Je reprends donc où j'en étais. Donc, vous dire, Monsieur Bernard, que c'est l'occasion, effectivement, de faire le point sur ce dossier, qui a commencé il y a de nombreuses années. En juin 2012, le Plan communal Schaarbeek 2021, approuvé par le Conseil communal, précisait déjà les ambitions que la Commune a pour ce nouveau quartier, en terme de durabilité, entre autre, en ce qui concerne le type de bâtiments, les matériaux utilisés, la mobilité, bien sûr, c'est un enjeu depuis le début qui nous préoccupe, la gestion énergétique des eaux, avec un équilibre et une mixité de fonction, avec une prédominance en logements. De l'eau a coulé sous les ponts depuis, me direz-vous, et oui, c'est en effet le cas. Néanmoins, la Commune a gardé cette ligne, et en novembre 2019, à l'issue de l'enquête publique, nous avons rendu un avis négatif sur la première version du PAD, qui avait donc été mis à l'enquête publique par le Gouvernement régional. Je vous renvoie donc, et on peut vous le renvoyer si vous ne trouvez pas ce document, mais donc il se trouve dans les archives du Conseil communal. Je vous renvoie ce document très complet. Il faisait, si ma mémoire est bonne, plus d'une vingtaine de pages, et donc il était très détaillé. Dans cet avis, nous mettons en exergue les besoins de meilleure gouvernance du projet, notamment de la participation, l'accent mis aussi sur la mixité fonctionnelle et sociale du projet, et donc aussi sur le logement public, et sur les questions de densité. Il insistait également sur les nécessaires priorités climatiques et environnementales. C'est donc bien aussi des rencontres des espaces verts et de la biodiversité. On y

parle donc bien de biodiversité, d'espaces verts et de la nécessité de viser dans ce projet une gestion innovante de l'énergie et des eaux usées. Voilà tout ce qui était très longuement repris dans l'avis que nous avons voté au Conseil communal de novembre 2019. Les déclarations du premier échevin que vous citez dans votre intervention sont donc bien dans la lignée des revendications et des points d'attention traduits par la Commune dans son avis négatif sur le PAD Josaphat. Que s'est-il passé depuis la remise de cet avis fin 2019 ? Nous sommes effectivement en contact avec les différentes instances régionales qui travaillent sur le développement du projet Josaphat. Et donc, très attentifs à son évolution. Comme vous l'avez entendu, outre l'avis remis par la Commune de Schaerbeek, les avis d'autres instances, mais aussi, bien sûr, les avis de tous les citoyens, ils étaient nombreux, et les associations qui ont répondu à l'enquête publique. L'ensemble de ces avis et des résultats de l'enquête publique étaient très conséquents. Les autorités régionales ont fait le dépouillement de tous ces avis et enquêtes, et sont aujourd'hui, et on nous dit qu'ils le finalisent, sont effectivement retravailler un projet pour répondre à toute une partie de ces remarques, on verra ce qu'ils en retiendront. Et nous devrions avoir, on nous l'annonce dans quelques semaines, le projet de PAD qu'on appelle 1 Bis. C'est-à-dire un projet modifié suite aux avis des instances communales et des instances régionales, et de l'enquête publique, donc, et de l'avis des citoyens. Ce nouveau projet, dont nous n'avons pas encore connaissance dans son entièreté, même si comme je le disais il y a des discussions, et qui vont, bien sûr, du côté de la Commune, dans le sens d'appuyer les remarques que nous avons exprimées dans notre avis, ce projet, donc Bis, fera l'objet d'une nouvelle enquête publique. La Commune aura donc la possibilité, comme c'est prévu dans les textes, de, à nouveau, émettre un avis sur ce projet amendé du PAD Josaphat. Tout comme les citoyens, les associations, et les autres instances régionales. Donc, il y aura des consultations des citoyens sur ce projet de PAD amendé à ce moment-là. Donc voilà où nous en sommes dans ce projet, et je peux, sans aucun problème, vous renvoyer les 20 et quelques pages qui détaillaient l'avis de la Commune sur la première version. Et nous aurons donc à reformuler un autre avis, qui vous sera présenté aussi au Conseil communal, je pense, on nous a annoncé, dans quelques semaines ou quelques mois après, donc, cette nouvelle enquête publique. Voilà, j'espère avoir pu vous expliquer effectivement où nous en sommes, et quelles sont les prochaines étapes sur ce projet qui est évidemment important pour la Commune de Schaerbeek et tous ses habitants, et notamment ceux qui sont en attente de logements, mais aussi d'une école, par exemple, puisqu'il y a une école primaire qui est prévue sur le site.

M. Bernard : Je peux constater qu'il y a une solidarité entre les déclarations de Monsieur le premier échevin et le Collège. Et je ne peux que regretter, en fait, que vous ne portiez pas avec plus de force et de conviction une autre partie des aspirations citoyennes qui aspirent à avoir des logements bon-marchés près de chez eux. Et il y a un deuxième point, c'est que, systématiquement, dans tous nos avis, dans tous les positionnements pris par le Collège et les partis de la majorité, il n'y a jamais la remise en question du fait qu'on cède une grande partie de ces terrains au privé, dont l'objectif est d'office de ne pas faire du logement public bon-marché. Donc, je pense que la seule garantie qui existe pour maintenir la caution d'un nouveau quartier qui à la fois est écologique, qui répond aux enjeux environnementaux, mais qui répond aussi aux besoins de logements publics abordables, c'est de maintenir la friche Josaphat dans les mains du public à 100%, pour pouvoir avoir à la fois les espaces verts qu'on rêve et aussi du logement abordable pour tous. Et cela, c'est systématiquement évacué et puis on a essayé de faire baisser la densité de logements, et donc c'est toujours le logement public social, c'est toujours le logement bon marché qui en prend un coup. On l'a vu systématiquement dans toute l'évolution de ce dossier et cela je trouve regrettable. Voilà.

M. Vanhalewyn : Mais c'est faux, il n'y a jamais eu une remise en cause du taux de logements publics, oui, mais parce que là, il y a un fait personnel, Madame la Présidente. Il n'y a jamais eu ni dans mes propos, ni dans les propos du Collège, ni dans l'avis du Collège, une remise en cause du taux de logements publics et de logements sociaux sur ce site. Jamais, au grand jamais.

Mme la Bourgmestre ff : Ce n'est pas ce que Monsieur Bernard nous a dit, mais je pense que j'ai compris effectivement la remarque de Monsieur Bernard. Ce qui est faux, par contre aussi, c'est de dire que ces terrains ont déjà été cédés au privé et qu'il n'y a pas de maîtrise publique sur les affectations futures, y compris sur une répartition entre logements publics et logements privés. Mais je pense qu'on aura l'occasion prochainement de discuter de ça, puisque le projet de PAD va revenir sur la table de la Commune, et en enquête publique sur celle des citoyens qui souhaitent se prononcer là-dessus.

Ordre du jour n° 80 -- Agenda nr 80

L'ouverture d'un centre de vaccination à Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREGZ)

De opening van een vaccinatiecentrum in Schaarbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREGZ)

M. Degrez : Je vous remercie, Madame la Présidente. La stratégie de vaccination est une question d'actualité. La vaccination est évidemment synonyme d'espoir. C'est un enjeu important pour tous, pour retrouver une vie normale, relancer des secteurs économiques, sociaux et culturels qui sont à l'arrêt depuis des mois. Les autorités régionales ont dévoilé, il y a déjà deux semaines, la stratégie de vaccination, et notamment l'ouverture de dix centres de vaccination répartis sur le territoire régional, dont un centre à Schaerbeek. Si la campagne de vaccination a déjà commencé pour les résidents et soignants des maisons de repos fin décembre, la suite de la phase 1 A, qui concerne le centre de vaccination à Schaerbeek, débutera début février. Cette phase, je le rappelle, concernera le personnel soignant de première ligne et le personnel de soins d'autres collectivités, qui furent nos héros pendant cette crise. Donc, on apprend que le centre de vaccination à Schaerbeek devrait ouvrir ses portes début du mois de février. Donc, je pense que je vous avais déjà communiqué là-dessus entre le moment où j'ai rédigé ceci et aujourd'hui, mais donc, pouvez-vous m'indiquer où sera installé ce centre de vaccination, et à quelle date sera-t-il ouvert ? Si j'ai bien compris, le centre sera installé au même endroit que le centre de testing, et donc j'ai une question par rapport au maintien de ces deux activités, testing et vaccination, dans un même lieu, est-ce que vous ne considérez pas cela comme dangereux ? Pouvez-vous nous indiquer quelle sera l'implication concrète de la Commune dans la mise en place et l'organisation de ce centre de vaccination ? Par ailleurs, je rappelle que la vaccination s'organise sur base volontaire et qu'elle est totalement gratuite. Donc, pas d'obligation, mais les experts indiquent qu'il faut atteindre un taux de vaccination de la population d'au moins 70%. L'adhésion de la population est donc absolument nécessaire pour la réussite de cette campagne de vaccination. Donc je pense effectivement que pour cela, les communes sont un maillon essentiel dans la stratégie de lutte contre la propagation du virus et évidemment dans cette campagne de vaccination, de par leur connaissance du terrain, et l'implication dans la stratégie de vaccination est absolument nécessaire. Quelles sont les mesures prises ou envisagées par le Collège pour sensibiliser, encourager et inviter les schaarbeekois à se faire vacciner lorsqu'ils en recevront l'invitation ? Envisagez-vous par exemple une campagne de communication multilingue sur le terrain et/ou sur les réseaux sociaux ? Envisagez-vous également de mettre en place des initiatives pour faciliter l'accès au centre de vaccination, par exemple avec l'organisation d'un service de transport pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer facilement ? Considérant les inégalités persistantes en matière d'accès aux soins dans notre Commune, que comptez-vous concrètement mettre en œuvre pour garantir à tous les habitants de tous les quartiers, un accès égal à la vaccination ? Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Degrez. Vous le mentionnez, la vaccination est une question d'actualité brûlante, qui porte en elle énormément d'espoirs pour nous tous, pour enfin venir à bout de cette crise sanitaire qui nous touche de plein fouet depuis maintenant bientôt un an. Vous posez de très nombreuses questions sur cet enjeu important. Je vais donc tenter d'y répondre le plus complètement possible. Depuis le début de la crise, je l'ai répété à plusieurs reprises, la Commune s'est inscrite dans les recommandations et les procédures mises en place par les autorités fédérales et régionales pour que les décisions prises soient les plus claires et les plus cohérentes possible pour les citoyens schaarbeekois. De même, tout comme nous l'avons fait pour le centre de testing, nous avons jugé essentiel de nous tenir à disposition pour participer à la campagne de vaccination, mais seulement si notre participation faisait sens dans la stratégie bruxelloise. C'est dans ce cadre, et vu notre expérience avec le centre de testing, que la Cocom nous a demandé, à peu près en même temps que l'annonce de sa stratégie par le Gouvernement bruxellois d'ouvrir un centre de vaccination au Crossing. Vous l'avez entendu, la question de la disponibilité des vaccins est très mouvante et les informations changent chaque jour. Pour cette raison, ce que je vais vous dire maintenant, ne sera pas forcément la réalité de demain. La flexibilité et l'adaptation sont les maîtres mots ici et c'est ce que nous nous efforçons de pratiquer tous les jours. A l'heure où je vous parle, le centre de vaccination de Schaerbeek devrait ouvrir, non plus début février, comme ça avait été annoncé, mais fin février. Et j'ai appris cela aujourd'hui. Il sera effectivement situé sur le site du Crossing, comme le centre de testing. La gestion tant opérationnelle que médicale sera également confiée à la Croix Rouge car il y a urgence, et nous n'avons pas en interne les compétences

médicales ni les ressources suffisantes pour le faire nous-même. Ça me semble aller de soi. Cette double gestion par la Croix Rouge permet d'en accroître l'efficacité et la cohérence. L'expérience acquise par ce partenaire depuis le début de la crise sanitaire, puisque c'est elle aussi qui est le partenaire opérationnel, non seulement de notre centre de testing, mais d'autres centres aussi. Et ce sera le cas aussi pour la vaccination. Donc, cette expérience nous renforce sur la pertinence de ce choix. En ce qui concerne la cohabitation du centre de testing et de vaccination, les aménagements et la disposition des lieux feront en sorte que les deux types de public ne se mélangent pas. La sécurité sanitaire du projet est en effet une préoccupation importante. Les aménagements seront validés par des spécialistes médicaux et hygiénistes. Sur le plan financier, la Cocom subventionnera la Commune afin de couvrir les coûts liés tant aux installations, qu'à la gestion quotidienne du centre de vaccination. Le centre de vaccination devrait, à Schaerbeek, fermer fin juin, afin que les activités sportives puissent reprendre avant l'été. Le centre de testing qui, lui, devait initialement fermer fin mars, continuera en principe jusque fin juin. Un nettoyage complet des lieux est d'ores et déjà prévu avant tout retour des activités sportives sur le site bien évidemment. Le rôle de la Commune est multiple, puisque c'est nous qui désignons l'opérateur organisationnel et médical. Des membres de mon équipe et de la planification d'urgence gèrent au quotidien tous les contacts liés à la vaccination. Par ailleurs, nos équipes IT et notre service Menuiserie prêtent mains fortes aux équipes de la Croix Rouge pour la bonne installation du site. La sécurité n'est pas en reste, car outre l'aspect sanitaire, auquel j'ai déjà fait allusion, des réunions sécurité sont déjà programmées avec des acteurs, tels que les zones de police, ou le SIAMU. La communication jouera aussi un rôle important, évidemment, pour sensibiliser la population, et relayer les informations sur la campagne de vaccination. Les premières informations ont d'ailleurs été mises sur le site internet il y a quelques jours. Tout cela est en cours de préparation sur base des informations, évidemment, au fur et à mesure que nous avons les informations, on adapte chaque fois les données qu'on met à disposition du public et nous partagerons bien entendu aussi les supports qui sont en préparation par les autorités régionales. Nous travaillerons aussi avec les relais que nous avons au niveau médical, les pharmacies, les associations sur le terrain, etc., pour que tous les schaarbeekois soient informés et sensibilisés de la façon la plus efficace possible et qu'ils prennent leur décision de oui ou non se faire vacciner en toute connaissance de cause. Pour répondre à votre question d'un accès facilité au centre de vaccination, voyons dans un premier temps avec la Région ce qui est mis en place au niveau d'équipes mobiles qui ont été annoncées par la Région. Le projet de partenariat avec de grand acteur de la mobilité a également été évoqué, mais, pour le moment, on en est au stade des prémices et donc, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Enfin, en ce qui concerne votre dernière question, je pense que tout est mis en place pour que cela se passe bien pour tous les schaarbeekois. Vous l'avez rappelé, la vaccination n'est pas payante et nous faisons en sorte depuis le début de la crise sanitaire de prêter main forte dans la lutte contre la Covid en faveur de notre population schaarbeekoise, et dans le respect des convictions de chacun. Je pense que c'est important aussi. Mais oui, nous donnerons les informations nécessaires pour faire en sorte que nous atteignons les 70% et donc, l'objectif annoncé par les autorités médicales et fédérales. Voilà ce que je peux dire à ce stade, Monsieur Degrez, sur un sujet qui, je vous dis, chaque jour apporte son lot de petits changements ou de petites modifications, mais cela avance.

M. Degrez : Je vous remercie pour vos réponses. J'ai bien conscience effectivement que prendre des mesures et s'organiser dans des situations qui sont changeantes et qui varient parfois d'une semaine à l'autre, ce n'est pas nécessairement la faute, ou une responsabilité ici, mais c'est aussi d'autres choses que nous ne maîtrisons pas. Je peux comprendre, évidemment, que ce soit délicat, mais je vous encourage vraiment à être attentifs et à être innovants aussi pour mettre en œuvre et faciliter l'accès à cette vaccination, parce que les communes ont vraiment ce rôle-là. Les équipes mobiles, c'est vraiment pour les personnes sans-abris ou les personnes sans titre de séjour, mais je pense aussi qu'il y a toute une série d'autres personnes, par exemple une personne âgée qui a du mal à se déplacer. Il y a une série de catégorie de la population qui parfois, et d'ailleurs directement concernée par la vaccination, qu'il faut réussir à aider et à faciliter cet accès-là. Mais je pense sincèrement qu'il faut trouver des solutions et que la Commune doit être innovante sur cet aspect-là. C'est vraiment un enjeu.

Mme la Bourgmestre ff : Tout à fait et nous en sommes bien conscients et on viendra avec des propositions. Vous avez raison d'insister sur ce point-là.

Ordre du jour n° 81 -- Agenda nr 81

La situation difficile vécue par les riverains et commerçants dans le quartier Liedts (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU)

De moeilijke situatie ondervonden door de bewoners en handelaren in de Liedtswijk (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)

Mme la Bourgmestre ff : Je voudrais d'entrée de jeu vous proposer de conserver vos deux questions qui sont relatives aux événements du 13 janvier pour les joindre à la discussion avec l'interpellation de Monsieur Bah et celle de Madame Lahssaini, si vous êtes d'accord ? Puisqu'il y avait deux questions qui portaient plus spécifiquement sur ces événements-là. Je propose que je fasse une seule réponse qui inclura la réponse à vos deux questions, Monsieur Mahieu, si vous êtes d'accord.

M. Mahieu : Juste pour bien comprendre, donc, je pose l'entièreté de ma question et puis vous répondez à tout après les trois questions ?

Mme la Bourgmestre ff : Oui. C'est comme vous voulez, soit vous passez les deux paragraphes qui concernent les événements du 13 janvier et je vous redonne la parole dans le cadre de la discussion, donc après l'intervention de Monsieur Bah. Vous pourrez faire vos deux questions et Madame Lahssaini ensuite ou vous faites toutes les questions, elles sont dans ma réponse donc vous entendrez les réponses.

M. Mahieu : Moi je propose que je fasse tout et puis que les autres fassent la leur et puis que vous répondiez sur les trois.

Mme la Bourgmestre ff : Parfait, pas de problème.

M. Mahieu : Merci Madame la Bourgmestre. Je voulais aussi vous interpellier aujourd'hui, parce que cela fait plusieurs mois que les riverains et les commerçants du quartier Liedts nous font remonter depuis plusieurs mois, les difficultés qu'ils vivent au quotidien dans leur quartier. Ils ressentent vraiment une dégradation profonde de la situation dans leur quartier, et surtout ces deux dernières années. Il s'agit notamment, nous disent-ils, de problèmes récurrents d'agressions, de malpropreté, d'incivilités diverses, de trafics de drogues, de drogués qui squattent les halls d'entrées, et autres difficultés. Et donc, par rapport à cela, en plus, il y a eu le début du chantier pour le métro qui n'a pas contribué à améliorer la situation, loin de là, en termes de mobilité et de propreté. La situation est maintenant devenue impossible à vivre, suite aux débordements survenus après la manifestation en mémoire au jeune Ibrahima, et certains riverains nous disent avoir l'impression de vivre dans une zone qui a connu la guerre, et vivent en tous les cas un sentiment profond d'abandon ! Et donc, j'aurais voulu savoir si vous pouvez nous informer sur l'état objectif de l'insécurité dans le quartier tel qu'il est diagnostiqué par les services communaux et de police ? Quelles sont les actions mises en place ces deux dernières années ? Qu'est-ce que vous allez mettre en place dans les prochaines années ? Par rapport au chantier du métro, comment s'organise la coordination entre les différents services et institutions concernés ? Je dois vous dire qu'on se pose beaucoup de questions sur les circonstances du décès du jeune Ibrahima, qui est un drame absolu, et je voulais présenter à cette occasion, à la famille, toutes nos condoléances au nom du groupe Cdh. Et nous nous posons aussi des questions sur l'encadrement de la manifestation, notamment sur la question de l'orientation du flux des manifestants. Nos conseillers de police interpellent évidemment le Conseil de police afin que toute la lumière soit faite sur ces éléments. Je voudrais aussi savoir si la Bourgmestre ff a été concertée par le Bourgmestre de Saint-Josse avant qu'il n'autorise cette manifestation ? Et je voudrais aussi savoir si le coût des dégâts pour la Commune et la Zone de police ont déjà été chiffrés ? Dans quels délais le Koban, qui est vraiment important pour le quartier, pourra-t-il être réparé, et dans quels délais aussi ce matériel urbain qui a été détruit pourra-t-il être réparé ? Et qui s'acquittera, au final, de ces dépenses ? Je vous remercie.

Mme Belkhatir : J'aimerais revenir sur le point de Monsieur Cédric Mahieu par rapport, justement, à la problématique des commerçants de la rue de Brabant. Il faut savoir que ce jour-là, j'ai assisté à la manifestation, qu'à 17 heures 30, j'ai parcouru la rue de Brabant, et j'ai demandé aux commerçants de baisser leurs rideaux par sécurité, pour éviter des dégâts, alors que la plupart des commerçants n'étaient même pas au courant de la manifestation qui avait lieu un peu plus loin. Et donc, j'étais assez étonnée de voir que personne de la Commune ne les avait averti ou prévenu de la manifestation qui allait avoir lieu. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Mahieu pour votre interpellation. En effet, les riverains et les commerçants, mais aussi nos services qui sont sur le terrain quotidiennement, que ce soit la police du commissariat 5, évidemment, mais aussi les gardiens de la paix, les travailleurs sociaux de rue, les équipes de la voirie, les équipes de la propreté nous font remonter aussi des informations inquiétantes. Et il y a notamment aussi l'une ou l'autre pétition. Les chiffres dont nous disposons sont mauvais. Ils sont cependant quand même à prendre avec certaines précautions, parce que le quartier Liedts est à cheval sur le quartier 1 et le quartier 2 de la police, et qu'il couvre une zone très large qui englobe la rue d'Aerschot et la gare du Nord, et que par ailleurs, dans les chiffres, il y a aussi toutes les verbalisations Covid. Il est donc difficile d'isoler seulement la criminalité sur la Place Liedts et ses rues avoisinantes. Malheureusement, ce que nous pouvons retenir, c'est que oui, il y a une hausse importante de la criminalité, plus de 20%, alors que sur l'ensemble du commissariat 5, une baisse est enregistrée. Nous avons une diminution sur le quartier Brichaut pour tout ce qui concerne les vols, moins 7%, surtout suite à la baisse des cambriolages, des vols simples, des vols à la tire et des vols avec violence. Là, c'est une diminution. Par contre, sur le quartier Aerschot, il y a une forte augmentation de ces mêmes vols suite à la hausse des vols dans les véhicules, les vols de sacs, les vols simples et les vols avec violence. Donc, vous voyez, c'est déjà différent, dans un même quartier, d'une rue à l'autre, les choses sont fort différentes. Mais les autres catégories importantes d'infractions, comme les coups et blessures, les abus, escroqueries, les dégradations et le vandalisme, les menaces et les rebellions sont aussi en hausse, et principalement les menaces et le vandalisme. Les infractions aux Lois spéciales, législation sur les étrangers, drogues, protection de la jeunesse, ivresse, etc., sont en progression importante. Plus 30%. Mais essentiellement à cause de la verbalisation Covid. A nouveau, il faut quand même relativiser assez fort ces chiffres, avec, évidemment, toutes les verbalisations Covid, qui ont été assez nombreuses. Voilà, je ne voulais pas tourner autour du pot, et donc je vous dis que, effectivement, c'est une situation préoccupante, dont différents échevins et moi-même, et bien sûr la police, sommes très concernés et nous multiplions les interventions des services. Nous travaillons de manière transversale pour que les opérations collectives puissent être menées. Avec donc la police, toujours, bien sûr, mais aussi avec le service Propreté, puisque je ne vous apprends rien en vous disant que c'est évidemment aussi un élément important qui contribue à ce sentiment d'insécurité, voire d'abandon que ressentent certains. On est donc inquiet de la situation. Le chantier du métro n'a rien arrangé, surtout en matière de propreté et de mobilité. Et nous n'en sommes encore qu'aux travaux du pré-métro. Lorsque les travaux métro commenceront, ce sera certainement aussi compliqué. C'est pourquoi un groupe de travail métro a été constitué il y a quelques mois au sein de la Commune avec les représentants de tous les services impliqués. Ce groupe de travail se réunit au minimum tous les 15 jours pour faire le point et voir de quelle manière on peut modifier certaines choses, ou faire des interventions, ou solliciter aux responsables de ce chantier d'intervenir d'une manière différente. Dans les perspectives, des négociations sont en cours avec les instances concernées, comme Beliris, la STIB et Hub Brussels pour les commerces, ainsi qu'avec les cabinets du Ministre-Président, de la Secrétaire d'Etat à l'Economie, et de la Ministre de la Mobilité, afin de travailler sur la gestion des chantiers, sur ce qu'on appelle une hyper-coordination, puisqu'il y a beaucoup de chantiers dans le quartier, afin de délimiter des périmètres qui permettront d'avoir des aides spécifiques pour cette zone, et notamment avec Hub Brussels, et la Secrétaire d'Etat à l'Economie pour les commerçants de la Région. Et par ailleurs, il y a aussi un groupe de travail avec la police et les différents services communaux pour mettre en place, ou remettre en place, je dirais plutôt, parce que cela a déjà été le cas, si je ne me trompe, il y a 2 ans, une série d'actions communes sur le quartier. Voilà. La réponse, je vous l'ai dit, elle est honnête par rapport à une situation dont nous sommes bien au courant, qui est inquiétante et pour laquelle nous faisons, déjà, pas mal d'interventions. Mais qui, pour le moment, effectivement, n'ont pas les effets que l'on souhaiterait, ou en tout cas n'iraient pas aussi vite que l'on souhaiterait pour ce quartier. Voilà Monsieur Mahieu ce que j'avais à vous répondre aujourd'hui et j'espère que rapidement on pourra revenir avec d'autres nouvelles.

M. Mahieu : Je vous remercie, Madame la Bourgmestre. J'espère aussi, comme vous, que vous allez pouvoir revenir vers nous assez rapidement avec du concret, parce que, effectivement, les habitants de ce quartier attendent avec impatience qu'il y ait des actions concrètes qui se passent. Et vraiment, il y a un sentiment d'abandon et de délaissement qui est très, très important. Et j'entends bien que vous en prenez conscience, mais il faut vraiment maintenant passer à l'action. C'est vraiment l'attente des riverains. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : En fait, la difficulté, parce que des actions, il y en a beaucoup déjà, mais effectivement, elles sont vraiment très, très régulières, chaque semaine il y a des interventions dans ce

quartier, mais pour le moment, en effet, cela reste difficile. Nous avons des contacts avec les riverains. Ce sentiment d'abandon, on peut le comprendre au regard de ce qui se passe sur le terrain, mais il ne correspond pas à la réalité de l'action des services et de la préoccupation des services. Mais voilà, cela ne suffit pas et donc nous poursuivons la réflexion et les plans d'action pour travailler sur ce quartier.

Ordre du jour n° 82 -- Agenda nr 82

Le décès de Ibrahima (Demande de Monsieur Mamadou BAH)

De dood van Ibrahima (Verzoek van de heer Mamadou BAH)

Mme la Bourgmestre ff : Alors, nous arrivons maintenant à l'intervention de Monsieur Mamadou Bah et je vais donc proposer à Madame Lahssaini dans la foulée de poser également ses questions. Et il y aura donc une réponse globale qui répondra à Monsieur Mahieu et aussi, aux interrogations de Madame Belkhatir, que vous joigniez aux deux interpellations précitées. Je voudrais aussi attirer votre attention, si vous ne l'avez pas encore vu, que je vous ai envoyé un rapport rédigé par le commissaire Dauphin sur les événements du 13 janvier. Est-ce que vous avez lu également l'introduction que j'ai faite à ce texte, qui précise que, effectivement, les questions relatives aux incidents eux-mêmes relèvent plutôt du Conseil de police, mais que je comprends les interrogations. Et donc, je vous ai transmis ce rapport pour que vous puissiez prendre connaissance et en faire la lecture, et avoir déjà une bonne partie des réponses par rapport au déroulement des incidents. Je vais donc dans ma réponse me concentrer principalement, pas uniquement, mais principalement sur les questions qui sont posées par Monsieur Bah, Mme Lahssaini et Monsieur Mahieu en partie, sur plutôt aussi des pistes de solutions qui sont mises en place, ou des éléments de réponse par rapport au pourquoi de ces événements.

M. Bah : Merci Madame la Présidente. Je pense que je ne vais pas lire tout le texte, mais je vais prendre quelques éléments que j'ai apporté ici. Aux portes de notre Commune, nous avons eu un événement tragique lié à la mort du jeune Ibrahima le 9 janvier, après avoir été interpellé par la police. Selon mes informations, Ibrahima est arrivé en Belgique en 2011, dans le cadre d'un regroupement familial. C'est un garçon qu'on décrit sans problème, joueur de foot, et diplômé en électricité de l'Institut des Arts et Métiers. Ses proches, mais aussi les membres du groupe Ecolo-groen s'interrogent sur les circonstances de son interpellation et de sa mort. Madame la Présidente, je voudrais au nom du groupe Ecolo-groen, adresser nos sincères condoléances à la famille d'Ibrahima et leurs proches. Que son âme repose en paix. Amen. Cette demande d'explication présente pour moi, Madame la Présidente, une double dimension, d'une part, en tant que conseiller communal du groupe Ecolo-groen, membre de la Majorité, d'autre part en tant que citoyen, dont les origines sont les mêmes que le jeune Ibrahima. La famille de Ibrahima m'a contacté le 10 janvier et ils m'ont expliqué leurs inquiétudes et leurs attentes. Des inquiétudes qui se résumaient par un bon nombre de questions entourant la cause de la mort de leur fils. Pour ma part, mon message a été de leur expliquer que nos conseillers à la zone de police Bruxelles-Nord se chargent de porter la question au niveau du Conseil de la Zone de police. En même temps, je les ai exhortés à être à l'écoute de ceux qui sont chargés de la procédure. Je les ai aussi signifiés que les autorités communales sont là à leur service et non le contraire. La preuve, c'est que moi-même, je suis un conseiller communal. Je leur ai aussi dit qu'il existe des dispositifs juridiques qu'ils peuvent utiliser pour garantir l'effectivité de leurs droits en tant que citoyens, lorsque leurs droits sont violés ou qu'il y a un manquement de la part de l'autorité ou des agents de l'autorité publique. Voici la démarche de médiation que j'avais fait au début. Par ailleurs, je considère que la confiance entre les autorités publiques et ces groupes de population se réaliseront, par la disponibilité, l'écoute et par les actes concrets que les autorités communales mettront en place pour régénérer la confiance entre la jeunesse et la police. J'ai participé à la manifestation, non seulement c'était important pour moi, pour accompagner la famille mais aussi pour voir comment l'évènement se déroulait. Je reprends le passage d'une femme guinéenne qui parlait de ce garçon, elle disait : « c'est un enfant très sage qui faisait tout pour sa mère, les courses, il était très bien éduqué, avec une famille digne, vu que c'était ma voisine directe, sa mère, une famille posée. J'ai la rage vraiment, que son âme repose en paix et que justice soit faite. Je n'ai plus confiance aux policiers après cet acte d'un jeune que je connais, qui n'est pas du tout un délinquant ». Ce passage, il est très important pour, non seulement la question de la reconstruction de la médiation entre les autorités communales et ces familles-là, et d'autres. Parce que pendant la manifestation, j'ai observé, quand même que moins de 20% des participants étaient d'origine

guinéenne. Il y avait, en fait, un public très diversifié, et à mon avis, très sensibilisé sur les questions qui touchent aux Droits de l'Homme, aux relations complexes entre la police et certains publics. Il y avait également parmi eux des militants antiracistes, des femmes et hommes politiques qui sont sensibles à ces questions. Voyant ce public, j'ai senti l'épaisseur de la question pour les opinions publiques et pour tout mandataire politique. Enfin, je ne m'attendais pas à des émeutes de telle ampleur, vu la qualité de l'encadrement des organisateurs, vu l'atmosphère portée par le public présent ce jour, et vu la présence policière plus discrète vers 16 heures. Il est évident que cet événement met en évidence le rapport complexe entre la police et la jeunesse, et par extension, le rapport de confiance entre certains groupes de la population de notre Commune et de nos villes, avec les institutions publiques. Parce que ce qui s'est passé à Schaerbeek se passe aussi dans d'autres villes. Madame la Bourgmestre, il y a lieu, et certainement dans cette période-ci, d'essayer d'ouvrir le dialogue et de recréer des liens de confiance entre la police et la jeunesse de notre Commune d'une part, et d'autre part, amorcer un maillage des pistes de réflexions sur la prise en compte de la multi culturalité de notre Commune dans une perspective de prévention et de construction d'une cohésion sociale inclusive et durable. Sous cet angle, pour notre Commune, nous devons nous poser les bonnes questions et apporter des réponses appropriées, pertinentes et répondant au besoin de l'intérêt général qui est le tremplin de notre législature. C'est aussi un défi, et un vrai enjeu pour notre démocratie locale dans cette période que nous traversons aujourd'hui. Je pense sincèrement, Madame la Bourgmestre, que vous êtes bien placée, vu votre fonction et votre talent, pour amorcer des pistes d'action avec l'appui du Collège et le Groupe Ecolo-groen. Pour finir, je voudrais vous poser quelques questions. D'abord, vous inviter à faire tout pour rétablir la confiance. Pour cela, quelles initiatives prenez-vous pour contribuer à cet effort ? Deuxième question, avez-vous rencontré la famille et les proches de Ibrahima ? Quels autres contacts avez-vous eu avec les personnes touchées par les événements (organisateur du rassemblement, participants,...) ? Quelle stratégie le Collège mettra en place afin de recréer le dialogue et la confiance entre les représentants de l'autorité publique et les diversités culturelles de notre Commune ? Dernière question, mais très importante, Madame : allez-vous suivre l'enquête, dans le sens qu'on attend que les résultats de celle-ci puissent être exploités en vue d'une reprise de confiance. Je vous remercie, Madame la Bourgmestre.

Mme Lahssaini : Merci Madame la Bourgmestre. Comme Monsieur Bah, je vais prendre un peu de temps pour développer ma question, mais je pense que quand on est face à un sujet aussi sensible et complexe, ça peut prendre quelques minutes. Je ne dépasserai pas beaucoup le temps, mais je prendrai aussi un peu de temps. Mais mes questions restent les mêmes. Mesdames, Messieurs, Madame la Bourgmestre, le 9 janvier dernier, on l'a dit, un jeune homme de 23 ans est décédé suite à son arrestation par la police de la zone PolBruno. Il s'appelle Ibrahima Barrie. Ce n'est pas un fait divers, ça ne peut pas l'être. Un jeune est mort, un de plus, un de trop. Et de nombreuses questions se posent quant à son arrestation et son décès. La famille demande justice et vérité, et c'est une demande légitime qui doit tous nous habiter. Avec le groupe PTB, nous présentons bien sûr nos condoléances à la famille et nous soutenons fortement cette demande de justice. De nombreuses questions, je vous le disais, se posent quant à l'arrestation d'Ibrahima et à son décès. Pourquoi a-t-il été arrêté ? Pour avoir filmé une intervention policière alors que c'est son droit. Pourquoi une réaction tardive à son malaise dans le commissariat ? Pourquoi la police a donné des fausses informations ? Ou en tout cas sur les raisons de l'arrestation d'Ibrahima. Pourquoi est-ce que d'autres informations quant à l'usage de drogues ont fuités dans la presse ? Ces fausses informations constituent une double peine pour la famille en deuil qui voit son fils ou son frère injustement sali dans la presse. Si peu de clarté et de transparence dans la communication de la police, des contradictions même, n'ont fait qu'attiser les tensions déjà bien présentes au sein d'une partie de la population. Nous saisissons donc, bien sûr, comme nous l'avons dit, le Conseil de police de ces questions, mais ça nous semble aussi être des questions qui doivent être abordées au Conseil communal. Par ailleurs, la manifestation en hommage à Ibrahima et les incidents qui ont suivi, en grande partie sur le territoire de Schaerbeek, démontrent qu'une partie de la jeunesse est en colère face à la répression de la police et aux discriminations qu'ils subissent. Ces événements constituent un signal d'alarme quant à la nécessité d'intensifier les programmes de prévention, d'aide à la jeunesse, de lutte contre les discriminations et de rétablissement du dialogue. Les dégradations de biens, et surtout les violences, notamment contre une policière, dont on a entendu parler, ne sont pas acceptables. Les organisateurs de la manifestation avaient d'ailleurs appelé au calme, et un calme qui s'est déroulé pendant l'ensemble de la manifestation. Les policiers et les policières font un travail difficile, tous les jours. Et c'est un travail qui est rendu encore plus difficile pendant l'épidémie de Covid avec des règles incompréhensibles à faire respecter et vous venez

également de le dire dans votre précédente intervention, les verbalisations sont en forte hausse. Ce qui crée aussi encore plus de tensions. Certains éléments de la gestion de ces événements qui ont suivi la manifestation posent aussi des questions, comme les images choquantes d'un policier qu'on a vu utiliser un flash-ball quasiment à bout portant. Ces questions devront aussi obtenir des réponses convaincantes, et nous les poserons aussi au Conseil de police. Mais plus généralement, et c'est le sens de mes questions, il faut prendre au sérieux la tension qui existe entre la police et les jeunes, spécifiquement dans certains quartiers. Il faut prendre au sérieux la peur des contrôles de police, la peur que ça dérape, la peur de se faire arrêter, la peur de subir des violences. Il y a des problèmes structurels au sein des forces de police, des problèmes de violence, des problèmes de racisme, des problèmes de discrimination. Pour que le respect soit trouvé entre la police et les citoyens, il faut que le respect se gagne. En respectant l'autre, on trouve le respect aussi. Dans nos quartiers, nous le répétons, on a besoin d'une police proche des gens et des policiers qui vont à la rencontre des habitants. Nous avons aussi déjà eu la discussion sur les Body Cams dont nous avons dit qu'ils ne devaient pas simplement filmer quand le policier le souhaite, mais filmer tout le long de l'intervention policière, pour pouvoir garder des traces objectives de ces interventions. Nous espérons que cette revendication soit entendue et que nous pourrions revenir sur l'utilisation des Body Cams pour qu'elles soient effectivement utiles pour tous les citoyens et les policiers. Mais donc plus largement, nous entendons le malaise de la jeunesse, on doit l'entendre vraiment, la jeunesse qui souffre à cause du Covid, mais plus généralement de problème sociaux et à qui il faut offrir des perspectives pour qu'ils grandissent avec le sentiment, non pas d'être des citoyens de 2^{ème} rang, mais des citoyens à part entière, avec des écoles de qualité, des emplois dignes. Et dans ce cadre-là, la Commune a un rôle à jouer en matière de prévention et c'est dans ce sens que vont mes questions, puisque mes questions portent tant sur l'organisation de la manifestation mais également sur la prévention qui a suivi après ces événements. Ma première question porte sur le dispositif qui était prévu de la part des services de prévention de la Commune pour assurer une présence lors de la manifestation ou aux alentours. Est-ce qu'il y a eu une coordination avec le service de prévention de la commune de Saint-Josse à ce sujet ? Quels sont les retours, par ailleurs, de nos services de prévention suite aux événements qui se sont notamment déroulés place Liedts et dans les rues avoisinantes le 13 janvier ? Par ailleurs, les enseignants doivent aussi répondre à la colère et au désarroi des jeunes. Reçoivent-ils du soutien à ce sujet ? A qu'ils peuvent-ils s'adresser pour aborder ces questions difficiles et complexes dans leurs classes ? Par ailleurs, il est nécessaire pour nous d'investir dans les services de prévention, d'aide à l'emploi des jeunes, dans les associations de lutte contre les discriminations. Est-ce que la Commune a prévu de revenir sur son plan d'économie dans les budgets des associations communales suite à ces événements ? Quels sont les moyens qui vont être investis dans les services de prévention à destination de la jeunesse ? Merci d'avance pour vos réponses.

Mme Belkhatir : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner à nouveau la parole par rapport à un sujet qui, évidemment, me tient particulièrement à cœur, notamment par rapport aux violences et aux conflits qui peuvent résider entre les forces de l'ordre et les jeunes. Alors, tout d'abord, je présente mes sincères condoléances à la famille du jeune Ibrahim ; il est impératif que la lumière soit faite sur les circonstances du décès de ce jeune homme. Les résultats de l'enquête sont attendus par la famille du jeune homme, mais également par les citoyens. Nous avons pu lire dans les médias qu'Ibrahim souffrait d'une malformation au cœur. Ceci dit, rien ne confirme que c'est la cause du décès, et bien même, une personne malade est censée être soignée, et au pire, mourir dans un hôpital, pas dans une cellule du commissariat. Il y a de toute évidence non-assistance à personne en danger. Cette situation répétitive de décès de jeunes à la suite d'un contrôle de routine crée une colère et une incompréhension auprès de nos concitoyens, et cela se répercute dans toutes les communes, y compris à Schaerbeek. Et donc, les nombreuses plaintes classées sans suite, suite à des violences policières incitent certains à faire justice eux-mêmes, et en manifestant leur colère en vandalisant, ce que nous condamnons fermement. Fermer les yeux sur cette problématique va engendrer davantage de haine envers les forces de l'ordre et mettre en danger des policiers qui sont exemplaires par leur attitude et la gestion du conflit. L'agression de la policière, que nous dénonçons, est malheureusement la conséquence de ce mal-être et des difficultés relationnelles entre les jeunes et les membres des forces de l'ordre. D'autre part, la vie des jeunes est également en danger grâce au racisme qui règne au sein des forces de l'ordre. Je regrette l'absence d'éducateurs, et là je rejoins l'interpellation de Madame Lahssaini, je regrette l'absence d'éducateurs de rue lors de cette manifestation, car les jeunes ont besoin de pédagogie bien plus que la répression. La Commune de Schaerbeek doit mettre sur pied un groupe d'éducateurs de rue qui seront sur le terrain, même le soir, pour dialoguer avec les jeunes et servir d'intermédiaire et de médiateur entre les jeunes et les forces de l'ordre. Alors, mes questions sont

les suivantes : quelles sont les motivations des forces de l'ordre ? A première vue, les jeunes ne semblaient ni menaçants, ni agressifs. Quels seraient les arguments dans cette situation d'interpeller et poursuivre un jeune sans raison valable, si ce n'est d'user de son droit de filmer ? Cette attitude des forces de l'ordre est la source du désordre présent et futur, s'il n'y a pas de prise de conscience et de responsabilité. Je rappelle que les policiers sont tenus d'employer la force qu'à des fins légitimes, ou pour exécuter des ordres légitimes, et ce, proportionnellement aux risques courus. La violence illégitime, c'est-à-dire non nécessaire ou exagérée est donc hors du cadre légal. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : C'est évidemment une question très difficile, je le savais. Je voudrais quand même un petit peu regretter que les interventions de Madame Lahssaini et de Madame Belkhatir relèvent, même si elles sont évidemment des questions importantes et pertinentes, du Conseil de police. Et donc, ma réponse ici ne pourra pas couvrir les éléments qui font l'objet d'une enquête judiciaire. Donc je n'interviendrai pas et je ne donnerai pas d'éléments de réponse ici sur ce qui s'est passé dans le commissariat. Et je ne pourrai pas non plus répondre à ce qui touche à l'organisation directement de la police. Et c'est bien pour cela aussi, et vous l'avez dit vous-même, que ce n'est pas le lieu ici. Vous avez néanmoins posé ces questions-là, nous les avons entendues, mais je suis limitée dans ma possibilité de réponse. Je voudrais revenir surtout, et remercier Monsieur Mamadou Bah pour son intervention qui était poignante, sincère, et qui se concentrait, effectivement, sur ce qu'on peut imaginer être les causes et les craintes et les inquiétudes des jeunes, et des moins jeunes d'ailleurs, que révèlent ces incidents. Et donc je vous en remercie, Monsieur Bah, c'était une intervention qui était tout à fait calme et sereine, sans aucun excès, tout en pointant les enjeux essentiels. Difficile de répondre maintenant de manière à la fois très empathique et sensible et en essayant quand même de vous apporter des réponses. Je voudrais d'abord me joindre, évidemment, à ce qui a déjà été exprimé par beaucoup de personnes et présenter toutes les condoléances à la famille et aux amis du jeune Ibrahim décédé le 9 janvier dernier au sein du commissariat 5. Un fait tragique, bien évidemment, dramatique pour sa famille, mais aussi pour nous tous, quelle que soit notre origine ou nos opinions politiques. Je l'ai dit, cet événement dramatique fait l'objet d'une instruction judiciaire, vous savez qu'il y a ouverture d'une enquête pour homicide involontaire, et les enquêtes sont à ce jour toujours en cours. Donc, ni la police, ni a fortiori moi, ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet. Informations, d'ailleurs, que je ne possède pas. Les conclusions devront nous permettre de répondre aux questions légitimes de la famille, de ses amis, et de toutes les personnes choquées par ce drame. Nous voulons tous la vérité. Je fais confiance en la Justice, je fais confiance aux institutions de notre pays et aux conclusions qui seront données. Confiance, c'est un mot essentiel. A la fois quelque chose de nécessaire, mais aussi il faut bien le constater, aussi le manque de confiance. Et donc cela explique certainement beaucoup des événements de mercredi 13 janvier, ce manque de confiance, et vous êtes plusieurs à l'avoir souligné. Après un premier rassemblement le dimanche 10 janvier, qui s'est passé sans aucun trouble, la famille et les proches s'étaient rassemblés devant le commissariat 5. La famille a donc annoncé son désir d'organiser une manifestation le 13 janvier. Elle a été accompagnée dans l'organisation de cette manifestation par les assistants de concertation. Et oui, j'ai été mise au courant de la décision de Monsieur Kir d'autoriser cette manifestation, en l'accord avec le chef de la police, mais sous des conditions strictes. Le dialogue constructif entre la famille et la police s'est poursuivi, et encore, aussi, pendant la manifestation. De ce point de vue-là, il faut souligner cette collaboration remarquable qui a d'ailleurs fait que la manifestation en elle-même s'est plutôt très bien déroulée. Malgré cette volonté de la famille et des proches que tout se passe dans le calme, on pouvait craindre, en effet, qu'il y ait quelques débordements. C'est effectivement ce qui s'est passé et dès lors, les forces de police avaient évidemment préparé les choses, et s'étaient préparées à devoir éventuellement intervenir de manière plus forte. Et c'est pourquoi le système de crise régional, ce qu'on appelle le système Gold, a été activé sur l'ensemble de la Région bruxelloise, ce qui a permis, donc, de mobiliser les forces de zones voisines, mais également les forces de la police fédérale au cas où cela s'avèrerait nécessaire. Et donc, une réunion de coordination s'est faite par rapport à cela. Voilà ce que je peux dire ici. Malheureusement, dans ce genre de manifestation, et on le voit dans toutes les manifestations qui se sont déroulées ces derniers mois, que ce soit à Bruxelles, en Belgique ou ailleurs dans le monde, ces manifestations, avec des thématiques ou des enjeux similaires font de plus en plus souvent l'objet de débordements post-manifestation. Débordements qui peuvent être parfois très violents. C'est un moment qui restera dans les mémoires des schaarbeekois comme une triste expression d'une incapacité due, sans doute, pour certains, à un manque de confiance, de certains groupes, de privilégier au dialogue, plutôt la violence. Il y a eu donc, effectivement, un déferlement de cris, de jets de pavés, de fumigènes, et d'autres actes de vandalisme sur du mobilier urbain, aux alentours de la place Liedts. Je le disais, sans doute, en bonne

partie, le fruit de rupture de confiance de certains citoyens dans des institutions comme la Justice, la police ou le monde politique. Le signe sans doute aussi, d'une polarisation grandissante, accrue par les inégalités qu'entraîne la crise sanitaire, mais aussi, sans doute, la crise économique. Et puis parfois, il faut le dire aussi, qui jette une ombre sur l'optimisme qu'on peut avoir dans l'avenir. Pour certaines personnes, c'est sans doute cela aussi qui peut jouer. Pour répondre aux questions plus précises sur, non plus ce qui s'est déroulé, mais ce qu'il faut mettre en place, je vous renvoie à nouveau au rapport du commissaire Dauphin pour plus de précisions sur le déroulement et notamment l'intervention assez rapide au moment où les incidents ont commencé à se multiplier, avec de nombreuses arrestations. Ça, je vous renvoie à cette note. Souligner que le soir même, les services communaux sont intervenus pour nettoyer, d'abord pour calmer la situation, bien sûr, ensuite pour faire disparaître les traces de cette triste journée de mercredi. Du travail rapide, qui a permis que le lendemain matin, à part, évidemment, les abris-bus qui avaient été démolis et l'entrée du Koban, je me suis promené(e) rue de Brabant, j'ai été voir, et il n'y avait plus de traces des incidents de la veille. Merci donc à tous ces hommes et ces femmes qui sont intervenus aussi rapidement. Je voudrais aussi souligner que le calme est très vite revenu et que dans les constats, dans les heures et les jours qui ont suivi, nous avons fait le constat que très peu de schaarbeekois ou même de Saint-Josse-tenoodois étaient présents dans ces manifestants. En tout cas dans ceux qui ont causé le plus de dégâts. Et je pense que c'est une indication que nos services de prévention, Saint-Josse et Schaarbeek, ne font pas si mal leur travail que cela, puisqu'on a constaté une majorité de non-schaerbeekois ou de non-st Josse tenoodois qui ont participé à ces incidents. Voilà, donc ça c'est un élément qui est, je trouve, positif. Je n'ai pas encore de rapport complet en ma possession sur tous les dégâts. Il s'agit surtout de petit mobilier urbain. Les services Voirie sont occupés à le faire, donc je vous dis, à l'exclusion plus impressionnante, évidemment, des trois abris-bus et de l'entrée du Koban Brabant, tous les travaux sont en cours, les assurances seront activées également. Le travail avec les services de prévention, je vais laisser Mehmet Bilge compléter la réponse ici, donc c'est Monsieur Bilge qui va poursuivre. Je voudrais sur cette note, quand même, je pense qui est le signe d'une politique de prévention qui porte ses fruits, combien l'enjeu de la cohésion sociale, du vivre ensemble, mais aussi de la police de proximité est essentiel, et vous le savez, c'est une priorité à Schaarbeek depuis de très nombreuses années. Ce sont ces politiques de cohésion sociale, de vivre ensemble, et bien sûr de l'organisation de notre police de proximité qui font que les liens entre les schaarbeekois, entre les citoyens, même si on peut toujours faire plus, est quand même très positif globalement. Il y a du dialogue avec l'ensemble des citoyens. Je pense vraiment que cela nous pousse à poursuivre ces politiques, parce que notre Commune reste conviviale, solidaire et agréable à vivre. Il faut que cela continue. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus jamais d'incidents comme ceux que nous avons vécus au mois de janvier ? Je pense malheureusement que nous sommes tous d'accord pour dire que non. Sans doute qu'il y aura encore des incidents. Est-ce qu'on va continuer à travailler pour que cela n'arrive plus ? Oui, tous les jours. Est-ce qu'on sera sur le terrain ? Bien sûr, avec les limites que nous connaissons, oui, comme nous le faisons déjà. Et nous sommes aussi continuellement avec les services de prévention en train de chercher de nouvelles pistes, de nouvelles manières d'aller à la rencontre des jeunes, d'aller à la rencontre, quand on dit des jeunes, aussi, des jeunes adultes qui sont dans des situations difficiles ou qui ne savent plus trop vers qui se tourner, et qui ont, on en revient là, perdu confiance. Voilà, je n'ai pas répondu à toutes vos interrogations, comme j'ai dit notamment par rapport aux interventions de la police et à ce qui est soumis à l'enquête judiciaire. Il y aura encore des débats. Je vais passer la parole maintenant à Monsieur Bilge qui va nous parler des services de prévention. Monsieur Bilge vous avez la parole.

M. Bilge : Je vous remercie Madame la Présidente. Je voudrais aussi remercier Monsieur Bah et Madame Lahssaini pour leur question orale. Et je présente aussi mes sincères condoléances à la famille d'Ibrahima, et je partage vraiment, sincèrement, leur douleur. Comme Monsieur Bah nous a très bien exprimé le ressenti de la famille, c'est une situation qui n'est vraiment pas évidente. Dès le lendemain du décès du jeune Ibrahima, les AC de la zone de police ont directement pris contact avec le responsable du service TSR pour les informer de ce rassemblement. Deux TSR de Schaarbeek se sont rendu sur place afin d'apaiser la situation. La sœur de la victime s'est également rendue sur place afin d'inviter les jeunes à rentrer chez eux et pour les informer d'une manifestation autorisée par les autorités de la Commune de Saint-Josse. Sur base de cette information, les TSR ont préparé en amont un travail de prévention avec les jeunes schaarbeekois, pour les inviter, s'ils souhaitaient absolument s'y rendre, à participer pacifiquement à cette manifestation et les incitant à ne pas prendre part à quelque débordement. Le jour J une équipe de TSR s'est rendue sur place, tandis que le reste des effectifs sont restés en stand-by dans leur zone respective. Un dialogue s'est installé avec les jeunes schaarbeekois,

afin de les sensibiliser. De plus, la famille a clairement fait appel au calme pour éviter tout débordement. En parallèle, le responsable du service était en contact direct et permanent avec des AC de la zone de police et les TSR présents sur le terrain. Au fil de la manifestation, les TSR se sont vite rendu compte que des jeunes ne souhaitaient rien entendre des appels au calme. Ceux-ci étaient en grande majorité issus d'autres communes bruxelloises. Et inconnus de nos services. Le travail de prévention des TSR n'a su trouver écho qu'auprès de leurs jeunes domiciliés sur la Commune. Ce travail préventif aura duré près de deux heures. Dès le début des débordements, les AC de la zone de police ont contacté le chef de service des TSR, afin que les TSR se retirent. En effet, l'heure n'était plus à la prévention, et il en allait de leur propre sécurité. Ils sont donc retournés dans leur zone respective afin de dissuader les jeunes de prendre part à ces débordements. Et là, tout s'est très vite enchaîné. Le responsable des TSR est resté en contact avec la police jusqu'à 21 heures 30 ce soir-là. Et les TSR sont restés dans leur zone respective jusqu'à 21 heures. Suite à ces événements, nous avons appris que sur les 114 arrestations, seulement 4 schaerbeekoïses s'y trouvaient. Je précise que je ne me réjouis pas de la tournure des événements sous prétexte que seulement 4 schaerbeekoïses se trouvaient parmi ces 114 arrestations. Mais je reste confiant quant au fait que les services de prévention ont clairement permis à ce que les jeunes de notre Commune ne prennent point part à ces débordements, et félicite mes services de prévention pour ce travail considérable. Il en va de même pour nos GPX qui se sont mobilisés dans le quartier et ont patrouillé notamment dans le quartier Nord afin d'être également invité à quitter les lieux par les services de police. Je suis bien évidemment d'accord avec Madame Lahssaini s'agissant de renforcer les politiques de prévention locales. Bien que le travail des services de prévention fut optimal, nous continuerons à améliorer tous ces dispositifs en collaboration avec les services de police, les services de prévention des communes voisines, mais surtout les jeunes. Un contact rapproché et de confiance est la clé pour éviter tout débordement. Pour répondre brièvement aussi à la question de Madame Belkhatir, les TSR étaient bien sur le terrain et sont régulièrement en contact avec les jeunes malgré les difficultés qui sont liées au Covid. Ils sont en contact régulier via les réseaux sociaux, par WhatsApp, et il est vrai que le contact physique se fait moindre, dû aux mesures sanitaires prises par le CNS. Nous attendons vivement, tout comme vous, qu'ils reprennent normalement leurs activités et leurs projets. Je vous remercie.

M. Mahieu : Je vous remercie pour toutes ces réponses. Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur le fait de savoir si vous aviez été concertée ou pas comme Bourgmestre ff par le Bourgmestre Kir, avant qu'il n'autorise cette manifestation ?

Mme la Bourgmestre ff : Si, je vous ai répondu, en effet, que j'avais été mise au courant par Monsieur Kir, oui.

Ordre du jour n° 83 -- Agenda nr 83

Le travail des services de prévention (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI)

Het werk van de preventiediensten (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)

Madame Lahssaini a exposé son point lors du débat au point 82

Ordre du jour n° 84 -- Agenda nr 84

Les pannes informatiques au sein de l'administration communale (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU)

De informatica pannes in het Gemeentebestuur (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU)

M. Mahieu : Voilà, donc on sait qu'il y a eu, effectivement une panne informatique au niveau de la Maison communale au mois de janvier qui a duré assez longtemps. Et donc, je voulais savoir, en fait, quelles étaient les causes de cette panne informatique ? Je voulais savoir quelles avaient été les conséquences aussi en termes de services rendus aux citoyens ? En capacité de travail des agents communaux pendant toute la durée de cette panne ? Je ne sais pas, d'ailleurs, s'il s'agissait d'une panne ou de plusieurs pannes. J'ai eu des informations un petit peu contradictoires à ce niveau-là, donc je voulais peut-être en savoir un petit peu plus sur le fait de savoir si c'était une panne qui était due à un

seul élément ou s'il y avait eu plusieurs pannes avec un élément qui était initial et puis d'autres éléments qui étaient intervenus par la suite. Je voulais savoir, aussi, quelles avaient été les conséquences financières pour la Commune ? J'imagine qu'il y a un manque à gagner assez important puisque plusieurs fonctionnaires n'ont pas pu travailler pendant plusieurs journées. Donc, c'est un manque à gagner pour la Commune. Et qu'est ce qui est prévu en termes de responsabilités des uns et des autres ? Si c'est un chantier qui a posé problème, est ce que l'entrepreneur intervient ? Est-ce que les assurances interviennent ? Je voulais avoir un peu des éclaircissements sur ces points-là.

Mme Chan : Merci. J'ai appris que toute la Maison communale s'est retrouvée sans connexion Internet durant 3 jours et demi, au début de ce mois, à cause d'un incident dû à Vivaqua. Et je m'en étonnais vivement, parce que, normalement, il devrait exister une seconde ligne back up d'un autre opérateur qui prend automatiquement le relais lorsque la ligne principale ne fonctionne plus. Donc, dans un premier temps j'aurais voulu avoir des explications sur ce qu'il s'était passé. Cette panne a dû affecter les différents services qui ont été dans l'incapacité de se connecter aux serveurs, aux emails, aux applications en ligne et autres plateformes nécessitant une connexion Internet. Et j'aurais voulu savoir comment vous avez répondu aux différentes demandes de la population. Merci beaucoup.

Mme la Bourgmestre ff : Merci. Alors, les réponses sont assez techniques et un peu longues, donc je vais essayer d'aller à l'essentiel, quitte à vous envoyer toutes les informations plus complètes par mail si vous le permettez, Monsieur Mahieu et Madame Chan. Donc c'est évidemment une situation tout à fait exceptionnelle ce que nous avons vécu en ce début d'année, et qui a démontré, si c'était encore nécessaire, qu'il est essentiel de continuer à investir dans nos ressources informatiques, tout comme nous le faisons chaque année. Le 5 janvier, donc, dans le cadre de travaux majeurs sur son réseau d'égouts, la firme Vivaqua a arraché la fibre optique reliant l'Hôtel communal et le CTR sur plus de 200 mètres. Cette fibre est le cœur du réseau informatique de la Commune. Elle est nécessaire pour que les serveurs répartis entre ces deux bâtiments puissent communiquer. Malheureusement, cette fibre passe historiquement par le réseau des égouts. Une fois l'origine de la panne trouvée, il a fallu faire en sorte que la firme partenaire puisse accéder au chantier et remettre en état notre fibre optique, ce qui ne fut pas facile à obtenir de la part de Vivaqua. En attendant, un système de back up existait bel et bien, Madame Chan, mais un composant de la triangulation CTR, CSA, Hôtel communal, n'a pas fonctionné. Chaque bâtiment est relié à Internet via une ligne de secours mais les serveurs qui permettent aux agents communaux de travailler avec leur outil-métier, comme par exemple, évidemment, tout le service Population, se trouve au CTR. Il n'était donc plus accessible pour les agents physiquement présents à l'Hôtel communal. Nous avons alors demandé au partenaire Irisnet de lier les deux lignes Internet de nos bâtiments, mais cette action n'a pas permis d'obtenir une liaison stable et suffisamment puissante pour garantir l'interconnexion des deux informatiques. Donc, seuls les agents en télétravail et utilisant les derniers PC portables configurés par le service IT pouvaient travailler depuis leur domicile avec un accès lent, mais fonctionnel, sur les serveurs de l'Administration. Depuis cette panne, plusieurs actions ont déjà été entreprises. De nouvelles solutions de connexion pour by passer la fibre dans les égouts de Vivaqua sont à l'étude. Une triangulation via le bâtiment Vifquin sera très prochainement activée. De plus, nous analysons de nouveaux tracés pour installer une nouvelle ligne haute vitesse entre le CTR et l'Hôtel communal, sans passer par les égouts et sans être impacté par les travaux de Vivaqua. Dès que les coûts de ces deux possibilités seront connus, un plan global de ce réseau de fibres sera proposé aux autorités communales. Ça, c'est pour la partie technique. Concrètement, sur le terrain, vous l'aurez compris, se fut une semaine difficile. Les services de la Population, et donc les services à la population n'ont pu fonctionner qu'avec les outils Web lorsque l'accès à l'Internet depuis l'Hôtel communal a été rétabli. Tous les services qui nécessitaient l'accès au serveur interne, côté CTR, étaient à l'arrêt. Au niveau du service Population, donc, certains accès administratifs, comme les retraits de permis de conduire ou de passeports ont été possibles. Pour le reste, les citoyens venus sur place ont été accueillis et les coordonnées prises pour fixer un nouveau rendez-vous ultérieurement. Soit ils ont été contacté par mail ou par téléphone, s'ils n'étaient pas déjà venus sur place. Ils ont été reprogrammés rapidement, intercalés entre d'autres rendez-vous, avec donc des plages horaires nouvelles. Au niveau du service Urbanisme, les rendez-vous ont eu lieu et si nécessaire, de nouveaux rendez-vous ont été fixés une fois la situation rétablie. L'accueil téléphonique a pu se faire sans trop de problème, avec des pics au niveau d'appels de citoyens s'interrogeant sur la situation, bien évidemment. Le service Communication a informé les citoyens de la situation via le site Web et les réseaux sociaux. De manière générale, les agents ont été invité à rester en télétravail tout en maintenant une permanence. C'est évidemment dans un cas comme celui-ci qu'on peut encore d'avantage apprécier tout ce qui a été mis en place au niveau informatique pour faciliter le télétravail et, depuis le début de la

pandémie. C'est clair que si c'était arrivé avant, cela aurait été beaucoup plus compliqué encore de continuer à travailler au niveau des services communaux. Alors, je voudrais évidemment remercier, nous excuser d'abord, et remercier les citoyens pour leur compréhension, l'ensemble des agents communaux aussi, pour leur flexibilité, et le service Informatique d'avoir œuvré à trouver des solutions. Donc, pour ce qui concerne les responsabilités, les services ad-hoc analysent les différents éléments du dossier qui, comme je le mentionnais, remonte à une situation historique, où la fibre a été placée dans un système d'égouts. Pour la question, Monsieur Mahieu, sur des conséquences de manque à gagner, et bien non, ce sont surtout pour les citoyens qu'il y a eu un retard dans le traitement de leur dossier. Et puis il y aura évidemment les investissements à faire pour solutionner le problème et pour surtout qu'il ne se produise plus. Voilà ce que je pouvais vous dire des éléments qui m'ont été donné sur cet incident assez conséquent dans notre système informatique.

M. Mahieu : Par rapport aux citoyens dont vous venez de parler, donc, effectivement, les citoyens ont pu être impactés. S'ils ont eu des conséquences financières négatives par rapport à cet état de fait, est ce qu'ils ont un droit de recours quelconque et comment est-ce qu'ils peuvent en user ? Et par rapport à la Commune, je ne partage pas votre opinion. Je pense quand même qu'on a rémunéré des fonctionnaires qui n'ont pas pu travailler, donc c'est quand même un manque à gagner pour la Commune. Et donc, je pense que d'une manière ou d'une autre, il faut pouvoir se retourner, en dommage et intérêt, vers l'entreprise qui a causé le dommage.

Mme la Bourgmestre ff : La situation est plus complexe que cela, mais comme je vous l'ai dit les services sont en train d'analyser ces différents éléments. Maintenant, au niveau des dommages, je n'ai eu, à ma connaissance, qu'il y a eu un retard dans une demande de carte d'identité ou dans des éléments comme cela. Des dommages, je suis au courant de deux, de personnes qui devaient programmer un déménagement, et le placement des interdictions de stationnement n'a pas pu se faire, et ils vont être, et on leur a déjà communiqué qu'ils vont être remboursés. Donc oui, s'il y a eu des choses comme cela, c'est le cas. Mais pour le moment, moi je suis au courant de deux déménagements qui n'ont pas pu se faire, enfin, si, un des deux a pu se faire mais on rembourse du fait que les interdictions n'ont pas pu être placées. Donc voilà, ça en effet, ce sera fait. Mais donc nous poursuivons bien sûr l'analyse de ce dossier y compris au niveau des impacts et éventuellement des actions que l'on pourrait engager.

Mme Chan : Et toutes les personnes qui sont venues pour rien à la Commune ces trois jours et demi là, est ce que toutes ces personnes ont été contactées et est ce qu'on a répondu à leur situation ?

Mme la Bourgmestre ff : Oui, je l'ai dit, chaque personne a été contactée par mail ou par téléphone et donc, elles ne se sont pas déplacées pour rien. Toutes les personnes qui avaient des rendez-vous ont été contactées. Celles qui sont venues, les personnes qui venaient sans rendez-vous, ont été reçues, on leur a expliqué la situation et on a refixé un rendez-vous, et donc pas en les remettant après les rendez-vous déjà établis, mais bien en ouvrant des plages horaires supplémentaires pour pouvoir leur donner un rendez-vous rapidement.

Ordre du jour n° 88 -- Agenda nr 88

La construction d'une école secondaire et aménagement des abords sur le site « jardins » (Demande de Monsieur Matthieu DEGREGZ)

De bouw van een secundaire school en de inrichting van de "Tuinen" site (Verzoek van de heer Matthieu DEGREGZ)

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente. Ma question concerne effectivement la construction, enfin le projet de construction d'une école secondaire à pédagogie active sur le site, situé avenue des Jardins, qui accueille actuellement un parc. Donc, comme vous le savez, ce projet suscite une forte émotion dans le quartier. Le samedi 28 novembre 2020, les riverains étaient plus de 400 à protester contre cet avant-projet, et en outre, une pétition circule pour la préservation de cet espace vert et qui a déjà récolté plus de 1000 signatures. Il y a quand même une inquiétude principale dans le quartier, qui est partagée par de nombreux riverains, c'est la construction de cette école qui devrait accueillir plus de 600 élèves, qui risque immanquablement de faire disparaître le petit parc, la plaine de jeux, les équipements sportifs et le canisite situés à l'entrée de l'avenue. Or, cet espace est un véritable lieu de vie pour le quartier. Beaucoup d'autres collègues, dans d'autres questions ont fait chaque fois part de leur vécu personnel, c'est vrai que, en tout cas, je peux dire que ma petite fille apprécie le

toboggan. Ce qui est certain, c'est que la crise du Covid a confirmé l'importance de la présence d'espaces verts et de détente en extérieur. Il faut quand même savoir que dans ce quartier, il y a de nombreux immeubles qui montent jusqu'à 8, 10 et parfois 12 étages, et que peu d'entre eux sont équipés d'une terrasse et encore moins de jardin. Le groupe socialiste est évidemment attaché à la construction de nouvelles écoles, singulièrement dans le réseau public et dans les zones en tension démographique. Nous sommes aussi attachés à la présence d'espaces verts de qualité dans la ville. Nous avons bien conscience des projections démographiques de la Commune et de la nécessité de pouvoir offrir un enseignement de qualité aux futures générations. Mais nous comprenons évidemment la position des riverains qu'il est difficile d'accepter de voir disparaître cet espace vert, le canisite et la plaine de jeux, sans qu'une solution alternative compensatoire crédible ne soit proposée. C'est évidemment à mettre, puisque le projet est compris dans le périmètre du PAD, avec ce qui a été dit dans d'autres questions, et la révision de celui-ci. Ce qui est certain, c'est que faute de concertation et d'information, les riverains et usagers de cet espace sont finalement devant un choix cornélien entre d'une part l'implantation d'une école, ce qui est quand même un intérêt général important, et le maintien d'un espace vert dans un quartier dense, ce qui est un intérêt certes plus local, mais qui les touche particulièrement. On ne peut que regretter que les termes du débat aient été posés ainsi, puisqu'ils doivent choisir finalement entre deux choses difficiles. Je voudrais quand même pointer aussi la position à géométrie variable de certains Ecolo qui joue la carte du « j'écoute les aspirations citoyennes » et dans le même temps, n'hésite pas à supprimer sans concertation citoyenne et dans un délai particulièrement court, un espace vert déjà fort utile aux habitants. Mes questions sont les suivantes : outre le besoin d'espaces scolaires dans le quartier, la desserte en transports en commun et la propriété foncière communale, pouvez-vous nous indiquer les éventuels autres critères qui ont conduit à la décision de placer la nouvelle école sur le site Jardin plutôt qu'ailleurs sur le territoire communal ? La parcelle est assez étendue, est-elle compatible avec le maintien d'un espace public local ? Pouvez-vous prendre l'engagement d'inscrire ce projet d'école dans une ouverture sur le quartier proposant une alternative crédible et qualitative à l'espace public existant ? Que comptez-vous mettre en œuvre pour assurer une véritable participation citoyenne, une réelle concertation avec les riverains ? Il existe de fortes inquiétudes au niveau de la mobilité. Est-ce que cet élément a été pris en considération dans la réflexion sur l'implantation de cette nouvelle école ? Vous indiquez également dans les réponses aux riverains que le parc est sous-utilisé. Si on pouvait avoir un peu d'information par rapport à cela. Notamment, est-ce que cette sous-utilisation vise aussi la plaine de jeux et le canisite ? Une piste me paraît être de mutualiser une partie de la future infrastructure scolaire en l'ouvrant sur le quartier. Est-ce que des aménagements dans la conception du projet le permettraient ? La plaine de jeux qui devrait être installée dans la cour de récréation pourrait-elle être, par exemple, ouverte aux enfants du quartier, en dehors du temps scolaire ? Et est-ce que ce projet, vous l'imaginez, je sais bien qu'il est encore au stade de l'ébauche, mais est-ce que, en tout cas, vous pouvez prendre un engagement sur le fait qu'il comprendra bien un espace vert également ouvert aux habitants. Je vous remercie.

M. Hammouti : Merci Madame la Présidente. Je ne sais pas si je dois poser ma question, si on va me couper le micro ou on va déceintement me répondre. Je vais quand même le tenter. Pourrions-nous avoir plus d'informations concernant la construction d'une école sur le site de l'actuel parc de l'avenue des Jardins ? Ce parc étant le lieu de rencontre de dizaines de riverains du quartier, j'habite juste en face, j'y vais très souvent avec mes enfants, avez-vous envisagé toutes les possibilités avant de prendre cette décision, la décision clairement, là, de le supprimer ? Et si le projet se concrétise, avez-vous prévu l'aménagement d'un autre espace vert pour les familles avec enfants dans le quartier, puisque, avec le Covid, la manière de vivre et de sortir a clairement changé ? Merci.

M. De Herde : Voilà, il y a eu une coupure d'Internet. Madame la Bourgmestre, vous m'avez invité à répondre, c'est bien ça ?

Mme la Bourgmestre ff : Tout à fait. Et j'invite aussi, il y a un autre ordinateur dans cette salle, alors soit vous l'éteignez, soit vous le mettez ailleurs, mais cela pose des bruits très désagréables.

M. De Herde : Oui, on vient d'arranger le problème. Donc, je répondrai à la première partie de ces interpellations et Monsieur Vanhalewyn complètera ma réponse. Comme l'a dit quasiment explicitement Monsieur Degrez, c'est une équation bien difficile à résoudre entre la nécessité d'offrir un nombre de places suffisantes pour nos adolescents dans quelques années et la rareté des terrains qui sont encore disponibles dans notre Commune. Comme vous l'avez dit, Monsieur Degrez, c'est évidemment les études du service Perspective Brussels, que vous connaissez bien, qui a chiffré l'essor démographique au niveau du secondaire en région bruxelloise, à un besoin de 7.500 places pour l'ensemble de la Région qui, dès 2018, a conduit le précédent Collège à intégrer dans ses réflexions la

volonté de développer une quatrième école dans l'enseignement secondaire organisé par notre Commune, étant donné que nous savions, les services régionaux en charge aussi, que malheureusement, les autres pouvoirs organisateurs francophones n'avaient pas la volonté ou la capacité de bâtir de nouvelles écoles sur notre territoire. Et comme vous l'avez dit aussi très honnêtement, Monsieur Degrez, Schaerbeek a été reconnue en zone de tension démographique par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'attire aussi votre attention que si le PAD Josaphat est mis en œuvre un jour, ce sont presque 3.000 habitants qui viendront habiter dans ce nouveau quartier, ce qui ne fera, évidemment, qu'accroître le besoin de places en école secondaire sur notre territoire, à l'horizon 2025. Il est évident que quand nous avons commencé à étudier les possibilités de localisation, nous ne pouvions pas nous accoler à une école existante. Cela n'aurait pas été sympathique si nous nous étions accoler à une école d'un autre réseau. Ça aurait été vu comme un acte hostile. Et en même temps, nous ne voulions pas non plus nous mettre à côté d'une école communale existante et, d'ailleurs, les espaces aux alentours de ces écoles-là n'existent tout simplement pas. Et donc, avec les démographes et avec les services de la Région, il a été très vite établi que nous devons essayer de situer l'école le long de l'axe formé par les boulevards qui relie, pour faire bref, le square Montgomery au Pont Van Praet. Pourquoi ? Parce que toutes les études démontrent que les écoles qui sont là-bas, sur Etterbeek, Woluwe Saint Pierre, Woluwe Saint Lambert, comme le Collège Saint Michel ou le Sacré-Cœur de Linthout ou encore Singelijn sur notre territoire, l'athénée Fernand Blum, avenue de Rodebeek, l'institut de la Vierge Fidèle, à la rue de Linthout, ou un peu plus bas, l'institut Saint Dominique, en encore un peu plus bas, l'athénée Fernand Blum Renan, toutes ces écoles secondaires sont littéralement prises d'assaut par les parents au moment des procédures régies par le décret inscription en vigueur pour la première secondaire, et toutes ces écoles sont obligées de refuser un certain nombre d'inscriptions pourtant souhaitées et désirées par les parents. Et donc, quand nous avons examiné cette carte et cet axe, nous nous sommes aperçus qu'il y avait effectivement une possibilité d'implanter cette école sur le terrain sis avenue des Jardins, qu'il serait bien situé en termes de transports en commun, puisque nous sommes à proximité de trois lignes de trams, le 7, le 62, si ma mémoire est bonne, et le 25. Et nous savons, Monsieur Degrez, que la mobilité des adolescents par rapport à l'enseignement secondaire se fait à pied, à vélo, en trottinette, en transports en commun et très, très peu encore par papa, maman, qui dépose l'adolescent devant l'école comme ça peut se voir, par exemple, pour une école maternelle. Et donc, la desserte en transports en commun était essentielle aussi. Maintenant, je passe le relais à mon collègue, Vincent Vanhalewyn qui vous expliquera que, bien entendu, nous sommes bien conscients que le choix n'est pas facile. Suite à la première réunion que nous avons tenue avec les riverains, nous sommes en train de voir, effectivement, comment est-ce qu'on pourrait compenser la disparition de cet espace vert et de la plaine de jeux. Et nous sommes aussi en dialogue constant avec la Région et avec la SAU pour examiner si ce terrain est vraiment la seule solution dans le périmètre que nous avons choisi. Et nous sommes donc en réflexion, à l'écoute, en dialogue avec chacun pour essayer d'améliorer ce projet d'école qui, comme vous l'avez compris, est pour nous indispensable.

M. Vanhalewyn : Merci Michel, merci Monsieur Degrez, merci Monsieur Hammouti. Je vais essayer de répondre, parce qu'il y a beaucoup de questions qui se croisent. Par rapport à la concertation, il y a donc bien deux niveaux de concertation ici, qui se croisent et qui s'entremêlent. Le premier, et ce que le parc de l'avenue des Jardins est urbanisable ? Cela, c'est un débat qui se passe dans le cadre du premier débat public, d'une première enquête publique qui a eu lieu lors du PAD. Et ce PAD qui d'ailleurs, à la demande de la Commune de Schaerbeek, a été modifié. Donc il y aura bien une deuxième enquête publique. Au-delà des enquêtes publiques organisées par la Région bruxelloise, la Commune de Schaerbeek est rentrée en concertation avec les riverains. Donc, la petite musique de ceux qui veulent dire que, en fait, la Commune de Schaerbeek ne concerte pas avec les riverains, ne dialogue pas avec les riverains, ne rentre pas en concertation, et tout à fait fausse. Il y a les enquêtes publiques formelles, et puis il y a les réunions publiques que nous avons déjà organisées avec Madame la Bourgmestre, Monsieur De Herde et moi-même, et Madame Lorenzino en ce qui concerne les espaces verts et les espaces récréatifs. Et nous nous sommes engagés, d'ailleurs, à en tenir au minimum une seconde avant la deuxième enquête publique qui aura lieu sur le PAD. Une première question, entièrement concertée, enfin entièrement soumise à l'avis des riverains, c'est la question ; est-ce que cet espace-là est urbanisable ? La seconde question, si cet espace-là est urbanisable, à savoir, est-il opportun et quelle type d'infrastructure peut-on faire sur le site ? Je tiens à vous dire que dans le cadre du PAD, beaucoup d'entre vous, nous en avons parlé tout à l'heure dans le cadre de la friche Josaphat, parce que, donc, on est bien sur un espace connexe à la friche Josaphat, presque tout le monde, en fait, tout le monde, d'un point de vue de la richesse naturelle, d'un point de vue de la biodiversité, d'un point de vue de tout ce

qui concerne la protection de la nature, considère que l'avenue des Jardins, et je ne veux pas minimiser par-là, je tiens à couper l'herbe sous le pied avant les cris, mais ne considère pas ce site-là comme étant sur l'ensemble du PAD, le site le plus à protéger d'un point de vue naturel ou d'un point de vue biodiversité. Par contre, et là je rejoins les riverains, construire une école à cet endroit-là constituerait une moins-value en termes d'espace récréatif. Ça c'est objectivement vrai, les riverains ont raison. Il y a, pour le moment, un espace récréatif dont, sur une partie, pas tout, mais sur une partie, on construirait une école. Mais ce n'est pas vrai que ce serait un écocide dont certains parlent. Et donc, notre responsabilité en tant que Commune, à partir du moment où d'autres alternatives ne seraient pas possible, parce que Monsieur De Herde l'a un peu évoqué, on réfléchit à d'autres modèles d'implantations sur le site, à des implantations ailleurs. Tout cela est en dialogue, mais à partir du moment où le débat urbanistique, c'est-à-dire quelle type d'infrastructure doit se placer, à quel endroit, il est évident, Monsieur Degrez, et ça c'est pour répondre à vos questions, il est évident, comme nous l'avons fait à différents endroits, par exemple sur le site de l'enseignement francophone et néerlandophone à Optima, quand on a élaboré le projet d'architecture dans le Comité qui a jugé les différents projets architecturaux, nous avons inclus les riverains dans ce processus-là, il est évident qu'un dialogue, et le Collège est ouvert au dialogue, si ce site devait être urbanisable, excusez-moi de répéter les conditions, ouvert à un dialogue avec les riverains, et en particulier, Monsieur Degrez, vous avez raison, en particulier pour minimiser ou optimiser la perte de l'espace récréatif que cette école s'implanterait. Je veux dire par là, très clairement, et ça dans la manière dont nous construisons le projet avec le département et le service Architecture, oui, l'école, comme par exemple à l'école Van Oost, devra être conçue que pour les infrastructures sportives soient, en dehors des heures scolaires, accessibles au quartier, sans rentrer dans l'infrastructure scolaire. Oui, on envisage de pouvoir, que ce soit dans le type d'implantation quelconque ou ailleurs, de nouveau tout cela est très conditionnel, oui, on envisage que les cours de récréation puissent être ouvertes en dehors des heures scolaires au quartier. Monsieur Degrez, juste, ce n'est pas du tout une petite pique ni une méchanceté, mais vous parliez des plaines de jeux des cours de récréation accessibles au quartier. C'est une école secondaire, et donc on ne met pas des plaines de jeux et des toboggans dans des cours de secondaire. Mais en tout cas, ces espaces récréatifs des cours de secondaire pourraient être, en effet, accessibles au quartier. Oui, on envisage même plus loin, peut-être que les espaces connexes du site puissent, en dehors des infrastructures scolaires, puissent être attribués, de nouveau, pour compenser, augmenter, et tout cela se fait d'ailleurs en parfaite harmonie avec Madame Lorenzino, échevine des espaces verts et des espaces récréatifs. Et donc, on réfléchit vraiment à tout cela. Ne croyez pas que nous arrivons avec un projet fini qu'on impose. On est ouvert aux riverains, on l'a dit aux riverains, rien n'est figé dans ce projet-là. La seule certitude, et on ne va pas tous se mentir ici, c'est que Schaerbeek a besoin, comme de pain, d'une école secondaire dans les prochaines années. Ça c'est sûr. On espère tous qu'on puisse, en concertation avec la Région, en concertation avec la SAU, en concertation avec les services de l'Urbanisme, et d'autres acteurs, minimiser l'impact que ça aura sur le quartier mais cette école secondaire doit voir le jour, là exactement comme on l'a conçue, ou ailleurs, je ne sais pas, je le répète, mais on le minimisera et on est bien conscient que tout cela doit s'accompagner d'un processus de concertation et d'un processus de compensation des espaces perdus récréatifs envers le quartier. Et l'ensemble du Collège, Madame la Bourgmestre, Monsieur De Herde, Madame Lorenzino, moi-même, et les autres membres du Collège en sont bien conscients et ils réfléchissent et agissent tous les jours en ce sens.

M. Degrez : Merci Madame la Présidente. Je remercie les échevins concernés pour les réponses qu'ils apportent. Elles sont complètes pour partie, mais je reste quand même un petit peu sur ma faim par rapport à certains aspects. Ce que je comprends surtout, c'est qu'en fait, ce n'est pas encore véritablement tranché. C'est-à-dire que vous semblez indiquer que le site, même l'urbanisation du site, vous êtes en train de réfléchir si, éventuellement, il n'y a pas une autre alternative. Donc, c'est ça que je ne comprends pas très, très bien. Vous m'arrêtez si je dis une grosse bêtise, mais le Collège avait décidé de désigner, enfin de conclure un marché pour la désignation d'architectes pour réfléchir au projet. C'est une parcelle qui est communale, même si elle est prévue dans le périmètre du PAD. Donc en termes de timing et d'articulation, j'avoue que je ne comprends pas très bien où est la logique. Maintenant, c'est sûr, on a besoin d'une école, ça correspond à l'intérêt général, je pense que mon intervention a été de ce point de vue-là, mesurée. J'ai bien conscience que la question est délicate et difficile, mais il y a quand même quelque chose, du point de vue des riverains, des citoyens schaerbeekoïses, incompréhensible, c'est-à-dire que c'est un espace qu'ils utilisent, récréatif, qui est vert, soit, mais qui est un espace qu'ils utilisent. Et on est en train d'énormément parler, la biodiversité c'est

important, mais on est en train de beaucoup parler de la protection de la biodiversité dans la ZIR qui, finalement, concerne peut-être moins les habitants directs autour, même si c'est un sujet important. Ce qui les touche, eux, directement, par contre, ça on semble vouloir y construire quelque chose. Donc vous comprenez bien qu'à mon avis, pour eux c'est difficilement compréhensible ce genre de position. Maintenant j'ai entendu ce que vous avez dit sur la concertation etc. Je ne suis pas sûr, pour revenir sur le projet Optima, que ça a été optimale cette concertation, enfin soit, mais je pense qu'il est extrêmement important d'associer les riverains et de voir évidemment si l'implantation de cette école est possible peut-être ailleurs, ou s'il la faut, il la faudra là, mais qu'en tout cas, dans la manière d'imaginer le projet, j'apprécie la pique, mais c'est surtout parce que la plaine de jeux est quand même aussi un élément important pour le quartier. Donc, qu'est-ce qu'on pourra faire dans le cadre de l'élaboration de ce projet pour quand même continuer à conserver ce genre d'espace pour ces habitants qui, pour la plupart, vivent dans des tours de logements où il n'y a, pour certains, pas de terrasse, et la plupart pas de jardin. Je rappelle quand même, bon, le Parc Josaphat n'est pas très loin, mais ça reste quand même une difficulté. Merci.

M. Vanhalewyn : Monsieur Degrez, par rapport à l'incompréhension par rapport à l'urbanisation, en l'état actuel, ce site ne peut voir construire une école. Il se pourrait, dans le cadre de la révision du PAD. Donc ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a deux débats, deux moments de lieux de débats citoyens : un moment où est ce que l'adoption du PAD permettra le changement d'affectation qui permettra d'avoir une école ? En l'état actuel, c'est non. Et en l'état du projet du PAD, s'il est adopté, c'est oui. Et une fois que le PAD sera adopté, c'est ça que je voulais dire par rapport au deux moments du débat. C'est ce que nous avons largement expliqué avec Madame la Bourgmestre dans la réunion qu'on a eu avec les riverains.

M. De Herde : Très brièvement pour éclairer Monsieur Degrez et tous les membres du Conseil, nous avons lancé le marché public pour désigner un auteur de projet. Il y a eu beaucoup de manifestations d'intérêt, mais nous ne choisirons l'auteur de projet qu'à partir du moment où nous sommes sûr et certains que cette école s'implantera là. Si nous décidons, et si c'est possible de la faire ailleurs, il faudra refaire un cahier des charges, parce que les conditions ne seront pas les mêmes, et à ce moment-là, on relancera un marché public. Donc, aujourd'hui il n'y a pas encore d'auteur de projet qui est désigné, parce qu'il faut faire les choses dans l'ordre. J'espère que cela vous éclaire.

QUESTIONS ORALES --- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n° 57 --- Agenda nr 57

L'aménagement de l'infrastructure du Skate-Park (Question de Monsieur Arnaud VERSTRAETE)

De inrichting van het Skate-Park in Schaarbeek (Vraag van de heer Arnaud VERSTRAETE)

Monsieur Verstraete transforme sa question orale en question écrite

Ordre du jour n° 58 --- Agenda nr 58

La qualité de service fournie par Parking.Brussels (Question de Madame Vanessa LOODTS)

De kwaliteit van de diensten aangeboden door Parking.Brussels (Vraag van Mevrouw Vanessa LOODTS)

Mme Loodts : Merci Madame la Présidente. Je souhaiterais transformer ma question orale en interpellation lors du prochain Conseil.

Ordre du jour n° 59 -- Agenda nr 59

Interruption de réseau et connexion Internet à la maison communale. (Question de Madame Angelina CHAN)

Verbreking van het netwerk en de internetverbinding in het Gemeentehuis (Vraag van Mevrouw Angelina CHAN)

Madame Loodts a posé sa question lors du débat au point 84

Ordre du jour n° 85 -- Agenda nr 85

La problématique du bruit des avions et du survol de Bruxelles. (Question de Monsieur Ibrahim DÖNMEZ)

Het probleem van lawaaihinder en het overvliegen van vliegtuigen over Brussel (Vraag van de heer Ibrahim DÖNMEZ)

M. Dönmez : Merci Madame la Présidente. Sans perdre trop de temps parce qu'il se fait assez tard. La problématique du bruit des avions et du survol de Bruxelles revient de manière régulière sur le devant de l'actualité, au gré notamment des décisions judiciaires et des astreintes décidées. Le 9 décembre dernier, le Tribunal de première instance de Bruxelles, siégeant en référé a une nouvelle fois condamné l'Etat belge au paiement d'astreintes, dans le cadre de l'action en cessation environnementale lancée par la Région. Ce dossier concerne à la fois l'environnement mais aussi la santé et le confort d'un grand nombre de bruxellois. La Commune de Schaerbeek, comme la plupart des communes bruxelloises s'est jointe à cette procédure contre l'Etat belge. Elle a par ailleurs voté plusieurs motions sur le sujet, la dernière en date le 29 mai 2019. Dans son ordonnance, le tribunal confirme une fois encore que les limitations des nuisances liées au survol des routes du canal, du ring et de la piste 01 ne sont pas respectées et que l'étude d'incidences réalisée par Envisa et telle que présentée par l'Etat fédéral est totalement incomplète. Il condamne dès lors l'Etat fédéral à compléter cette étude d'incidences pour juin 2022 et à respecter les normes de bruit sur les trois routes survolées, sous peine d'astreintes. Par ailleurs, le jugement invite les parties, donc les communes qui se sont jointes à l'action, à communiquer à Envisa, pour le 15 février 2021 au plus tard, donc dans quelques jours, leurs observations portant sur la section « Evaluation indépendante de l'impact sonore » de l'étude d'incidence et plus particulièrement celle relative à la cartographie. Le délai pour remettre cet avis étant particulièrement court, pourriez-vous indiquer les démarches que vous avez effectuées depuis le prononcé de la décision du 9 décembre pour remettre cet avis circonstancié dans les temps ? Des contacts ont-ils été pris avec les associations de terrain et les Comités de quartiers impliqués afin de transmettre des observations permettant de compléter l'étude d'incidence en tenant compte de l'impact négatif de la situation actuelle sur le sommeil, la santé et le confort des schaarbeekois ? Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. Nimal : Je vais aussi être succinct, même si c'est un débat très important pour la santé, le confort et le sommeil, comme vous le dites, ou tout simplement pour la qualité de vie des schaarbeekois. Il y a déjà eu plusieurs motions dans ce cadre-là. Donc ici nous avons une décision du 9 décembre 2020. Le débat était relatif à l'étude d'incidence qui avait commencé à être effectuée par le bureau d'expertise Envisa, enfin le bureau d'études Envisa. Donc une précédente décision avait condamné à faire cette étude d'incidence dans l'année. Il se fait que la Région avait fait revenir la cause devant le tribunal considérant que cela n'avancait pas et que cette étude d'incidence n'était pas faite correctement, et demandait la désignation d'un expert. Et c'est dans ce cadre-là que le tribunal a répondu à tout un ensemble d'arguments, a quelque part, donné des directives pour la poursuite de cette étude d'incidence, a demandé qu'elle soit complétée sur tout un ensemble de points. Et dès lors, demandant qu'elle soit complétée, a dit que sur le point cartographie et modélisation et bien, il fallait que l'étude d'incidence se poursuive, et a donc demandé un délai à chacune des parties pour faire part des commentaires là-dessus. Donc, c'est pour dire que pour le moment, le délai qui est donné, c'est sur l'aspect cartographie, c'est-à-dire les modélisations de bruit, c'est-à-dire des points extrêmement techniques, et pas du tout les types d'incidences en tant que tels sur le survol. Quant à votre question de savoir si les comités de quartier ont été associés dès maintenant les associations de terrains ont discuté de ces points-là, mais la

réponse c'est qu'ici ce sont des points techniques. Ce sont des points uniquement sur la cartographie qu'on doit transmettre à Envisa, et dans ce cadre-là, l'ensemble des avocats, notamment intervenant dans ce dossier, ont convenu que la procédure la plus simple était de demander aux spécialistes en la matière, c'est-à-dire, Bruxelles-Environnement. Et donc ils ont convenu que c'était Bruxelles-Environnement qui allait faire des commentaires sur les cartographies et les modélisations, transmis à la Région, forcément, et nous, de notre côté, d'un point de vue communal, le service Environnement et le service des Affaires juridiques travaillent évidemment là-dessus aussi. Mais donc, il n'y a pas, pour le moment, de « consultation populaire » sur ces points-là, vu que c'est vraiment des points très, très techniques. Il va de soit maintenant que, postérieurement, une fois qu'on aura les autres chapitres de l'étude d'incidence, là, bien sûr, on les soumettra de manière beaucoup plus large à une publication, à une publicité et à des consultations des habitants. Donc, dans l'immédiat, c'est Bruxelles-Environnement qui fait ses commentaires et qui nous les transmet, et c'est le service Environnement également.

Ordre du jour n° 86 -- Agenda nr 86

Le marché du vendredi de la rue Royale Sainte-Marie (Question de Monsieur Hasan KOYUNCU)

De vrijdagmarkt van de Koninklijke Sint Mariastraat (Vraag van de heer Hasan KOYUNCU)

M. Koyuncu : Merci Madame la Présidente de m'avoir donné la parole. Il est minuit passé et je vais être bref. Nous avons eu plusieurs débats par le passé au sein du Conseil communal quant à l'avenir du marché du vendredi de la rue Royale Sainte-Marie. Mon groupe et moi-même avons fait des interventions pour son maintien que ce soit durant les travaux et après les aménagements. Nous devons savoir que le marché du vendredi fait partie du patrimoine de Schaerbeek. C'est un lieu culturel, un lieu social et de convivialité. Lors d'un passage récent du côté de la place Dailly, j'ai pu constater que le marché du mardi se tenait, tandis que celui du vendredi de la rue Royale Sainte Marie ne se tenait toujours pas. J'aimerais savoir quelles en sont les raisons ? Le marché du vendredi va-t-il continuer à se tenir à Schaerbeek ? Y-a-il un timing pour remettre en place le marché comme cela avait été prévu par le passé ? J'ai dit, Madame la Présidente.

Mme de Fierlant : Merci Monsieur Koyuncu. Je vous remercie pour votre question. J'ai par le passé déjà eu plusieurs fois l'occasion de faire connaître ma position sur le marché et toujours affirmé mon attachement à cette activité économique, acteur de cohésion sociale. Dès l'annonce de la suppression, je me suis engagée auprès des marchands, d'une part, et auprès de ce Conseil, d'autre part, à mettre tout en œuvre pour objectiver la situation, afin de proposer une éventuelle solution. Nous avons mis en place des études quantitatives, qualitatives, et avons multiplié les rencontres avec les marchands afin de construire l'avenir ensemble. Malgré les difficultés de mobilité à venir dans le périmètre actuel, vu les nombreux chantiers, l'ensemble du Collège a été enthousiasmé par le projet de créer un nouveau marché, sur la Place Lehon, ainsi qu'aux abords de l'Eglise Saint-Servais. A ce stade, le service Commerce travaille sur l'élaboration des plans, du règlement, des quotas et autres points techniques importants afin de lancer ce nouveau marché au printemps de cette année. C'est le timing que je me suis engagée de tenir envers les marchands, lors de ma dernière réunion avec eux. Sachez, c'est important, que la création de ce marché, dans le périmètre souhaité par les marchands a été favorablement accueilli, et je me réjouis particulièrement de sa future inauguration d'ici, disons, quelques mois.

Ordre du jour n° 87 -- Agenda nr 87

Zone "30" communale (Question de Monsieur Georges VERZIN)

De gemeentelijke zone "30" (Vraag van de heer Georges VERZIN)

M. Verzin : Merci Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la quasi-totalité des voiries font l'objet d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire régional. Toutefois, depuis septembre 2018, la quasi-totalité des voiries faisaient déjà l'objet d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur le territoire schaarbeekoïse. Cette dernière mesure a fait l'objet d'une actualité judiciaire récente puisqu'un juge de police a estimé que la

27.01.2021

Commune de Schaerbeek avait excédé ses compétences en visant l'ensemble du territoire sans distinguer les zones dangereuses qui justifiaient cette mesure de celles qui ne la justifiait pas. Commentant cette décision lors d'une émission dominicale récente, Monsieur le Ministre-Président a déclaré qu'il estimait qu'effectivement, la Commune de Schaerbeek avait outrepassé ses compétences. Pareille opinion est, à mes yeux, pour le moins étonnante car il est difficile d'imaginer que les autorités régionales n'auraient pas été impliquées dans le processus qui a abouti à l'adoption de la mesure litigieuse. On pourrait considérer que la polémique s'éteint du fait même que le 30 km/h est devenu la norme maximale sur l'ensemble de la Région bruxelloise. Ce serait oublier que la mesure régionale n'a évidemment aucun effet rétroactif et notamment sur les éventuels procès en cours. Par ailleurs, le maintien du règlement communal pourrait entrer en contradiction avec la norme régionale qui, de toute façon, rend les panneaux de limitation à 30 km/h superflus. Enfin, en faisant des recherches en ce dossier, j'ai constaté que la décision communale était une « norme-phare » de la Note stratégique sur la circulation routière 2018-2020, périmée donc depuis le 1^{er} janvier 2021. Je souhaiterais donc savoir si les autorités régionales ont bien été associées à la procédure d'adoption du règlement limitant la vitesse à 30 km/h sur le territoire schaarbeekois ? Si, comme la logique l'impose, le Collège va abroger le règlement actuel et supprimer la signalisation routière superflue ? Où en est la mise à jour de la Note stratégique sur la circulation routière 2018-2020 pour les années à venir ? Je vous remercie.

Mevr Byttebier : Le Collège a le plaisir de pouvoir donner des réponses rassurantes à la dernière question de ce Conseil communal. Concernant l'association avec les autorités régionales, effectivement, les autorités régionales ont été associées, en attestant les Ministres concernés. C'était Pascal Smet en août 2018 et Bianca Debaets en septembre 2018. La direction générale de Bruxelles-Mobilité a été mise au courant, par courrier officiel, en juin 2018 avec une demande explicite de vous interpellier afin que vous puissiez informer vos services que vous estimez concernés par cette nouvelle réglementation et sensible au respect de celle-ci. Donc voilà, l'information est bien passée au niveau régional, en plus le règlement complémentaire de police passe par la commission de concertation de circulation routière, donc une commission régionale avec la tutelle régionale du Ministre, à l'époque, c'était Pascal Smet. En ce qui concerne le règlement, oui, il a été mis à jour. Notre règlement précédent a été abrogé et un nouveau a été pris pour les zones 20 km/h, parce que, par défaut, c'est 30 km/h, code de la route, dans tout Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2021. En ce qui concerne les zones 50 restantes, étant sur voiries régionales, c'est à Bruxelles-Mobilité de s'en occuper. Le PV de la commission de concertation, donc, CCCR de décembre 2020 donne un avis favorable. Et en ce qui concerne la signalisation routière on est dans une phase de transition vu que la généralisation de la zone 30, ville 30, compte à partir du 1^{er} janvier 2021, oui, mais il y a une période d'adaptation. Donc fin mars 2021, toute la signalisation de la Région de Bruxelles doit être adaptée. En ce qui concerne la dernière question, la Note stratégique sur la sécurité routière, la note stratégique est un outil important dans notre lutte pour une ville où on se sent en sécurité dans la rue. Ceci fait entièrement partie de notre politique « vision zéro », donc zéro personne qui ont décédé sur nos rues. Et heureusement, en 2020, on n'a pas eu de victimes mortelles. La note annuelle de 2019 vous a été présentée au Conseil communal et nous avons prévu de vous présenter le suivi de 2020. Ceci dit, quand même, avec quelques mois de retard, donc ce sera pour le printemps, avant l'été 2021, qu'on viendrait vers vous avec une nouvelle note stratégique sur la sécurité routière.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Madame Byttebier. Donc, effectivement, nous avons estimé qu'il serait aussi beaucoup plus intéressant d'avoir tous les chiffres de 2020. Et donc, la police nous les fournira dans les semaines qui viennent, et donc d'avoir ces éléments-là pour vraiment pouvoir avoir une note mise à jour de la stratégie de la circulation routière, avant l'été comme l'a dit Madame Byttebier.

Ordre du jour n° 89 -- Agenda nr 89

Le petit parc de l'avenue des Jardins (Question de Monsieur Youssef HAMMOUTI)

Het kleine park in de Tuinenlaan (Vraag van de heer Youssef HAMMOUTI)

Monsieur Hammouti a posé sa question lors du débat au point 88

La séance publique est levée à 0 heure et 40 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 00.40 uur.

COMITE SECRET - BESLOTEN VERGADERING

Absents -- Afwezig : M.-de h. Ben Addi; M.-de h. Yildiz, M.-de h. El Yakoubi et/en Mme-mevr. Nyssens.

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins à agir en justice contre le sieur N. I. B.-.-.-, en expulsion et en paiement de toutes sommes dues à la Commune en la cause -- De raad beslist, met eenparigheid van stemmen, om het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen om terzake in rechte op te treden tegen de heer N. I. B.-.-.- tot uitzetting en tot betaling van al de aan de Gemeente verschuldigde sommen.

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

Traitements – Pensions -- Wedden & pensioenen

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de ses fonctions, présentée par Monsieur VERTONGHEN Constant, à la date du 01/08/2021.

Il décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de ses fonctions, présentée par Madame GERAIN Anne-Marie, à la date du 01/09/2021.

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Enseignement néerlandophone -- Nederlandstalig onderwijs

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame Astrid BENTEIN, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur pour 24/24 -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen om Mevrouw Astrid BENTEIN, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van onderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame Maria Elena MARCUCCI, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de maternelle pour 6/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw Maria Elena MARCUCCI, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van kleuteronderwijzer voor 6/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Monsieur LAMBERT Luc, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om de heer LAMBERT Luc, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van onderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame Hajar MADI, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de religion islamique pour 10/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw Hajar MADI, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van leermeester islamitische godsdienst voor 10/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Monsieur DE WAELE Tonie, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen om de heer DE WAELE Tonie, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van onderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame AMEEL Romina, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste d'employé administratif pour 18/36. -- De raad beslist, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw AMEEL Romina, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van administratief medewerker voor 18/36.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madama GOOVAERTS Jill, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de maternelle pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen om Mevrouw GOOVAERTS Jill, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van kleuteronderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame Hajar MADI, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de religion islamique pour 6/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw Hajar MADI, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van leermeester islamitische godsdienst voor 6/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame SERGOIGNE Sofie, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de maternelle pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw SERGOIGNE Sofie, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van kleuteronderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Monsieur GIJSEN Rens, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om de heer GIJSEN Rens, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van onderwijzer voor 24/24.

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de nommer Madame BAHRI Karima, à titre permanent à l'enseignement communal de Schaerbeek à compter du 1er janvier 2021 au poste de professeur de maternelle pour 24/24. -- De raad beslist, bij geheime stemming, met eenparigheid van stemmen, om Mevrouw BAHRI Karima, met ingang van 1 januari 2021 in vast verband te benoemen aan het gemeentelijk onderwijs van Schaerbeek in het ambt van kleuteronderwijzer voor 24/24.

* * * * *

Monsieur Echouel quitte la séance -- De heer Echouel verlaat de vergadering

* * * * *

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Le conseil décide, par 24 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions, d'infliger la sanction de retenue de traitement pendant 3 mois à madame L. S.-.-.-.-,.

27.01.2021

* * * * *

Monsieur Echouel entre en séance -- De heer Echouel treedt ter vergadering

* * * * *

Personnel enseignant -- Onderwijzend personeel

Le conseil décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de ratifier la désignation temporaire de Monsieur Saliff MANIOC.

Il décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de ratifier la désignation temporaire de Madame Coralie GEMINE.